



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 12 décembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 12 décembre 2018

<b>1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.</b> .....	4
<b>2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.</b> .....	5
<b>3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.</b> .....	5
<b>4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018. APPROBATION.</b> .....	5
<b>5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.</b> .....	6
<b>6 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHÉ POUR LA RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS. DÉFINITION DES BESOINS.</b> .....	6
<b>7 - BÂTIMENT 10 FRIANT. TRAVAUX EN REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU 3ÈME ÉTAGE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.</b> .....	6
<b>8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.</b> .....	8
<b>9 - BUDGET PRIMITIF 2019. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.</b> .....	34
<b>10 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS.</b> .....	35
<b>11 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DU GRAND AMIENS ET AMENDES. CHANGEMENT DE COMPTABLE.</b> .....	35
<b>12 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS.</b> .....	35
<b>13 - AGENCE FRANCE LOCALE. DÉLIBÉRATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNÉE 2019.</b> .....	35
<b>14 - AVIS SUR LES PROJETS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DE 6 MONUMENTS HISTORIQUES AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE.</b> .....	36
<b>15 - ILOT DIT DE LA DODANE. SITE DES ANTIQUAIRES. PARCELLES CADASTRÉES AC N°429 ET AC N°372. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE DÉMOLIR, DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER.</b> .....	38
<b>16 - SERVITUDES DE PASSAGE DE RÉSEAUX RUE ALEXANDRE DUMAS. AUTORISATION D'ACTER TOUTE SERVITUDE AVEC ENEDIS ET GRDF. CONVENTIONS.</b> .....	38
<b>17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 72 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RÉSIDENCE MONT THOMAS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.</b> .	38
<b>18 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. ACQUISITION DE 17 LOGEMENTS RUE LUCIEN LECOINTE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.</b> .....	39
<b>19 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 127 LOGEMENTS RÉSIDENCE LES PARCHEMINIERS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.</b> .....	39

<b>20 - SIP. ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ROUTE DE DOULLENS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>21 - SIP. RÉHABILITATION DE 38 LOGEMENTS RUES DUPONT-BACQUEVILLE ET DE L'ÉTANG SAINT PIERRE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>22 - SIP. RENÉGOCIATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>23 - ZAC RENANCOURT. CESSIION D'EMPRISE (IO 756) SITUÉE 16, RUE HAUTE DES CHAMPS AU PROFIT DE LA SAEM AMIENS AMÉNAGEMENT. ....</b>	<b>41</b>
<b>24 - LES COURSIVES. ACQUISITION DES LOCAUX APPARTENANT À LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE.....</b>	<b>41</b>
<b>25 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE. TRAVAIL EN PARTENARIAT ET MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS POUR 2020.....</b>	<b>41</b>
<b>26 - NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE. CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI. APPROBATION. ....</b>	<b>44</b>
<b>27 - ASSOCIATION SYNAPSE 3I. CONVENTION D'OCCUPATION DU 93, RUE VICTORINE AUTIER. AVENANT.....</b>	<b>49</b>
<b>28 - ECOLE MATERNELLE MARIVAUD. CRÉATION D'UN AUVENT SUR L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE AFIN DE PERMETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE S'ABRITER LORS D'INTEMPÉRIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ....</b>	<b>50</b>
<b>29 - BHNS. GESTION DES ABRIS VOYAGEURS PAR AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.....</b>	<b>50</b>
<b>30 - QUARTIER HENRIVILLE. STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL PAYANT. APPROBATION DU RÈGLEMENT ET DE LA TARIFICATION. ....</b>	<b>53</b>
<b>31 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2018. 3ÈME RÉPARTITION. CONVENTION.....</b>	<b>57</b>
<b>32 - SEMOP AMIENS ENERGIES. FINANCEMENT BANCAIRE, GARANTIES DES ACTIONNAIRES ET MODIFICATION DES STATUTS. CONVENTION.....</b>	<b>58</b>
<b>33 - QUESTIONS ORALES / VŒUX. ....</b>	<b>59</b>
<b>VŒU RELATIF À UNE RÉFORME FISCALE, SOCIALE ET TERRITORIALE. ....</b>	<b>59</b>
<b>VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA MDSI JEAN MOULIN. ....</b>	<b>63</b>
<b>QUESTION ORALE RELATIVE À L'AFFICHAGE PUBLIC À AMIENS.....</b>	<b>67</b>

La séance est ouverte à 18 H 48.

**MME FOURÉ :** Je pense que nous avons le quorum, donc la séance est ouverte. Vous pouvez faire entrer le public.

Mes chers collègues, hier, peu avant 20 heures, le terrorisme a une nouvelle fois frappé notre territoire à Strasbourg. On déplore pour le moment deux morts et une dizaine de blessés. Au cœur du marché de Noël qui illumine les cœurs depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'horreur a encore sévi. J'ai écrit ce matin à Roland RIES, mon homologue de Strasbourg, pour l'assurer de la solidarité et de l'émotion des Amiénoises et des Amiénois, et j'ai également envoyé un message d'amitié à Fabienne KELLER, sénatrice du Bas-Rhin et ancienne maire de Strasbourg. Face à la menace terroriste, soyons tous rassemblés autour de la devise de l'Union européenne dont la capitale a été meurtrie hier soir. Soyons unis dans la diversité. Ce soir, en union avec Strasbourg, notre hôtel de ville s'est paré des couleurs du drapeau national et je vous demande, en mémoire des victimes et de leurs familles, de respecter à présent une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018.)*

**MME FOURÉ :** Je vous remercie.

Je vous signale que vous trouverez sur vos pupitres le magazine de la Fédération des commerçants qui porte sur notre marché de Noël. Chacun y trouvera des idées pour les fêtes. Ne changeons rien à nos habitudes et entrons avec émerveillement, si c'est possible, dans cette période de solidarité, en ayant toujours une pensée pour les personnes seules, isolées, malades, celles qui ont perdu un être cher ou celles qui ont été victimes de la folie des hommes.

#### **1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURÉ :** J'ai reçu les délégations de vote de :

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
Mme Catherine GARDEZ	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
Mme Marie-Josée BUDYNEK	donne pouvoir à	Mme Monique THUILOT
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Jacques LESSARD	donne pouvoir à	Mme Pascaline ANNOOT
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH
M. Paul-Eric DÉCLE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Marie-Claire BOUVET	donne pouvoir à	M. Yves DUPILLE

**MME FOURÉ :** D'autres pouvoirs circulent-ils ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

## **2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.**

**MME FOURÉ** : On passe à la désignation des secrétaires de séance. Monsieur MONTIGNY veut-il bien être secrétaire de séance ? Je vous remercie. En ce qui concerne les benjamins, en l'absence de Paul-Eric DÉCLE, c'est Matthieu BEAUVARLET. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURÉ** : Dans les communications du maire, je voudrais tout d'abord vous inviter à vous prononcer sur l'ajout en point 32 de l'ordre du jour de notre séance, d'un dossier en procédure d'urgence, qui concerne la SEMOP Amiens Énergies et qui s'intitule plus précisément : « SEMOP Amiens Énergies. Financement bancaire, garanties des actionnaires et modification des statuts. Convention. ». Il se trouve que nous avons dans un premier temps pensé qu'une nouvelle délibération n'était pas utile pour s'ajouter à celle qui a déjà été passée il y a quelques mois dans notre assemblée. Néanmoins, par précaution, les juristes nous invitent à passer une délibération qui ne change rien sur le fond à ce que nous avons déjà voté, mais qui néanmoins est utile, semble-t-il. Donc, si vous voulez bien, je mets aux voix l'ajout de ce dossier en procédure d'urgence.

**ADOPTÉ**

### Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

**MME FOURÉ** : Donc nous étudierons cette délibération en fin de séance, comme il est d'usage.

Je vous informe que j'ai reçu deux vœux et une question orale que nous étudierons aussi à la fin de notre séance.

Je vous rappelle que notre prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 30 janvier 2019 à 18 heures, ici-même, donc à l'horaire habituel de 18 heures. J'ai dit le mercredi 30 janvier ? C'est un mercredi, le 30 janvier ? Donc, c'est une erreur : c'est le jeudi 30 janvier. Merci de m'avoir reprise. Le mercredi 30 janvier, il y a le conseil d'Amiens ville et le jeudi 31, d'Amiens Métropole ? J'espère que cela ne vous posera pas de problème d'avoir, pour la seconde fois, le conseil municipal un mercredi. J'imagine qu'il y a une bonne raison, mais je ne l'ai pas en tête. Ce n'est sûrement pas le service des assemblées qui a décidé de faire la séance le mercredi. Je n'en doute pas une seconde.

**DONT ACTE**

## **4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018. APPROBATION.**

**MME FOURÉ** : Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURÉ :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 15 et le 29 novembre 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Là, je ne passe pas au vote puisque c'est juste un rapport qui est présenté pour que tout le monde soit bien informé.

**DONT ACTE**

## **6 - GROUPEMENT DE COMMANDES. MARCHÉ POUR LA RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS. DÉFINITION DES BESOINS.**

**MME FOURÉ :** La rédaction des procès-verbaux de nos séances a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Amiens Métropole il y a quelques années et un marché est confié à une entreprise extérieure. Celui-ci arrivant à échéance, il y a lieu de le relancer, mais avant de consulter les entreprises, il nous appartient de définir les besoins annuels de la collectivité. Je vous propose donc de fixer le montant minimum à 4 000 euros et le maximum à 14 300 euros.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **7 - BÂTIMENT 10 FRIANT. TRAVAUX EN REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU 3ÈME ÉTAGE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**MME FOURÉ :** Je vous invite à m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives afin de lancer les travaux d'aménagement des locaux du site Friant 10 et plus précisément du rez-de-chaussée pour permettre l'installation des équipes centralisées de la Police municipale et du Poste sud, mais également du 3<sup>e</sup> étage sur le plateau laissé libre et actuellement occupé sur une petite partie par le Service élections qui y sera repositionné.

Je sais que l'arrivée de la police municipale en rez-de-chaussée du bâtiment Friant va être très appréciée par Nathalie LE CLERCQ, l'adjointe de secteur, Nathalie LAVALLARD qui a un regard un peu particulier, nous dirons, sur le site, Clément STENGEL qui a en charge, comme vous le savez, la tranquillité publique, et plus globalement aussi par l'ensemble des habitants du secteur sud de la ville.

Pas d'observation(s) ? Si, Clément.

**M. STENGEL :** Merci Madame le Maire.

Effectivement, c'est un vrai progrès pour notre police municipale qui s'inscrit dans un vaste projet de réorganisation que nous avons initié en début de mandat. Suite à la visite du poste de police municipale sud qui avait eu lieu, tout d'abord par le CHSCT, puis par vous-même, Madame le Maire, il nous est apparu indispensable de revoir les locaux qui étaient exigus et obsolètes, tout comme cela avait été fait au poste de police municipale nord et comme cela se fera aussi également sur le poste de police municipale ouest avec le projet des Coursives.

Ce projet de restructuration va nous permettre d'être dans les temps pour la montée en puissance du centre de sécurité urbaine qui devient lui également trop petit et de plus en plus obsolète, et va permettre également la sécurisation de l'ensemble du square Friant puisque c'est un lieu de très nombreux passages et donc l'arrivée de la police municipale est, comme vous l'avez souligné, très attendue tant par la population, les différents services et associations et l'adjointe au maire de secteur qui est très vigilante. On le voit en cellule de veille régulièrement sur ce secteur.

C'est un vrai progrès et c'est un progrès moderne, on peut le souligner dans les temps qui courent, de pouvoir réaliser un tel investissement très novateur au niveau du centre de sécurité urbaine.

Quelques chiffres très, très rapidement bien entendu : nous sommes passés maintenant à quasiment 110 caméras de vidéosurveillance de voies publiques et les vidéo-opérateurs, je me permets de saluer leur travail puisqu'ils sont salués tant par la police nationale que par l'autorité judiciaire sur l'ensemble des différentes extractions qui sont réalisées (326 pour l'année 2018) sur des affaires qui sont parfois très diverses, très variées, qu'il s'agisse d'interpellations pour des rixes vues en direct sur les caméras. C'était le cas le 23 août, par exemple. Ou encore un vol de scooter le 17 octobre. Il y en a tellement qu'on pourrait passer la moitié du conseil là-dessus puisque sur l'année 2018 ce sont 326 extractions, 560 heures de travail qui ont permis l'avancée sur l'ensemble de ces enquêtes et une aide à la résolution d'enquêtes très, très importante.

C'est vraiment un dossier fondamental de renouvellement. Moi, je salue l'impulsion donnée par la nouvelle direction de la police municipale, Stéphanie LUGRIN, ainsi que par la direction Sécurité et Services à la Population, qui va donc permettre d'avoir un outil des plus modernes à la disposition de la police municipale et pour la sécurité des Amiénois. Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** Pour que les choses soient bien claires et pas équivoques, je précise qu'évidemment le poste du secteur centre reste en centre-ville.

**M. BEUVAIN :** Monsieur STENGEL, vous avez évoqué le redéploiement également sur le secteur ouest. Les populations y sont attentives et les associations d'habitants également. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des graves menaces qui pèsent sur la présence de la police nationale sur ce quartier. Cela a été rediscuté lors d'une visite de proximité dernièrement. En tout cas, c'est une crainte qui apparaissait dans ce qui nous a été présenté et les élus sur place également nous avaient affirmé qu'il y avait des craintes en tout cas quant à la disparition du commissariat. Si je me trompe, c'est fort heureux. En tout cas, si elle reste sur place, c'est encore plus heureux. Mais cela nécessiterait quand même que la police nationale, si vous en avez la capacité, la possibilité, un jour puisse être interpellée pour renouveler ses effectifs avec une présence 24h/24 parce que ses prérogatives ne peuvent pas être celles de la police municipale.

En même temps, puisque vous parlez de redéploiement des services de police, quatre médiateurs sur l'ensemble de la ville, c'est une bonne chose également. Comme ils sont amenés à travailler également avec les services de police nationale, c'est un bon début, mais cela appelle peut-être à ce qu'il y ait un redéploiement également de la médiation sur Amiens.

En tout cas, sur la police nationale, si je me suis trompé, il me semble aussi l'avoir entendu de la bouche du président du comité de quartier et de la bouche du président de l'ALQE. Donc, ce

sont des informations qui leur ont été distillées. En tout cas, le commissariat disparaîtra puisque le bâtiment du square Henri Matisse va disparaître. Donc, il y a aussi des interrogations sur la relocalisation de ce commissariat. Mais il apparaîtrait que la police nationale, nous a-t-on dit, devrait retirer sa présence sur le quartier.

**MME FOURÉ :** Je peux vous dire que moi j'assiste régulièrement à des réunions avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité publique tous les quinze jours. Jamais cette question n'a été soulevée, donc je ne sais pas d'où vient cette rumeur et en tout cas sachez que si ce n'était pas une rumeur, évidemment nous y serions tout à fait opposés. Mais je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

**MME BEN MOKHTAR :** Merci Madame le Maire.

De mémoire, sur la dernière visite de proximité qui avait eu lieu sur Etouvie, la population avait plutôt évoqué la problématique des deux-roues. S'ils ont évoqué une certaine forme d'absence de la police nationale, je pense qu'ils ont dû peut-être parler des deux jours de fermeture, enfin des deux jours d'ouverture depuis la nouvelle restructuration des services de la police nationale puisque les services sont partagés entre Salouël et Etouvie. Mais après ça, je ne me souviens pas avoir entendu une quelconque crainte.

**MME FOURÉ :** En tout cas, nous n'avons eu aucune crainte en ce sens. Donc, je vous fais confiance pour dénoncer cette rumeur. Merci.

On passe au vote.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.**

**MME FOURÉ :** Nous allons passer donc au point majeur de notre ordre du jour : le budget primitif pour l'exercice 2019.

Mesdames et messieurs, le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en novembre a confirmé les contraintes fortes qui pèsent sur les finances de notre ville. J'en rappellerai quelques-unes : le respect de la contractualisation financière avec l'État pour la période 2018-2020 qui nécessite la maîtrise des principaux postes de dépenses. Il faut noter les effets conjoncturels sur la masse salariale, l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité, la reprise de la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, l'impact de la suppression des emplois aidés, l'impact de la modification apportée en matière de rythmes scolaires sur les recettes de fonctionnement. C'est donc pour moi un grand plaisir de déposer au nom du conseil municipal le budget pour l'année 2019.

Cet exercice financier qui exige de la rigueur, de la prudence et de la vision, est toujours un exercice complexe mais stimulant. Pour ce budget 2019, les recettes s'élèvent à 160 millions d'euros et les dépenses à 134 millions, dont 26 millions d'épargne de gestion. Je ne paraphraserai pas le Président George BUSH Junior en disant que c'est un bon budget, car il y a plein de chiffres dedans. Merci à ce titre à la direction générale des services managée par Dominique FIATTE ainsi qu'à la direction des finances managée par Sébastien CAPRON.

Proximité, rayonnement, développement durable constituent l'ADN de notre action au service des Amiénoises et des Amiénois. Il est pour nous capital de vous offrir un cadre de vie de qualité et d'assurer dans le même temps le développement durable de notre ville.

Grâce à une gestion financière responsable, nous arrivons à dégager les moyens suffisants pour satisfaire les attentes des Amiénois. Il n'est pas question pour nous d'augmenter les impôts. Nous nous y sommes engagés en 2014 et nous respectons bien sûr cet engagement comme tous les autres.

Pour financer nos projets, nous trouvons des solutions avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de privilégier l'investissement et limiter le recours à l'emprunt pour ne pas endetter la ville ou ne pas l'endetter de manière excessive, et force est de constater que l'exercice produit ses résultats, puisque la ville connaît un endettement de 750 euros en moyenne par habitant alors que l'ensemble des villes connaît un endettement de 1 000 euros par habitant en moyenne et que les villes de plus de 100 000 habitants, elles, connaissent un endettement de 1 500 euros en moyenne par habitant.

Chaque année, la préparation du budget est une occasion pour les membres du conseil de réfléchir aux priorités et à nos valeurs, valeurs de soutien au travail et à l'activité économique par l'investissement, valeurs de soutien à l'éducation et aux activités associatives, valeurs de préservation et de modernisation du cadre de vie, valeurs de respect des personnes et de solidarité envers les moins favorisés, attachement à ne pas laisser à ceux qui viendront après nous une dette insupportable.

Actuellement, les ressources externes des collectivités continuent à diminuer quand les dépenses sont orientées à la hausse pour répondre à un besoin croissant de services publics, et on le sent bien, on l'a encore vu ces derniers temps. Cela tend à pousser les collectivités dans un cercle vicieux : un accès plus que difficile aux financements qui nous oblige à réfléchir sur le montant des investissements à engager et à ainsi reconsidérer le coût de la dette nouvelle pour les années à venir.

Le budget 2019 intègre les principaux éléments de ce contexte et poursuit les orientations qui ont été prises depuis le début du mandat. Il ne marque donc pas de repli par rapport aux ambitions initiales de notre programme municipal. Je serais tentée de dire : bien au contraire.

Malgré ce contexte difficile, notre équipe garde le cap fixé autour des orientations de stabilité du niveau de fiscalité, je l'ai déjà dit, de maintien d'un niveau d'investissement important au bénéfice de l'économie locale parce que je rappelle que les investissements sont créateurs d'emplois, tout en restant attentive à la situation d'endettement. Maîtrise de nos dépenses enfin et en particulier de nos dépenses de fonctionnement.

En synthèse, les choses peuvent se résumer de la sorte : nous maintenons un très haut niveau d'intervention publique – Benoît MERCUZOT le développera de manière plus précise dans son propos dans quelques instants – pour un développement durable du territoire rendu possible par une maîtrise des dépenses et une optimisation des moyens au regard des missions, un programme d'investissement ajusté à la capacité financière de la ville, car il s'agit de répondre aux besoins quotidiens et croissants des citoyens tout en transformant durablement notre ville et en la rendant attractive. Je serais tentée de dire et d'ajouter : et belle parce que c'est aussi important que nous vivions dans une ville qui est agréable à vivre.

Nous le savons : le contexte actuel est particulièrement difficile. La baisse des dotations de l'État est drastique et nous n'entendons pas nous laisser distraire par les sirènes de l'austérité. C'est pour relever ces défis que je vous demande de voter favorablement les budgets qui vous seront présentés bien entendu et je vais à présent donner la parole à plusieurs adjoints qui présenteront notre politique budgétaire dans le cadre de leurs délégations, lesquelles constituent les axes forts de ce budget 2019, et en premier lieu naturellement Benoît MERCUZOT, adjoint délégué aux finances.

Complémentaire de celui d'Amiens Métropole, ce budget primitif vient transcrire de manière concrète l'ensemble de ces priorités politiques et il constitue un outil au service des Amiénoises et des Amiénois, tant pour assurer le meilleur service au quotidien que pour préparer l'avenir. Je tiens donc à vous assurer de notre volonté et de notre engagement ferme à gérer les fonds publics et les ressources municipales de façon réfléchie et responsable. La situation financière d'Amiens est excellente et nous travaillons tous pour conserver la qualité de vie de nos citoyens, et si possible pour l'améliorer encore.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole sans plus attendre à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Je vous remercie, Madame le Maire, et puisque vous avez paraphrasé le Président BUSH, je vais commencer par vous montrer quelques chiffres parce qu'un budget, c'est effectivement beaucoup de chiffres. Il y en a beaucoup, mais je vous propose au moins de retenir ceux-là : ce sont les chiffres qui réglementairement constituent notre budget. Je dis « réglementairement » parce que notamment si l'on s'intéresse à la section d'investissement, vous verrez que le chiffre de 97 millions englobe y compris des opérations d'ordre que l'on ne retrouve pas dans les dépenses qui vont vous être présentées dans un instant. J'en profite également pour dire qu'à la ville nous avons donc deux budgets annexes, mais dont on voit que l'un est particulièrement modeste quant à son montant (13 000 euros) et que l'autre est évidemment plus important (budget Parcs de stationnement), mais que malgré tout, comparés au budget principal, ces deux budgets annexes restent globalement modestes.

Les grands équilibres financiers, quand nous rentrons dans le détail, nous voyons qu'ils sont composés de la manière suivante : concernant le fonctionnement d'abord, des recettes de fonctionnement qui permettent de dégager une épargne de gestion d'un peu plus de 26 millions d'euros. Ces 26 millions d'euros sont importants, puisqu'on les retrouve évidemment pour financer nos investissements et je vous rappelle qu'en plus de nos dépenses d'investissement, nous devons évidemment rembourser les emprunts. C'est le remboursement du capital de la dette que l'on retrouve dans la section d'investissement, remboursement du capital de la dette qui se monte, vous le voyez, en arrondissant à peine, à 10 millions d'euros. Voilà pour les chiffres clés des grands équilibres financiers.

Évidemment, on peut rentrer un peu plus dans le détail et notamment ce qui est intéressant, c'est de comparer avec le BP 2018, c'est-à-dire le budget primitif que l'on a adopté il y a très exactement un an. C'est bien le BP 2018, non pas le BP modifié de la dernière décision modificative que nous avons adoptée le mois dernier. Vous voyez que si l'on compare de BP à BP, notre épargne de gestion s'améliore sensiblement de 4 millions d'euros (plus de 16 %) ; que du même coup, notre capacité d'autofinancement nette s'améliore également ; et vous voyez également que nous envisageons, contrairement à l'année dernière, de procéder à des avances sur les ZAC. Vous voyez que je ne reprends que quelques éléments de ce tableau, mais naturellement nous pourrions y revenir à l'occasion du débat.

Si l'on commence à rentrer un peu dans le détail de ce qui constitue nos recettes, globalement on voit là, toujours avec une comparaison de BP à BP 2018-2019, comment évoluent les principales masses de nos recettes. La masse principale, vous le voyez, ce sont bien les impôts locaux et les taxes. La masse qui vient immédiatement après, mais pour un montant moindre (globalement de 48 millions d'euros), ce sont les dotations et compensations de l'État. On voit qu'elles ont tendance à augmenter par rapport à 2018. On va y revenir. Par contre, nos recettes d'exploitation, quant à elles, diminuent. On reviendra notamment sur cette diminution.

Prenons d'abord un autre schéma qui montre que depuis 2016... Vous voyez qu'entre le réalisé et les crédits ouverts en 2018, c'est-à-dire le BP plus la DM, on a globalement une augmentation très faible, mais une augmentation linéaire entre 0,5 % et 1 % par an, ce qui n'est pas mirobolant du point de vue du budget qui nous occupe. C'est toujours évidemment compliqué. Il n'empêche que contrairement à d'autres collectivités, nous n'avons pas de baisse de recettes, en tout cas sur la période récente, et là encore on y reviendra dans un instant.

Concernant les contributions directes, elles augmentent – Madame le Maire l'a rappelé et tout le monde le sait dans cette assemblée – non pas parce que nous aurions augmenté le taux de nos taxes – je rappelle que le taux a été maintenu et qu'il sera maintenu – mais tout simplement parce qu'il y a d'abord une réévaluation des bases qui est prévue par la loi et qui est désormais très largement indexée sur le montant de l'inflation, et puis ensuite parce que nos bases s'enrichissent du fait de nouvelles constructions. En effet, à chaque fois qu'un nouvel immeuble se construit, une déclaration au fisc est opérée et cette déclaration au fisc donne lieu à l'établissement d'une imposition, ce qui nous rapporte à nous, mais aussi à d'autres collectivités, évidemment des recettes supplémentaires et vous voyez que la hausse de BP à BP cette fois est estimée à ce stade à plus de 2 millions d'euros.

Concernant les dotations de l'État, elles sont désormais linéaires. Elles n'augmentent pas, mais elles ne baissent pas. Elles sont donc limitées à 22 520 000 euros et ce qui fait qu'au total, depuis 2013 – c'est un chiffre qu'on peut garder en tête – nous n'avons pas perçu pratiquement 34 500 000 euros.

Voilà un autre schéma qui illustre la même réalité, le fait que désormais les dotations de l'État restent égales à elles-mêmes, qu'elles ne baissent pas mais qu'elles n'augmentent pas non plus. Ce qui est intéressant de constater, c'est que la part qui augmente et qui à ce jour nous a mis à l'abri d'une baisse globale de nos recettes, vous le voyez, c'est la part qui se trouve en rouge sur ce schéma : c'est la part représentée par la dotation de solidarité urbaine. Vous voyez que d'année en année, elle a augmenté, et vous le savez bien mais il faut le répéter : vous savez bien que si l'on peut globalement se réjouir que cette part augmente, il faut en même temps le craindre parce que cela illustre le fait qu'une partie importante des habitants de notre ville est en situation économique précaire, en situation sociale difficile, et c'est cela qui justifie cette augmentation de la dotation de solidarité urbaine.

Une autre part de nos recettes, ce sont les recettes d'activité des services. Quelques éléments puisqu'on voit que globalement nous envisageons une petite baisse à hauteur de pratiquement 400 000 euros sur les recettes d'activité des services, tout simplement parce qu'il y a un certain nombre d'aides qui nous étaient apportées jusque-là par l'État, notamment au regard des rythmes scolaires à 4 jours et demi, qui viennent en diminution puisque nous avons changé de rythmes. Voilà notamment ce qui explique la baisse de ces recettes d'activité des services.

Voilà pour ce qui concerne les recettes.

Malheureusement ou peut-être que c'est la règle du jeu, dans un budget, il n'y a pas que des recettes ; il y a aussi des dépenses. Sinon d'ailleurs cela n'aurait pas tellement d'intérêt d'avoir des recettes.

Les dépenses sont constituées très majoritairement, à pratiquement 60 % – je vous laisse faire le calcul exact – évidemment par les dépenses de personnel. On voit qu'il est envisagé d'augmenter les dépenses de personnel, par rapport toujours au BP 2018, d'un peu plus d'un million d'euros. On reviendra sur cet élément. On voit que les autres éléments sont relativement stables, sinon qu'effectivement nous prévoyons des dépenses d'exploitation un petit peu en baisse. On y reviendra également dans un instant, puisque je vous propose maintenant de reprendre bloc par bloc les éléments qui constituent nos dépenses.

Voilà les dépenses de personnel, le bloc le plus important, à hauteur de 82 millions d'euros. On voit qu'il y a là une progression, mais une progression qui s'explique en grande partie non pas par des décisions que nous aurions prises nous-mêmes, mais des décisions exogènes et évidemment les décisions qui tiennent soit au statut de la fonction publique territoriale qui prévoit l'évolution de carrière et c'est bien normal, c'est bien logique, mais également les dispositifs nationaux, vous les avez évoqués, Madame le Maire, notamment le fameux PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Ce qu'il faut souligner, on y reviendra sans doute dans le débat, c'est que ces dépenses de personnel font naturellement l'objet d'une attention particulière, car il serait illusoire de prétendre maîtriser les dépenses si nous ne maîtrisons pas le bloc le plus important qui constitue ces dépenses.

Les autres éléments sont les dépenses d'exploitation et vous voyez qu'il y a une baisse d'à peu près 400 000 euros qui est prévue et une bonne partie de cette baisse (plus de la moitié) est prévue notamment par le fait que nous avons pu renégocier nos contrats d'assurance, ce qui nous permet de faire une économie de plus de 200 000 euros sur la prime d'assurance que nous payons.

Voilà donc pour un focus sur les dépenses.

Ayant vu les recettes et ayant vu les dépenses, nous pouvons maintenant envisager la comparaison des deux, ce qui va constituer en fait notre autofinancement et l'on voit que notre excédent de gestion courante augmente puisqu'au fond il est, sur la période depuis 2014, le plus important que nous ayons enregistré jusque-là. Enfin, soyons précis : nous n'enregistrons pas là un excédent de gestion courante ; nous le prévoyons puisque nous en sommes au stade du budget primitif. Mais évidemment, c'est important d'avoir un excédent de gestion courante le plus important possible, puisque cela nous permet de pouvoir envisager des investissements et surtout de pouvoir les financer. Et vous voyez que cette année 2019 est prévue pour être encore une année où les investissements seront importants, pour un montant de 44 millions d'euros, avec des recettes qui sont estimées à 4 730 000 euros, donc on va dire 10 % de nos dépenses, ce qui nous laissera une charge nette de 39 millions d'euros.

À l'occasion de ce budget, il est proposé de créer huit autorisations de programme dont vous voyez qu'elles n'ont pas toutes le même poids, puisque certaines d'entre elles sont modestes, à 25 000 euros, notamment pour le projet Interreg ou encore pour le développement de l'agriculture urbaine et le pastoralisme à hauteur de 50 000 euros, alors que d'autres sont beaucoup plus conséquentes et notamment la participation aux travaux d'économies d'énergie dans l'habitat privé pour laquelle nous créons une autorisation de programme à hauteur de 840 000 euros ou encore l'opération dont il était question dans le point précédent, la

relocalisation du poste de police municipale sur le site Friant pour laquelle il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 950 000 euros.

Je vous laisse regarder cette présentation classique qui montre, par délégation, le montant des investissements, des crédits de paiement prévus pour cette année 2019, et vous voyez que deux postes se partagent une part importante : d'abord le poste de l'urbanisme et du logement qui représente 16 millions d'euros, et puis également la voirie et les écoles. Donc en fait, cela fait trois budgets et quand on prend ces trois budgets, ils représentent à eux seuls plus de 60 % des investissements qui sont prévus en 2019.

Voilà de façon peut-être plus précise et en tout cas plus lisible quelques-unes des opérations pointées et pour lesquelles des crédits de paiement sont ouverts en 2019. Je ne vais pas vous lire ce que vous voyez affiché. Je vous laisse regarder. Je vous demande simplement de noter que par exemple les travaux dans les écoles sont prévus pour plus de 3,3 millions d'euros ou encore la délocalisation du Jardin des Plantes pour plus de 2,2 millions d'euros. J'avais dit que je ne lirais pas, mais vous voyez que quand on en prend un, on a envie d'en prendre d'autres. On peut prendre le centre commercial des Coursives pour un montant de 3,5 millions d'euros, la construction du centre ALCO, etc. Je vous laisse poursuivre la lecture.

Évidemment, parler d'investissement(s), c'est aussi parler de notre endettement et vous voyez là une courbe particulièrement intéressante qui est celle du stock de notre dette depuis 2001. Pourquoi 2001 ? Parce qu'en réalité c'est depuis la création d'Amiens Métropole. Vous voyez qu'au fond nous avons une courbe sinusoïdale et nous sommes actuellement dans une phase plutôt descendante de notre endettement. Nous avons au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – on aura bientôt les chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais ils seront tout à fait comparables à ceux de 2018 – un stock de dette de 97 millions d'euros. Les services me disent même qu'au début de l'année 2019, on sera un petit peu en deçà de ces 97 millions d'euros de stock de dette. Le taux moyen pondéré est particulièrement intéressant, vous le voyez, très largement en deçà des 1 % (0,66 %). L'annuité de la dette pour 2019 est estimée à 11 500 000 euros, en augmentation non pas parce que notre stock augmenterait, mais parce que nous avons un profil de dette particulier sur la ville qui nous amène à rembourser plus vite le capital puisqu'effectivement les emprunts sont plus courts, par exemple, que sur la métropole, ce qui nous permet de nous désendetter plus vite.

Évidemment, nous maintenons la gestion en trésorerie zéro, mais je ne vois pas quelle raison pourrait nous amener à l'abandonner une année, et puis il est proposé une autorisation d'emprunt à hauteur de 21,5 millions d'euros.

L'élément qu'évoquait tout à l'heure Madame le Maire, vous le voyez ici en graphique : vous avez sur la ligne rouge, de 2000 à 2017, la dette par habitant des villes de plus de 100 000 habitants et vous voyez que depuis 2012 il y a une augmentation très sensible de cette dette des villes de plus de 100 000 habitants qui amène une dette par habitant en moyenne de 1 500 euros. Vous avez ici la moyenne nationale de l'ensemble des communes avec une dette qui est à peu près stable, en légère augmentation, et puis vous avez ici la dette par habitant de la ville d'Amiens et on voit – évidemment ici les chiffres pour la comparaison s'arrêtent en 2017 – que nous sommes très en deçà non seulement de la moyenne nationale, mais plus encore de la moyenne des autres villes de plus de 100 000 habitants. Je rappelle, de mémoire, qu'il y a à peu près 36 villes de plus de 100 000 habitants. Je ne suis pas tout à fait exact sur le chiffre, mais c'est vraiment cet ordre de grandeur-là. Nous sommes très en deçà.

Et puisque lors d'un débat d'orientations budgétaires avait été évoqué un ratio utilisé traditionnellement, à savoir le nombre d'années qu'il nous faudrait pour nous désendetter, là encore le service des finances m'indique que quand on en sera au compte administratif 2018, donc quand on aura la réalité des chiffres exécutés en 2018, nous aurons un ratio de désendettement par année qui sera inférieur à 4 années. Donc, on sera vraiment particulièrement bien placés de ce point de vue.

Voilà pour les éléments concernant le budget principal. Il nous reste à dire quelques mots de nos deux budgets annexes.

Vous voyez que le premier ne nécessite vraiment pas grand-chose comme indications tellement son montant est faible par rapport aux autres budgets.

Par contre, il faut évidemment indiquer, et l'adjoint aux finances que je suis ne peux que le regretter, que le budget annexe « Parcs de stationnement » nécessite le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget d'un montant de 650 000 euros, ce qui permet notamment de procéder à un certain nombre de travaux dans les parcs de stationnement.

Voilà pour cette présentation évidemment synthétique de ce budget primitif 2019, mais je ne doute pas que le débat pourrait être l'occasion d'apporter des précisions s'il en était nécessaire.

**MME FOURÉ :** Merci à Benoît MERCUZOT. Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ.

**MME DELETRÉ :** Oui, merci Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je me réjouis de prendre la parole sur ce point du conseil municipal, puisque malgré les contraintes fortes qui pèsent sur les finances de notre ville, Benoît MERCUZOT le disait à l'instant, vous remarquerez que lorsque nous disons que nous faisons le pari de la jeunesse, nous le faisons.

La ville d'Amiens n'a jamais manqué à ses devoirs ni lésiné sur les moyens pour offrir aux plus jeunes et par voie de conséquence à leurs parents les meilleures infrastructures et conditions d'accueil possibles dans nos crèches, dans nos écoles, dans nos accueils de loisirs. Il suffit que chacun s'y rende et que chacun se rende dans les nombreux autres lieux qui leur sont destinés, parfois en extérieur, pour voir combien nous misons sur la future génération en leur offrant un environnement de qualité.

Tout l'enjeu, et vous le savez, était de se pencher désormais sur les adolescents et sur ceux qu'on a tendance à classer dans une tranche d'âge, celle des 16-25 ans. Ce sont eux qui représentent l'avenir de notre ville. Ce sont eux qui évoluent à toute allure, aussi vite que la musique, encore plus avec les nouvelles technologies. Ce sont eux qui peuvent rencontrer des difficultés sociales, familiales, des difficultés de formation, d'insertion, des discriminations. Et ce sont eux qui vivent aussi parfois dans la plus grande précarité.

Ces jeunes sont porteurs d'espoir comme de craintes et il n'est pas facile de répondre seuls à ces sentiments et à ces situations. N'importe quelle ville de France, n'importe quelle politique jeunesse, et je le précise puisque j'en échange très régulièrement avec mes homologues des villes de plus de 100 000 habitants et ils font face au même constat, ne peut résoudre seule, par un coup de baguette magique, la situation de chacun. Pour autant, nous avons un impératif de devoir de prise en compte et surtout l'obligation morale de ne pas baisser les bras et d'adapter

constamment nos politiques, d'accompagner ces jeunes les plus en difficulté, de créer du lien entre eux et avec leurs aînés, de leur mettre le pied à l'étrier, car ils ne demandent qu'à être accompagnés, pas assistés mais bel et bien accompagnés et encouragés dans leurs démarches pour s'en sortir. Chacun ici à Amiens, dans les compétences qui lui sont attribuées, sur le terrain et au quotidien s'y attelle de son mieux.

Pourquoi ce budget est-il important pour nos jeunes ? Parce que ce qui a été amorcé en profondeur avec le projet de Capitale européenne de la jeunesse notamment, ce sont deux choses. La première, la transversalité. Être Capitale européenne de la jeunesse n'est pas un projet de service. C'est le projet de toute une ville. C'est donc un projet partagé par l'ensemble des collègues qui portent une délégation et qui à ce titre veilleront d'ici 2020 et au-delà à prendre en considération parmi tout le reste les attentes et les besoins des jeunes. C'est un changement de regard. C'est une nouvelle méthode de travail avec un unique objectif, l'efficacité, et on ne peut que s'en réjouir.

C'est aussi un projet soutenu par l'État, la région, le département, l'agglomération, l'Éducation nationale, l'UPJV et de nombreuses associations, qu'elles soient locales, nationales et européennes. Mais ce n'est pas tant le soutien en tant que tel qui est intéressant de ce point de vue, mais la volonté de s'unir tous ensemble pour répondre au cap que nous nous sommes fixé, aux objectifs précis du dossier et ainsi devenir à Amiens un laboratoire des politiques jeunesse. Les premières réunions de travail qui nous ont rassemblés sur le sujet sont très encourageantes et nous ne pouvons que nous satisfaire d'avancer dans la même direction. C'est une première.

Après la transversalité, le deuxième point sur lequel je voulais insister, Madame le Maire, et j'en terminerai par là, c'est ce chiffre : 315 000 euros. Chacun d'entre vous peut chercher, je pense, aussi loin que remontent ses souvenirs l'année au cours de laquelle les crédits jeunesse ont été augmentés de la sorte. Je crois que c'est sans précédent. Dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes, nous pouvons tous nous féliciter de cet effort qui bénéficiera directement à notre jeunesse puisqu'il s'agira dès 2019 d'appliquer le programme pour lequel nous avons obtenu le titre, dans le respect des quatre axes que nous nous sommes fixés, et vous les connaissez, sur l'employabilité, les jeunes acteurs de la cité, l'inclusion des jeunes exclus et la citoyenneté européenne affirmée. Dans chaque axe, il y a des actions claires et identifiées déjà présentées, déjà mises en œuvre pour certaines ou à développer pour d'autres. Pour ne prendre que quelques exemples, nous pourrions ainsi dès cette année, et une fois que le dossier vous sera présenté en début d'année prochaine, proposer plus de places pour le dispositif d'aide au permis de conduire, augmenter le nombre d'ateliers de créativité et de codesign qui ont déjà eu lieu dans les cinq secteurs de la ville cette année et qui réunissent à chaque fois plus de cent jeunes de divers horizons ou encore préparer la cérémonie d'annonce du titre de Capitale européenne de la jeunesse 2021 qui aura lieu en novembre 2019 à Amiens et qui laissera la part belle aux jeunes Amiénois. Cette cérémonie sera suivie du COMEM plus de 150 organisations jeunesse européennes se retrouveront à Amiens pour leur conseil des membres pendant trois jours. Une belle année en perspective, Madame le Maire !

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup. Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD** : Merci Madame le Maire.

Chers collègues, je souhaite profiter de cette présentation budgétaire pour vous parler de la mise en place et du développement de plusieurs actions de proximité avec l'aide précieuse de l'association Voisins Solidaires qui nous considère comme ville pilote. Ces actions prendront de l'ampleur en 2019. Pour cela, les actions reposent sur une série d'idées concrètes. En mars,

l'opération Hauts-de-France Propres sera l'occasion pour les habitants de mobiliser leurs voisins pour le nettoyage de la nature autour et dans Amiens. En mai, nous fixerons comme objectif, bien qu'ils soient déjà très nombreux, de multiplier les points de rassemblement pour l'événement de la Fête des Voisins. Un grand concours photos a d'ailleurs eu lieu cette année pour encourager les initiatives d'habitants et en plus on arrive sur les vingt ans de cette fête très conviviale. À partir de cet été, en lien avec ma collègue Annie VERRIER et le CCAS, nous renforcerons le dispositif « Un été bien entouré » pour lutter contre l'isolement des seniors et pour encourager les liens de voisinage. En septembre, nous reprendrons l'action « La rentrée des voisins » destinée à tisser des liens entre parents d'élèves au moment de la rentrée scolaire. Enfin, en décembre, nous développerons l'action « Noël des voisins » envers celles et ceux qui comptent fêter Noël seuls.

Vous l'avez compris : notre action consiste à encourager toutes les initiatives des habitants qui œuvrent dans le sens de la proximité, de l'entraide, du partage et des échanges de services entre les Amiénois.

Nous voulons faciliter le développement de la participation des habitants à la vie de leur quartier, mobiliser et diversifier le réseau de solidarité, faciliter l'organisation entre voisins et valoriser les initiatives et les comportements exemplaires. Je suis bien consciente que plusieurs initiatives individuelles existent, mais avec Brigitte FOURÉ nous avons pour objectif d'aller beaucoup plus loin en faisant en sorte que chaque habitant mette la main à la pâte. Pour cela, motivés par le label « Ville conviviale, ville solidaire » que nous avons reçu à deux reprises, nous allons mobiliser encore plus un large réseau d'Amiénois œuvrant dans le cadre des solidarités de proximité. Je pense en particulier aux habitants de notre réseau « Fête des Voisins », aux comités de quartier, aux associations œuvrant dans le champ de la solidarité, aux bailleurs privés et aux bailleurs sociaux, à certains métiers et corporations, comme par exemple les facteurs, gardiens d'immeuble, les pharmaciens, les boulangers, et aux services de la ville comme le CCAS, les pôles d'accueil de mairie de secteur, le service animation jeunesse et la politique de la ville.

Pour satisfaire cette ambition, voilà les trois principes sur lesquels repose le dispositif « Voisins Solidaires » :

- 1- Nous voulons mobiliser un maximum de citoyens ;
- 2- Nous voulons mettre en lumière les bonnes initiatives, donner à voir ce qui se fait de bien. Trop souvent, nous nous focalisons sur les incivilités et les actes de violence. C'est malheureusement trop d'images négatives qui sont véhiculées. C'est important de s'en indigner et de chercher des solutions, mais c'est tout aussi fondamental de valoriser les comportements exemplaires qui, sans être exceptionnels, sont indispensables au vivre ensemble. Nous avons eu un bel exemple, ce soir, avec une salle remplie de belles âmes, avec la remise des Trophées Saint-Martin ;
- 3- Enfin, l'action « Voisins Solidaires » nous encourage à faire mieux. Nous voulons sensibiliser par des messages et mettre à disposition des outils de communication pour animer les réseaux de voisinage, faciliter l'occupation de l'espace public ou de prêt de matériel.

Nous voulons nous positionner en tant que facilitateurs. En effet, ces actions ne se décrètent pas ; elles doivent éclore du terrain pour avoir du sens.

Je viens de vous présenter un aperçu des actions que nous souhaitons encourager et renforcer. Je compte vivement sur la participation de chacun, vous, élus présents ce soir, y compris les élus les plus timides, sur les bonnes initiatives de chacun. Merci d'avance de faire fonctionner le bouche-à-oreille auprès de vos réseaux et de bousculer vos proches et vos voisins à en faire de même. Nous avons tellement besoin, encore plus aujourd'hui, de bienveillance entre les uns et les autres. Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Quelle belle conclusion !

Qui demande la parole ? Madame LEPRESLE ? Madame LEPRESLE. Elle est la première à demander la parole, elle l'a.

**MME LEPRESLE** : Très bien ! Merci, Madame le Maire et mes chers collègues.

Le budget est l'occasion pour nous de donner notre avis sur les choix budgétaires de la collectivité et en ce sens normalement on doit donner notre avis à la fois sur les recettes, les dépenses, l'investissement et le fonctionnement. Il se trouve que cette année, contrairement aux autres années, on n'a pas reçu les documents budgétaires concernant le fonctionnement. Le fonctionnement par délégation, on l'a reçu seulement cet après-midi. Je vous en ai parlé ce midi en conférence des présidents, mais je trouve ça totalement anormal que les élus n'aient pas les moyens de travailler. C'est la première année que ça arrive et ça ne nous permet pas de comparer les dépenses d'une année sur l'autre. Enfin je veux bien que l'investissement soit plus important. Ça se voit, c'est vrai. Quand on fait des gros travaux, ça se voit. Mais le fonctionnement, c'est quand même aussi excessivement important, notamment pour les subventions aux associations, les dépenses de personnel, enfin bref.

Alors, vous allez me dire que ce n'est pas un document obligatoire, certes, mais enfin... D'abord, ça reste à vérifier que ce ne soit pas obligatoire, mais en tous les cas ce n'est pas normal ; c'est totalement anormal. Bref, continuons.

L'année 2018 a rappelé au monde entier que les conséquences de la crise climatique sont déjà là. Il y a quelques mois, un rapport du GIEC rappelait l'urgence de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'année 2018 devrait figurer au rang des années les plus chaudes jamais enregistrées. Elle a été marquée par des événements météo extrêmes : les feux de forêt comme en Californie, les typhons, les tornades, les inondations, les canicules. L'indignation que suscitent ces événements doit absolument se transformer en actions. Il est urgent d'agir contre le réchauffement climatique et en même temps d'agir pour redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens. L'actualité récente des gilets jaunes prouve l'urgence de la situation.

Le chômage dans notre ville est toujours très élevé, les salaires n'augmentent pas, le pouvoir d'achat des habitants est en berne. Ce n'est pas seulement l'État qui peut contribuer à changer la situation. Les collectivités locales aussi ont leur rôle à jouer.

C'est le moment d'orienter les priorités budgétaires vers des investissements qui lient écologie et amélioration du niveau de vie, protection du climat et réduction des inégalités.

À l'heure de la COP24 et de mobilisations citoyennes pour le climat et le pouvoir d'achat, il est plus que temps d'accélérer la transition énergétique.

Dans ce contexte, il ne nous paraît pas opportun d'augmenter les tarifs des services ou des équipements, ce que vous faites pourtant : + 2 % pour l'année.

Les investissements doivent se concentrer sur les énergies renouvelables, toutes les énergies renouvelables, y compris l'éolien, la rénovation thermique des logements, les transports alternatifs à la voiture, l'agriculture biologique et locale, l'éducation et la jeunesse. Cette génération de demain ne doit pas être oubliée au moment où des milliers de lycéens sont mobilisés et inquiets pour leur avenir.

La répartition budgétaire que vous nous proposez ne répond que partiellement à ces enjeux, alors que les recettes sont en augmentation.

Globalement, les recettes sont en augmentation en raison de la revalorisation des valeurs locatives qui font que même si le taux d'imposition n'augmente pas, puisque vous n'avez pas augmenté le taux d'imposition, en réalité le produit de la fiscalité progresse et donc ce que payent les gens augmente aussi, en raison aussi de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine, vous l'avez dit, et des recettes d'exploitation puisque vous avez augmenté les tarifs.

On note toutefois que vous perdez près d'un million d'euros du fait de votre volonté de supprimer l'aménagement des rythmes scolaires à l'heure où les recettes de l'État se font rares et où vous nous annoncez que l'éducation est une priorité forte de l'équipe municipale. C'est dommage de priver les enfants des possibilités de découvrir les activités culturelles et sportives, et c'est dommage de priver la ville de recettes.

Concernant vos choix budgétaires, sur le logement, vous accordez un budget conséquent au logement, mais néanmoins aujourd'hui les places d'hébergement ne sont pas assez nombreuses puisqu'elles laissent des personnes sans solution et l'offre de logement social reste insuffisante compte tenu du niveau de ressources de nos concitoyens.

Dans le parc privé, les locations restent chères dans notre ville par rapport à d'autres villes de même taille, et il n'y a pas assez de diversité de logements, je l'ai déjà dit, pas assez de logements pour les familles, pas assez de logements collectifs, pas assez de foyers-logements pour les personnes âgées, pas assez de logements pour les personnes handicapées. Et pour nous, l'accession à la propriété ne répond pas aux urgences de la population.

Les urgences : la rénovation énergétique des habitations, par exemple. Par contre, c'est un enjeu capital pour le climat et le pouvoir d'achat. Le secteur du bâtiment est un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre. Les logements mal isolés sont à l'origine de factures de chauffage très élevées et de plus en plus, nos concitoyens ont du mal à les payer. Vous semblez vous y intéresser depuis l'an dernier. Toutefois, le budget pour cette année paraît encore bien dérisoire pour une ville comme la nôtre. Vous prévoyez 536 500 € pour la rénovation des bâtiments de la mairie et seulement 260 000 € en 2019 pour la participation aux travaux d'économies d'énergie dans l'habitat privé. C'est un début, mais concernant l'habitat privé, ce sera largement insuffisant pour aider les ménages à changer leur chaudière, isoler leur logement. Il faut vous engager davantage sur la rénovation énergétique.

Le budget voirie connaît une baisse notable, mais reste quand même élevé pour les opérations d'aménagement et de modernisation du patrimoine routier. C'est dommage que vous n'en profitiez pas pour créer des voies cyclables, car la circulation à vélo ou trottinette, qui est de plus en plus fréquente, est vraiment très compliquée dans Amiens.

Il est urgent d'investir pour que les moyens de transport alternatifs à la voiture se développent, mais on sait que ce n'est pas votre priorité. Le secteur des transports est pourtant responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

Sur l'éducation, vous dites que l'éducation est une priorité forte de l'équipe municipale, et je partage l'idée qu'elle doit être une priorité, mais je crains que ce ne soit pas complètement la réalité. Les investissements en matière d'éducation et de petite enfance, cette année, sont largement en baisse. En baisse, les montants attribués pour les travaux dans les crèches : 100 000 € seulement, même si évidemment il y a la construction de Germaine Dulac, d'ailleurs qui ne va pas créer de nouvelle crèche, qui est juste une transformation. Au niveau des travaux dans les crèches, le budget est en baisse par rapport aux autres années. En baisse aussi les travaux dans les écoles et les centres de loisirs, qu'il ne faut jamais oublier. Ce n'est pas l'enveloppe que pour les écoles ; il y a aussi les centres de loisirs. Il y a plus de 100 écoles à Amiens et, je ne sais plus, une quarantaine de centres de loisirs, donc les 3,3 millions, c'est une baisse et c'est insuffisant.

Vous n'avez pas donné à voir les budgets de fonctionnement par délégation, je le regrette, mais dans votre diaporama, je constate une baisse du budget de fonctionnement attribué aux classes de découvertes, qui est aux alentours de 80 000 € dans le diaporama qui était fourni avec les documents budgétaires, que vous n'avez pas passé là. Donc, une baisse pour les montants de fonctionnement attribués aux classes de découvertes, une stagnation depuis de nombreuses années du budget dispositif réussite éducative pour les enfants les plus démunis qui est de 100 000 € depuis des années. C'est toujours le même budget et il n'y a pas une once d'augmentation.

Tout se fait donc au détriment des enfants de notre ville qui, comme vous le savez, la plupart d'entre eux sont situés dans des quartiers d'éducation prioritaire.

Vous avez supprimé les temps d'activités culturelles et sportives avec le retour des 4 jours d'école, et le plan mercredi ne remplacera pas ces activités en fin de journée puisqu'elles seront payantes. On verra, peut-être qu'il y aura des changements à ce niveau-là, mais globalement on sait que les parents n'envoient pas leurs enfants si ce n'est pas obligatoire de les envoyer. Donc, on peut craindre que les enfants qui en ont le plus besoin n'en profiteront pas.

La réussite éducative, la formation des citoyens fait partie des défis que nous avons à relever : 29 % des familles amiénoises avec enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Il est donc primordial que la ville s'engage pour la réussite de tous les jeunes.

Dans les cantines scolaires, les démarches engagées pour une alimentation issue de l'agriculture locale continuent et nous nous en réjouissons, mais elles doivent aller plus loin en développant davantage les menus issus de l'agriculture biologique. Et de plus, nous avons plusieurs fois proposé d'introduire la possibilité de choisir des repas sans viande. La ville de Lyon l'a fait depuis longtemps. Il est tout à fait possible de demander aux parents, lors de l'inscription des enfants à la cantine, de déterminer leur choix de repas sans viande ou avec viande. Cela éviterait que les plats de viande soient jetés quotidiennement et en même temps cela contribuerait aussi à la réduction des gaz à effet de serre puisque 18 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues à l'élevage du bétail.

Pour le développement de notre territoire, nous devons soutenir les emplois non délocalisables, respectueux des hommes et de l'environnement. Nous nous réjouissons de la création d'un

budget consacré au développement de l'agriculture urbaine, même si le budget reste modeste : 50 000 €.

Et enfin le secteur associatif doit être davantage soutenu, car bon nombre d'associations amiénoises sont en difficulté.

Je vous remercie.

**M. DUPILLE :** Madame le Maire, chers collègues, comme un rituel bien orchestré, le vote du budget primitif est l'occasion pour la majorité municipale d'essayer de démontrer qu'elle a bien géré la ville et qu'on ne peut faire mieux. De son côté, l'opposition essaie de démontrer que les résultats ne sont pas si formidables que ça et qu'elle ferait certainement mieux que la majorité. Nous en avons eu l'exemple avec les interventions en rang d'oignons du maire et de certains adjoints pour vanter leurs actions ou à tout le moins attirer l'attention sur tel ou tel. Quoique cette année, j'admets qu'il y a eu moins d'interventions. Ce n'est pas plus mal. Je vais donc, à mon tour, m'intégrer dans ce rituel.

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte toujours difficile. La croissance de notre pays est revue à la baisse, le chômage est toujours à un niveau élevé. Je rappelle que dans notre région, il a augmenté de plus de 26 000 demandeurs d'emploi malgré les fanfaronnades du président du conseil régional et de son flop emploi.

L'État manque d'argent, paraît-il. Enfin en réalité, il en a distribué beaucoup à ceux qui n'en avaient pas besoin. Mais toujours est-il que pour les collectivités locales, les dotations ont chuté (- 34,5 millions pour Amiens en 6 ans), que la disparition de la taxe d'habitation est dans le flou artistique quant à sa compensation, et que la prochaine loi de finances est attendue avec appréhension. Et Monsieur MACRON est obligé maintenant d'ouvrir les cordons de la bourse pour essayer de satisfaire les revendications du peuple en colère tout en ne voulant pas revenir sur les cadeaux qu'il a offerts à ses amis fortunés, exercice difficile sauf à augmenter encore la dette de la France, ce qui revient à manger son chapeau pour le donneur de leçons aux autres pays européens qu'est notre Président de la République.

Aussi, face à ces incertitudes, Monsieur MERCUZOT, l'adjoint aux finances, nous présente un budget au cordeau, je dirais, comme à son habitude.

Vous n'augmentez pas le taux des taxes locales. Nous avons tous voté cela unanimement.

Les recettes de ce BP augmentent globalement de 3,8 millions pour aller à 160 millions. Avec des dépenses à hauteur de 134 millions, vous estimez le montant des ressources disponibles à 20 millions.

Les dépenses ne bougent pas. Les dépenses de personnel notamment ne montent que de 1,14 million. Quand on sait que là-dessus 800 000 € sont dus à l'avancement de carrière, autant dire que les dépenses de personnel n'augmentent pas.

Maintenant que faites-vous de l'argent disponible ?

Vous voulez maintenir un haut niveau d'investissement à hauteur de 39 millions € et vous allez donc recourir à l'emprunt pour 21,5 millions. Alors je sais qu'en commission des finances, qui a eu lieu dernièrement, on nous a affirmé que l'encours de dette de la ville passerait à environ

90 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au lieu de 96,6 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui est bien. Mais est-ce une raison pour se précipiter à refaire de la dette ?

J'ai quand même noté une petite phrase de Madame le Maire qui disait que sur les années prochaines, elle allait réfléchir quant au recours à autant d'emprunts. Sans doute quelque Jiminy Cricket de votre majorité vous a-t-il soufflé à l'oreille qu'il fallait peut-être se montrer un peu plus prudent sur le sujet pour ne pas hypothéquer l'avenir. Mais il n'empêche que cette année, il y a encore de la dette à faire, des emprunts à faire.

Alors tous vos investissements sont-ils nécessaires maintenant ? On voit encore 5,7 millions pour l'aménagement urbain et la voirie. Quand on sait que les travaux en ville, nous en sommes tous saturés, est-ce bien nécessaire d'en rajouter encore autant cette année ? Cela ne peut-il attendre ? Autre exemple : 515 000 € pour le Marais des Trois Vaches. Cela ne peut-il attendre un peu ? On pourrait encore prendre d'autres exemples.

Et qu'en est-il alors du service aux Amiénois ? C'est une de vos fiertés de contenir les dépenses de personnel, certes, mais à trop les contenir on affaiblit forcément le service rendu aux habitants.

Vous indiquez qu'on pourrait rembourser la dette maintenant en moins de 4 ans. C'est sans doute une bonne raison pour emprunter encore, mais n'est-ce pas aussi une bonne raison d'améliorer le sort du personnel ? Plus d'heures de travail dans les écoles pour celles et ceux qui en ont besoin, un peu plus d'animateurs pour alléger le taux d'encadrement des enfants du périscolaire, une organisation de tous les services en fonction non plus du rendu financier, mais en fonction du service rendu la population, même s'il faut quelques embauches à la clé.

De même, faudrait-il envisager la gratuité des bus pour tous ? Vous avez fait un petit pas avec un mois d'essai et les samedis gratuits, peut-être contraints et forcés par l'exaspération des Amiénois et la crainte que cela ne se traduise dans les urnes prochainement. Mais un petit pas que je vous encourage à transformer en grand pas.

Alors évidemment, ce ne sont que quelques remarques et je pense d'ailleurs connaître vos réponses à mes propos : l'avenir est incertain, le budget est difficile à tenir, la contractualisation signée avec l'État limite la hausse des dépenses. Il ne fallait pas le signer. Certes, je sais tout cela. Mais la commune est un service de proximité au service de la population. Vous n'êtes pas là seulement pour aménager des avenues, acheter de beaux bus, faire surgir de nouvelles constructions partout dans la ville. Les Amiénois ne sont pas faits de briques, de parpaings ou de bitume. C'est de l'humain dont vous devez vous occuper en priorité et j'ai bien peur que ce ne soit pas vraiment le cas.

**MME ROY :** Je voudrais quand même dire que j'avais prévu d'intervenir. J'avais demandé la parole à Madame le Maire avant qu'il y ait des sujets qui soient un petit peu développés sur l'éducation. Cependant, dans mes évocations, je ne manquerai pas quand même de rappeler quelques petites choses.

Je voulais quand même dire que notre mandat se caractérise quand même par notre volonté de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil et de travail dans nos structures, que ce soit les écoles, dont je précise qu'il y en a 81 et non pas plus de 100 dans la ville, et également dans l'ensemble des crèches, des accueils et des satellites scolaires.

Je dirai juste pour rappeler les choses, parce que je pense que c'est important parfois de se poser et de regarder un petit peu dans le rétroviseur et au-delà, que nous avons quand même pris l'engagement de plus de 16 millions € sur le mandat en investissement, ne serait-ce que dans les écoles.

Alors certes, on pourrait considérer que les 3 300 000 € de cette année sont dérisoires. Cependant, ils viennent quand même s'ajouter à tous ceux que nous avons déjà prévus. Et l'ensemble des secteurs sera concerné, puisque ça passera aussi bien par la sécurisation de la majorité des écoles avec des alarmes attentats. Ça coûte quand même 1 million € d'aménager ça dans l'ensemble de nos écoles. Ça passera également par des réfections, telle que celle de l'école Saint-Leu, par exemple, pour une deuxième tranche, pour plus de 210 000 €. Si on change de secteur, on peut évoquer également ce qui pourra être fait comme travaux à l'école Réaumur maternelle avec un préau qui va être fermé pour donner plus de confort et aussi des aménagements pour plus de 140 000 €. Ce sera aussi, par exemple, la réfection de l'école primaire Michel Ange à hauteur de 100 000 € ou encore de l'école Noyon pour plus de 75 000 € avec en particulier des travaux permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la sécurisation, etc., et j'en passe. Donc, on voit bien qu'on est dans une politique volontariste qui dure.

Quant aux crèches, effectivement nous poursuivons nos efforts. Germaine Dulac permet également d'accroître le nombre de places et de sédentariser le troisième relais d'assistantes maternelles de la ville. Je ne développerai pas aujourd'hui sur les crèches, puisque nous aurons, dans un autre conseil, l'occasion de parler du nouveau schéma local petite enfance.

En ce qui concerne notre politique volontariste, j'ai d'abord cité celle de poursuite d'amélioration des conditions d'accueil et de travail dans les structures. Je voudrais également souligner celle de notre volonté de mettre en œuvre au mieux les réformes scolaires et de montrer ainsi l'adaptabilité de notre collectivité. Je voudrais juste rappeler qu'en 2017 on nous a demandé, en même pas 3 mois avec les vacances d'été au milieu, de mettre en place le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP. Nous l'avons fait. Nous avons poursuivi lors de la dernière rentrée avec l'extension en REP+ et nous le ferons encore pour cette rentrée. Accessoirement, c'est quand même de l'ordre de 190 000 € qui sont nécessaires pour pouvoir mener à bien cette réforme.

Nous devons également mettre en œuvre une autre réforme – on attend que ce soit législativement voté, néanmoins ça a été évoqué –, à savoir la scolarité des enfants de 3 ans. Là aussi, ça risque de concerner potentiellement 500 enfants parmi lesquels on en aura 80 % qui risquent d'être scolarisés dans le public et donc là aussi ça nécessitera à la fois un renfort en personnel mais également un aménagement de nos structures d'accueil.

Ensuite, je voudrais également évoquer tout ce que l'on peut faire dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire. Ça a été dit par mon collègue Benoît et par Margaux également : nous sommes dans un contexte malheureusement socialement très défavorisé qui par ailleurs cumule les difficultés, à savoir des difficultés sociales. Je ne rappellerai pas – Annie n'est pas là mais mes collègues qui sont délégués auprès d'elle pourraient en témoigner – le nombre impressionnant de bénéficiaires de minima sociaux tels que le RSA ou encore la CMU complémentaire par exemple, ou encore l'allocation adulte handicapé. Mais également les difficultés liées à l'échec scolaire et à l'illettrisme qui font malheureusement de notre académie une académie qui apparaît malheureusement en rouge sur la carte de France quant à ses résultats.

Contrairement à ce qui a pu être dit, nous affirmons là aussi une politique volontariste puisque nous concourons à la mise en œuvre de différentes actions. Effectivement, il y a le dispositif de réussite éducative pour lequel nous maintenons notre effort à 100 000 €, mais nous ne sommes pas les seuls financeurs puisque l'État y concourt également et que nous avons par ailleurs aussi recours à de nouvelles modalités d'action de lutte contre l'échec scolaire. Nous avons initié ainsi l'existence de l'AFEV dans notre ville, pour laquelle nous avons alloué une subvention et nous présenterons ultérieurement également un dossier de subvention.

Et si nous poursuivons, nous avons également tout ce qui a trait au financement des études surveillées. C'est quand même un coût de plus de 340 000 € pour la collectivité qui n'est pas négligeable, mais que nous avons souhaité maintenir et que ce service soit effectivement gratuit pour les familles.

Enfin, je conclurai en disant que nous avons sacralisé des actions qui constituent, pour nous, des moments forts. Nous aurions pu, dans un contexte de rigueur budgétaire tel que ça a été très bien décrit par Benoît et en introduction par Madame le Maire, décidé de nous dire qu'après tout, quelque chose qui n'avait lieu qu'une fois par an et en l'occurrence en fin d'année, pouvait éventuellement être supprimé puisque d'autres choses existaient par ailleurs. Nous avons souhaité le maintenir. Je veux principalement parler du dossier d'actualité, à savoir le Noël des écoles. Nous avons quand même, à ce titre-là, 184 000 € qui sont sacralisés dans ma délégation d'année en année. Nous ne revenons pas dessus parce que nous considérons que c'est donner, cette année encore, à plus de 17 500 enfants l'opportunité d'avoir un moment heureux, un moment de dépaysement, un moment d'évasion, et donc ça représente quand même un effort pour la collectivité dans la mesure où ça revêt à la fois le spectacle en lien avec Amiens Métropole, les 250 bus nécessaires à l'acheminement des enfants et puis également l'octroi du livre de Noël pour tous les enfants, que ce soit de la crèche depuis la section des bébés jusqu'au CM2.

Voilà, Madame le Maire, je pense, ce que l'on pouvait mettre en avant dans le cadre de ma délégation qui, pour certains, peut paraître comme n'étant pas tellement ambitieuse, voire en régression, mais qu'il convient de regarder en perspective pour s'apercevoir qu'en fait elle agit dans la durée et qu'elle est à la fois pugnace et très persévérante dans l'intérêt des enfants amiénois.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup. La parole est à René ANGER.

**M. ANGER** : Merci Madame le Maire.

Ce débat budgétaire se situe à un moment particulier où une partie de notre pays nous dit qu'elle souffre ; qu'elle souffre d'un pouvoir d'achat insuffisant, d'une vie de plus en plus difficile. Et dans ce contexte, le Président de la République renvoie aux maires, à nos collectivités, l'organisation des débats et je pense, en creux, une réponse à une partie des problèmes.

Et une partie des problèmes, c'est les personnels qui travaillent dans nos collectivités. Depuis des années, le point d'indice des fonctionnaires est bloqué et on prend comme une évidence que les employés communaux qui voient leur pouvoir d'achat rabaissé ne posent pas de difficulté. Alors je sais bien que ce n'est pas ici que ça se décide, mais comme on va nous interroger, je pense, au niveau national et que les maires vont être interrogés par le Président de la République, je pense que la question du pouvoir d'achat des agents de cette collectivité est un vrai problème que l'on doit traiter et on ne doit pas se contenter de se satisfaire que ça facilite des équations qui sont difficiles à boucler, d'autant qu'il peut y avoir d'autres dispositifs, comme

le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, mais il n'empêche que globalement les fonctionnaires, et en particulier les fonctionnaires territoriaux, sont les grands perdants du débat en cours. Je n'ai rien entendu les concernant.

Le Président de la République fait appel au bon vouloir des grandes entreprises pour augmenter les salaires ou accorder des primes. S'agissant de nos agents, on ne peut pas faire grand-chose dans la mesure où les taux sont décidés nationalement. Donc je pense que cette question-là, on doit se la poser. De toute façon, elle nous sera posée et il est clair que la réponse ne doit pas être seulement chez nous et par nous. On voit bien l'équilibre budgétaire qui nous est présenté, et l'exercice budgétaire est un exercice qui se traduit par un solde positif qui permet d'autofinancer notre investissement et c'est bien, mais la marge de manœuvre, en tout cas dans la durée, est moins importante qu'il n'y paraît. Elle tient, je l'ai déjà dit, je viens de le dire, au niveau de rémunération de nos agents. Elle tient aussi à la faiblesse des taux d'intérêt. Elle tient en partie aussi à la pérennité des dotations d'État, dont la DSU sur laquelle on peut avoir des inquiétudes dans la mesure où le gâteau risque d'être partagé à plus et donc de diminuer. Et puis il y a les impôts que nous percevons et qui, certes, seront compensés, mais sans prendre en compte forcément l'évolution des bases et l'évolution de l'inflation.

Donc, on a un équilibre qui paraît confortable mais qui en vérité, à terme, va se révéler difficile et donc moi, je pense qu'il y a un message à faire passer dans le débat qui s'ouvre : c'est qu'il n'y a aucune raison que les collectivités publiques ne montrent pas l'exemple dans l'amélioration du pouvoir d'achat et que pour ça on doit trouver des ressources nouvelles pour nos collectivités.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est ma collègue LEPRESLE qui a évoqué la question de la rénovation énergétique du bâtiment. C'est clair que si on veut être efficaces, il faut vraiment changer de braquet. Le débat d'ailleurs n'est pas entre 260 000 € ou 1 million €. Il faut bien plus de 0 pour y réussir, pour y parvenir. Moi, je souhaiterais que soit réactivé le dispositif régional du service public de l'efficacité énergétique qui permettait de faire de la transformation et au fond qui permettait à la puissance publique de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux et de laisser un reste à charge aux intéressés inférieur à l'économie réalisée, et globalement l'opération se soldait par une opération neutre d'ailleurs pour la collectivité. Je pense que là-dessus, on doit imaginer des nouveaux outils. Alors s'il y a des coquetteries d'auteur, on peut prévoir un autre système, mais en tout cas, on doit imaginer collectivement un système bien plus puissant qui permette de rénover massivement le parc privé de cette ville et au-delà de l'agglomération d'ailleurs.

Voilà ce que je voulais dire parce que beaucoup a été dit par mes collègues, mais je pense que nous avons aussi un message à faire passer puisqu'un débat est ouvert et puisque nous sommes comptables devant nos concitoyens.

**M. BEUVAIN :** Madame le Maire, vous avez commencé le débat d'orientations budgétaires sur un trait d'humour en nous disant que ce budget doit être un bon budget parce qu'il y a plein de chiffres dedans. J'ai écouté attentivement les exposés de deux de vos adjointes et je pourrais aussi rétorquer qu'un budget, c'est aussi un peu comme la rubrique des potins : on peut y mettre beaucoup de fiction, car personne ne connaîtra jamais la vérité. En tout cas, sur les deux exposés qui m'ont été donnés d'entendre sur les politiques de la jeunesse et de la démocratie, j'ai beaucoup d'interrogations. D'abord, répondre à ce que j'ai pu entendre avant de passer sur le budget par lui-même.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous invite, par la voix de votre adjointe à la jeunesse, à aller sur le terrain. Le terrain, que ce ne soit pas une insulte pour nous, je crois que l'opposition y est.

Nous sommes vus à vos côtés et nous prenons notre part de travail pour ne pas décevoir et être des relais de ce que pensent les populations à Amiens.

Mais j'attends toujours et nous attendons toujours dans cette politique jeunesse les ingrédients. Vous nous dites qu'Amiens doit être un laboratoire. On va simplement vous demander : mais quand allez-vous commencer les expériences et faire exploser le labo ? Parce que la phraséologie est intéressante, il y a de jolis mots, il y a une volonté, il y a une ambition, sauf que sur les actions, pour le moment, aujourd'hui, je pêche encore à entendre ce qui va rendre le lendemain des jeunes Amiénois beaucoup plus agréable, beaucoup moins difficile qu'il ne l'est aujourd'hui. Donc une fois encore, ce soir, je suis désolé, mais on remet à plus tard, encore, un projet que l'on doit nous dévoiler en nous promettant que vous allez voir ce que vous allez voir.

Si nous avons un précédent maire qui était laborantin, qui n'a jamais fait exploser son laboratoire, preuve en est qu'aujourd'hui vous prenez le même chemin et que vous pourriez être laborantine.

En tout cas, nous attendons toujours de regarder. Moi, je ne connais pas un jeune dans Amiens qui, aujourd'hui, se sent engagé dans une politique sociale que vous avez mise en place pour vous sentir utiles auprès de celles et ceux qui souffrent le plus.

Sur la démocratie locale, je disais qu'on peut épicer tous les discours du monde des plus belles intentions. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un profond mal vivre. Encore cette semaine, un président de comité de quartier s'exprimait. Il y a une incompréhension de leur part qui ne perçoit pas le discours que vous attendez d'eux. La Fête des Voisins et l'ensemble des mesures que vous voulez mettre en place, de bonnes mesures, tout aussi agréables soient-elles, sont en train de perdre de la vitesse sur Amiens. Vous avez pu le constater : ce n'est plus la Fête des Voisins que vous avez pu connaître il y a une décennie, il y a quelques années.

Et je ne pense pas en tout cas que vous preniez véritablement l'enjeu du défi démocratique pour Amiens. L'enjeu du défi démocratique tel que le demandent aujourd'hui des populations, c'est de partager avec elles ou des budgets participatifs ou dans les quartiers de discuter avec elles de l'urbanisme de demain, ce qui crée un grand débat sur Amiens aujourd'hui, de créer les conditions que rien ne soit ficelé et qu'avant de vendre la ville, vous décidiez avec les populations de ce que doit être la ville qui doit être construite avec celles et ceux qui la vivent au quotidien. Donc sur la démocratie, on a du parcours à faire, du chemin à faire. En tout cas, on vous y engage et on pourrait être à vos côtés pour vous donner des conseils.

Je vous en prie, Madame le Maire.

Cela étant, nous avons aussi des points d'accord avec les constats qu'a tirés Monsieur MERCUZOT. Vous nous verrez toujours à vos côtés pour dénoncer les désengagements croissants de l'État, même si une pause actuellement se fait jour pour voir une légère progression des dotations, même s'il faut toujours se poser la question gravissime de la situation de paupérisation et de fragilité dans laquelle nous sommes et qui nous vaut d'avoir une dotation de solidarité urbaine qui soit très présente, et vous l'avez rappelé. Mais sur la dette de l'ordre de 34 millions, nous serions à vos côtés si vous décidiez d'émettre un titre de recettes à l'attention de l'État pour lui demander un remboursement des sommes qui nous sont dues. On pourrait avoir avec vous une attitude offensive de ne pas cacher cette somme des 34 millions qui représente aujourd'hui une année de charges nettes d'investissement et qui nous donnerait en tout cas du crédit pour dénoncer et mettre dans la pratique la dénonciation que vous faites de

l'État avec le besoin de cet argent qui nous manque aujourd'hui pour répondre aux défis que vous devez pour les Amiénois de demain.

Vous nous trouveriez en tout cas à vos côtés pour émettre ce titre de recettes, pour vous soutenir. D'autres collectivités, de droite comme de gauche, l'ont fait, dans les départements, quand ils ont été les premiers impactés. La ville du Tréport l'avait fait il y a quelques années, donc pourquoi ne pas le faire ensemble et porter cette voix auprès de l'État en donnant à voir auprès des Amiénois et de chiffrer ce que l'on pourrait faire avec cet argent-là, si l'État acceptait de nous écouter et d'entendre que les collectivités locales, telles que nous sommes, sont les premiers pourvoyeurs d'emplois et sont les premiers investisseurs qui créent de la valeur ajoutée et du produit intérieur brut et de l'emploi.

Sur la politique en général, la politique des dépenses est stable par rapport à l'année dernière, de l'ordre de 134 millions, avec une petite inflation des recettes, ça a été relevé par tout le monde, ce qui nous permet d'avoir un petit matelas pour de l'autofinancement.

Vous êtes tout en joie également d'annoncer un... en joie, ce n'est pas le terme, ce n'est pas ça, excusez mon propos... d'annoncer un investissement qui est toujours aussi soutenu. Enfin il est néanmoins en berne de 7 millions sur cette année, même si on sait que c'est une année difficile.

J'ai égrainé le document, le joli document de l'année dernière 2018 comparé à celui de 2019. On vous l'avait déjà dit : le seul problème que contiennent ces deux documents analytiques, c'est de la communication intéressante, positive, séduisante. Mais comme vous le savez, la communication, c'est l'illusion également qu'elle entretient et en ce sens, si vous êtes dans la continuité des budgets précédents, ce sont des budgets qui ne nous correspondent pas parce qu'ils ne répondent à l'actualité, à l'urgence sociale, comme l'ont rappelé mes collègues précédemment.

L'urgence sociale, pour nous, cela aurait été d'aller vers un geste profondément généreux sur les activités périscolaires qui sont payantes à Amiens. Ramener du pouvoir d'achat aux Amiénois, c'est également alléger des factures tarifaires. C'est augmenter le budget du CCAS qui, rappelons-le, a été amputé de près de 450 000 € à votre arrivée. C'est agir sur l'ensemble des leviers des politiques publiques tarifaires qui sont à la disposition de la ville d'Amiens pour rendre Amiens une ville moins chère.

Ces dispositifs sont à vos portées de main. René ANGER l'a rappelé, Marion LEPRESLE également. Vous pouvez agir en tant que collectivité au plus proche des habitants, au plus proche de la population, pour rendre le quotidien moins pénible pour un grand nombre d'entre elles et d'entre eux.

Vous dites que vous faites toujours autant et plus pour la jeunesse en général. Sur les documents analytiques que j'ai pu voir de 2018 et 2019, enseignement et formation : - 343 000 € ; sports-jeunesse : - 821 000 € ; sur les crèches et centres de loisirs-famille : - 221 000 €. Je n'ai pas compris environnement et lutte contre la pollution : - 300 000 €, mais je dois peut-être les retrouver quelque part ailleurs. Je parle en fonctionnement. En investissement, je ne peux pas vous en porter grief : ce sont des opérations terminées, donc qui ne sont pas à commenter.

Sur la politique énergétique, je vous invite également à rendre la facture énergétique moins lourde pour des habitants d'Etouvie, par exemple. Vous savez qu'il y a 232 logements qui sont promis à la disparition avec l'ANRU. Ce sont 232 logements qui ne sont pas raccordés à la

chaufferie bois. Ce sont 232 logements qui sont encore ou électriques ou au gaz pour certains et donc la facture énergétique explose, d'autant plus que ces 232 logements qui sont rue d'Artois, avenue de Picardie et square Émile Thuillez n'ont aucune... Aidez-moi ! Non, pas connexion. Déjà ils n'ont pas de connexion au réseau de chaleur, mais ce sont des... du charbon ? Non. Merci, je n'en ai pas besoin. N'ont aucune isolation thermique, pardon. Je vous remercie d'être venus à mon secours, vous avez été d'une précieuse aide.

Donc je pense que vous avez à votre disposition, Madame le Maire, des moyens pour rendre la ville moins chère aux Amiénois. Ces quelques sujets que mes collègues et moi-même avons évoqués auraient été des pistes intéressantes qui vous auraient permis, dès aujourd'hui, d'agir très concrètement pour que la facture soit allégée pour le plus grand nombre parce que, comme vous l'avez entendu tout comme nous, l'État n'a pas répondu à la demande et à la colère sociale. C'est pour cela qu'en fin de conseil municipal, nous avons déposé un vœu qui, je n'en doute pas, recevra le consentement de quelques-uns de vos élus de votre majorité puisqu'ils étaient présents aux côtés des gilets jaunes pour partager la souffrance et la colère des populations.

Merci Madame le Maire.

**M. BOURGOIS :** Mes chers collègues, le débat a déjà bien eu lieu au moment du débat d'orientations budgétaires et chacun a pu rappeler ses priorités, la vision qu'il avait de la ville, la perception qu'il avait des habitants et de la vie des habitants, et ma prise de position a pu en étonner certains.

Je crois, Madame le Maire, que nous devons à nos électeurs la vérité sur notre situation et nous devons le respect de nos engagements. Je me suis exprimé publiquement le mois dernier en conscience. En fait, ça consistait simplement à poser des questions qui me semblent pertinentes pour l'avenir. L'endettement dont il avait été question était notamment un endettement qui concernait les années 2020, 2021, etc., et suivantes. Ces questions n'ont pas eu de réponses concrètes bien sûr et aucune communication même entre nous depuis ce jour. Ça m'est donc difficile de voter le budget que vous proposez.

Pour autant, je ne voterai pas contre ce budget. Ce serait rejoindre l'opposition et fissurer la majorité municipale. Ce n'est pas ce que je cherche. Je ne cherche pas la scission, juste la vérité et le respect de nos engagements auprès des Amiénoises et Amiénois qui ont voulu quitter l'ère glaciaire que nous avons connue et que Monsieur BEUVAIN a rappelée tout à l'heure, cette ère glaciaire de 2008 à 2014.

Alors se diviser, c'est comme ne pas s'écouter : c'est manquer de respect aux Amiénois, manquer de respect à ceux qui nous ont confié ces responsabilités, et je crois que nous leur avons notamment promis une stabilité fiscale et une gestion rigoureuse, une mobilité apaisée, une ville sûre et propre, une proximité quotidienne et une stratégie ambitieuse pour l'emploi. Je n'ai pas oublié nos promesses. C'est cela ma seule boussole et je souhaite que nous puissions garder le cap, le même cap.

**MME FOURÉ :** C'est tout ? Florence RODINGER.

**MME RODINGER :** Merci Madame le Maire.

Écoutez, après l'ère glaciaire, on va parler de réchauffement climatique.

Le budget traduit nos objectifs politiques pour demain, mais il est aussi l'occasion de souligner la concrétisation de nos projets qui rendent la ville d'Amiens exemplaire à bien des égards.

Amiens, ville sobre en énergie. La ville d'Amiens se positionne sur une trajectoire de ville autonome en énergie à l'horizon 2050 et vise à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, dixit la Convention des maires.

Un certain nombre de projets significatifs exemplaires en attestent, comme le réseau de chaleur avec un mix énergétique à partir d'énergies renouvelables remarquables à hauteur de 62,5 %. C'est une première sur l'Hexagone pour un réseau de cette ampleur avec la capacité demain d'une production de chaleur 100 % renouvelable, de même qu'un portage juridique innovant où la collectivité garde le leadership sur le projet.

Une ville encore qui expérimente et qui innove avec un bus à haut niveau de service électrique qui fera économiser 3 600 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Une ville qui a, avant toutes les autres, trouvé une valorisation énergétique à ses déchets : la première unité de méthanisation de France.

Une ville qui a du potentiel, des projets d'aménagement de zones à faibles émissions carbone : Intercampus, pôle santé à énergie positive, Boréalia 2, ZAC vallée idéale avec son lot d'expérimentations de nouvelles technologies sur un nouveau modèle urbain sobre en carbone.

Ville à la pointe des technologies de demain : smart grids, stockage de l'énergie, valorisation des ressources énergétiques locales et renouvelables. Avec aussi des projets de déploiement comme le projet de Smart City, et là encore la ville sait faire preuve d'innovation et d'exemplarité pour favoriser des projets bas carbone en faveur du climat et de la transition énergétique.

Une ville qui se donne les moyens avec le cluster Energeia qui regroupe un vivier de start-ups qui travaillent sur ces technologies de demain.

Des projets de déploiement encore avec l'utilisation de l'énergie solaire, à savoir le cadastre solaire, la centrale solaire...

À ce propos, le 4 décembre dernier, nous avons reçu les offres pour la ferme solaire suite à notre appel à projets. Pas moins de 10 futurs investisseurs de France et d'Europe se sont montrés intéressés et ont déposé leur projet. C'est dire si les entreprises croient elles aussi à l'avenir du renouvelable et à la pertinence d'un tel projet à Amiens !

Amiens, ville sobre en énergie, a une longueur d'avance sur bien des territoires. Ses projets lui ont valu cette reconnaissance d'une ville en transition et qui vient d'être officiellement labellisée « Cap Cit'ergie », ce qui révèle la réalité et la qualité de notre engagement ainsi que les marges de progrès. La commission nationale du label a souligné le volontarisme avec lequel nos deux collectivités se sont engagées dans la transition énergétique et écologique depuis 2015 et nos objectifs, je cite, « extrêmement ambitieux ».

Amiens, ville sobre en énergie, est aussi une ville grandeur nature, et récompensée à ce titre par le label RAMSAR pour ses zones humides. Ce label doit nous pousser à être exemplaires quant aux actions directes ou indirectes que nous pourrions avoir en faveur de nos zones humides. C'est pourquoi la création d'une autorisation de programme de l'ordre de 515 000 €

marque une volonté appuyée de notre équipe pour la restauration et la valorisation écologique du Marais des Trois Vaches. Alors non, Monsieur DUPILLE, nous ne pouvons plus attendre.

La journée mondiale des zones humides le 2 février sera l'occasion de phosphorer sur le thème « zones humides et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique ».

Alors, je fais une parenthèse aussi parce que vous n'avez pas dû être informés, mais il y a un Rendez-Vous Planète le mardi 18 décembre à 18 heures, salle Dewailly, sur le climat. Ça tombe bien.

Ensuite, Amiens, ville grandeur nature aussi avec la construction d'un nouveau centre de production horticole dans le quartier Marivaux/Saint-Pierre en 2019 qui permettra d'augmenter la production de plantes vivaces qui peupleront nos espaces naturels. Nous lançons les études sur le renouveau du Jardin des Plantes. L'opération « permis de fleurir » est un véritable succès, et sera confortée en 2019. Sur plus de 400 demandes en 2018, près de 300 permis ont été accordés. Pour une première édition, c'est une grande réussite, surtout qu'on n'en avait prévu que 150. L'ambition en 2019 est de doubler le nombre de permis de fleurir.

Alors, une parenthèse aussi sur l'agriculture urbaine et les 50 000 € concernés. Ça n'inclut pas les initiatives privées, tout ce qui passe, par exemple, à l'île Sainte-Aragone et du foncier aussi que l'on réserve. En tout cas, on s'engage déjà aussi à l'échelle du pôle métropolitain. Mais sachez aussi qu'on a aussi des demandes qui viennent d'initiatives privées. On cherche des terrains et on en suppute à la ZAC Intercampus, enfin on travaille dessus, on va vous dire. Mais ça n'est pas inclus dans les 50 000 €. C'est en plus un accompagnement sur l'agriculture urbaine qui ressort d'initiatives privées essentiellement. On est là pour accompagner.

Ville grandeur nature enfin avec les 5 000 plantations supplémentaires, dont 1 600 arbres dans le cadre du projet BHNS qui formeront des îlots de fraîcheur en cas de forte chaleur.

Vous l'avez compris, Amiens ville exemplaire est fortement engagée dans la lutte pour le climat : une ambition et un combat partagés avec le territoire. C'est véritablement l'affaire de tous et en particulier des collectivités qui décident, qui aménagent, qui gèrent, qui consomment, distribuent et qui peuvent aussi produire de l'énergie autrement. Enfin, la lutte pour le climat est un combat non plus pour « les générations futures » mais pour nos propres enfants.

**MME FOURÉ** : Merci Florence. La parole est à Jean-Christophe LORIC.

**M. LORIC** : Merci Madame le Maire.

On a beaucoup parlé de rénovation énergétique, de pouvoir d'achat, et je voulais en dire un mot parce que je trouve que c'est un sujet qui est fortement d'actualité par les temps qui courent.

On a parlé d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, des logements, et je suis toujours un peu surpris de voir l'approche très budgétaire qui est faite sur ce sujet-là, par exemple sur le parc privé. Je vous invite à regarder les budgets, par exemple, de l'ANAH sur le sujet et vous verrez que les budgets de l'ANAH sont consommés à 50 % sur cette politique. Je vous dis ça parce que ça veut dire que si vous multipliez les budgets de l'ANAH, par exemple, par deux ou par trois, ce n'est pas ça qui va multiplier l'efficacité sur le terrain.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois, ici, dans cette assemblée : l'enjeu sur le logement privé, c'est de trouver des dispositifs qui fonctionnent, de trouver des dispositifs qui permettent aux gens de

passer les obstacles multiples de la recherche de subventions, de l'envoi de devis par différents fournisseurs, des contrats avec les banques, de suivre les travaux ensuite et de subir les travaux dans son propre habitat.

Donc, on peut avoir une approche purement budgétaire sur le sujet, mais je trouve que c'est vraiment prendre le problème par le tout petit bout de la lorgnette. Et j'aurais envie de dire que je rejoins un peu plus ce qui a été dit par René ANGER, c'est-à-dire qu'il y a des dispositifs, il y a des palettes qui sont présentes. Je peux vous dire qu'il y en a une myriade de dispositifs qui sont présents. C'est le signe du fait qu'on n'arrive pas à trouver d'efficacité et à massifier les choses.

Alors, il y a un certain nombre de choses qui vont être proposées dans un prochain conseil municipal, notamment sur le sujet de la rénovation énergétique parce qu'on aura un grand thème sur le logement. Mais j'attire votre attention sur ce sujet-là qui est un sujet opérationnel et de trouver des dispositifs qui fonctionnent.

A contrario, et je crois que vous avez vu aussi l'exemple de ça dans ce conseil municipal où régulièrement à chaque conseil municipal on vote des dizaines et des centaines de subventions pour l'amélioration de la performance énergétique, on a un parc social qui, lui, est exemplaire sur la ville d'Amiens et sur la métropole. Je rappelle simplement, alors que ce soit la SIP, que ce soit l'OPSOM, mais principalement l'OPAC qui est majoritaire sur le territoire : tous les projets cumulés qui auront été faits sur le mandat, ce sont des milliers de logements dont on améliore la performance énergétique.

Je continue quand même un tout petit peu sur la performance énergétique chez les bailleurs sociaux. À chaque fois qu'on améliore la performance énergétique d'un logement, on enlève l'équivalent d'une voiture en consommation d'énergie pour vous figurer les choses. Quand on passe d'une étiquette D/E à une étiquette B, on arrive à enlever l'équivalent de la consommation d'énergie d'une voiture par an, donc c'est considérable. Si on n'en faisait que quelques dizaines, on pourrait se dire effectivement que ce n'est pas à la hauteur du problème. On en fait plusieurs milliers, donc à la fin d'un plan stratégique du patrimoine qui a été fait par l'OPAC, c'est l'équivalent de 5 000 voitures en dépense énergétique primaire qui auraient été enlevées de la circulation. J'espère que ça frappe un petit peu les esprits.

Pour revenir à un niveau de débat qui est très proche des citoyens, je vous donne l'exemple de la résidence Samarobrive, qui est une très, très belle réhabilitation, amélioration de la performance énergétique. À loyer constant, donc on n'a pas changé le loyer, on a un effet sur les charges de cette amélioration de la performance énergétique qui est de 37 euros par mois en moyenne pour chacun des ménages qui est accueilli. 37 euros par mois multipliés par 12 mois, vous voyez déjà le budget que ça représente et l'amélioration que ça peut représenter sur l'année.

Donc c'est évidemment une façon de répondre aux soucis de pouvoir d'achat. La première réponse au pouvoir d'achat, là, je dépasse peut-être un petit peu mes compétences, plus des compétences de la métropole, mais c'est l'emploi et le logement. La construction massive de logements a beaucoup favorisé le développement de l'emploi sur la ville. Je vous renvoie aux chiffres de l'URSSAF sur le site de l'ACOSS que vous pouvez retrouver, où on peut regarder bassin d'emploi par bassin d'emploi. De mémoire, en tout cas les derniers chiffres que j'ai en tête sont ceux qui étaient à la fin du premier trimestre 2018, en année glissante, si on compare sur les deux années précédentes, on est, en création d'emplois, à 3 000 emplois créés sur le bassin amiénois et ça, ce n'est pas de la statistique. Enfin c'est de la statistique mesurée par

l'URSSAF, c'est-à-dire que ce sont des entreprises qui payent des charges salariales, donc ce sont vraiment des chiffres fiables. On pourrait aussi, et Alain GEST le disait, on se le disait un peu en aparté précédemment, sur des sujets comme le versement transport, on a aussi la preuve, puisque ce sont des budgets qui augmentent fortement, que les contributions des entreprises augmentent parce que les chiffres d'affaires et le nombre de salariés des entreprises sont en forte progression sur le territoire.

Donc un, l'emploi pour le pouvoir d'achat.

Parlons des loyers. Le loyer, les charges liées au logement sont effectivement le premier poste de dépenses des ménages aujourd'hui. Et ces loyers, je vous renvoie, là aussi, à des informations qui sont objectives, que vous pouvez trouver sur les sites, notamment le site clameur.fr qui est un observatoire des loyers, là, pour le domaine du privé. Le territoire amiénois a cette particularité d'avoir produit suffisamment de logements, c'est un des seuls en France, pour éviter la hausse des loyers. Vous vous souvenez, on avait eu le débat. Monsieur Thomas HUTIN avait proposé un encadrement des loyers. On avait répondu en disant : mais on n'a pas besoin d'encadrer les loyers. Si on produit suffisamment de logements, mécaniquement les loyers vont être régulés. Alors c'est un pari qui a été fait. Sur le territoire amiénois, le pari est gagnant. On est le seul territoire où les indices de loyer n'ont pas augmenté. Je vous renvoie au site clameur.fr : indice de loyer 2018 : 96 ; indice de loyer 2000 : 100. Donc, on est un des seuls territoires où on a réussi à baisser l'indice du loyer. On va dire qu'on l'a gardé constant. Je vous renvoie à la moyenne nationale qui a une progression de 40 % : on passe de 100 à 140. Je vous renvoie aussi à une ville comme Lille qui est un peu maintenant notre référence dans la région, la ville à laquelle on se compare beaucoup : les loyers sont passés de l'indice 100 en 2000 à l'indice 165 en 2018. Lille est une ville qui n'arrive pas à produire suffisamment de logements. Le foncier n'est pas aussi disponible. Il y a d'autres problématiques, des contraintes aussi du PLU qui ne sont pas aussi souples et favorables que le PLU qu'on a sur Amiens. Mais je dois dire que la production de logements, et on aura l'occasion d'en reparler dans un prochain conseil municipal, le nombre de logements produits a permis, que ce soit du logement social ou que ce soit du logement privé, d'avoir un niveau des loyers qui reste stable et je pense que ce n'est pas sans lien avec, par exemple, on le voit, la dynamique qu'on retrouve à la fois économique, mais commerciale de centre-ville qu'on peut garder sur la ville.

Un dernier point et je m'arrête là parce que je suis un petit peu long, mais regardez aussi précisément dans ce budget les recettes qui évoluent. Moi, je me félicite de ça. C'est la première fois que mon collègue Benoît MERCUZOT peut l'afficher et l'annoncer dans un budget : on a des recettes qui sont en augmentation alors que les taux restent stables et ces recettes sont en augmentation parce que les bases qu'on a appelées les bases physiques sont en augmentation, c'est-à-dire que les logements qu'on a produits commencent à produire des recettes. Évidemment, quand on multiplie fortement le nombre de logements, c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour le pouvoir d'achat, mais c'est aussi extrêmement bon pour les recettes fiscales.

Merci.

**MME FOURÉ** : Merci Jean-Christophe. Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT** : Merci Madame le Maire.

Mes chers collègues, comme c'est logique dans un débat budgétaire, beaucoup de choses ont été dites. J'ai trouvé dans le propos de Monsieur DUPILLE un vocabulaire jardinier et j'aurais bien aimé pouvoir poursuivre : il a parlé de rang d'oignons, d'un budget tiré au cordeau. Mais je

n'ai pas trouvé comment continuer sur ce domaine-là, donc je vais faire beaucoup plus classique. Je vais dire qu'au fond j'ai entendu énormément de contradictions de la part des uns et des autres. Des contradictions qui quelquefois partent de constats que l'on peut partager.

Par exemple, la question du pouvoir d'achat et notamment du pouvoir d'achat des fonctionnaires et plus particulièrement, puisqu'on est au conseil municipal de la ville d'Amiens, du pouvoir d'achat des agents qui travaillent pour la ville. J'entends bien que c'est une vraie question, mais pardonnez-moi de considérer que cette question, elle est bien plutôt posée à l'État qu'à la collectivité que nous sommes, et s'il y a contradiction, c'est parce que je ne peux m'empêcher de m'étonner, et René ANGER ne m'en voudra pas, que celui-là même qui voudrait que la collectivité que nous sommes apporte une réponse à cette question, soutenait une majorité qui a commencé, il y a 5 ans, par faire baisser de manière drastique nos différentes dotations, une baisse drastique à hauteur de 34 millions € qui évidemment nous interdit, en toute hypothèse aujourd'hui, de disposer d'une marge de manœuvre qui pourrait nous permettre de répondre à ce besoin réel de pouvoir d'achat des agents qui travaillent pour le compte de notre collectivité. Voilà pour une première contradiction, mais c'est sans doute peut-être un élément qui mériterait un débat sans doute plus approfondi.

Petite contradiction également de la part du collègue qui d'abord fait remarquer qu'il faudrait tout à la fois éditer un titre de recettes de 34 millions à l'égard de l'État. Ça, c'est ce qu'on appelle de la com' effectivement parce que la validité de ce titre de recettes, elle est évidemment nulle, mais enfin on peut toujours se faire plaisir en éditant un titre de recettes. Et qui 2 minutes après, dans le même propos, dans le prolongement nous dit : oui, mais vous faites un document de com' mais ce n'est jamais que de la com' et il y en a marre de la com'. Pardonnez-moi mais si le titre de recettes de 34 millions €, ce n'est pas de la com'... C'est vrai qu'en termes de com', on pourrait peut-être faire mieux, mais il n'empêche que là on est en train de voter un budget, de voter beaucoup de chiffres pour reprendre le tout premier propos. Mais plutôt que de gesticuler, il peut paraître important d'agir.

Je voudrais juste poser, en termes non pas tellement de contradiction cette fois... enfin, si, de contradiction toujours, ou plutôt d'absence de volonté d'entendre. J'ai bien entendu le tout premier propos qui consiste à dire : mais au fond la vraie urgence aujourd'hui, c'est une urgence climatique. Et puis pourtant, et je ne reviendrai pas sur les propos de ma collègue Florence RODINGER, je constate que celle-là même, pardonnez-moi, je ne veux pas trop personnaliser, qui tient ce genre de propos ne manque pas, à chaque occasion, et ce sera encore sans doute le cas tout à l'heure, de ne pas voter ou de voter contre toutes les délibérations qui concernent le développement du réseau de chaleur urbain.

Or, s'il y a bien un domaine dans lequel précisément on répond à la nécessité, aux nécessités de préserver le climat, où l'on évite de dégager du gaz carbonique et où en même temps on favorise le développement de la ville, parce que je vous rappelle qu'on investit sur le territoire plus de 60 millions €, et où non seulement on fait déjà ces deux choses qui sont en elles-mêmes utiles, mais en plus on va permettre aux Amiénois qui seront connectés à ce réseau de chaleur de payer moins cher leur chauffage. On a beau le dire, le répéter, non seulement vous ne voulez pas l'entendre, mais en plus à chaque fois qu'on agit, vous votez contre ! Donc là, j'ai un peu de difficulté à comprendre.

Et puis, parce que je sens bien qu'il y a des choses qui peuvent être plus ou moins difficiles à entendre, je voudrais dire que finalement de toutes les contradictions que je viens de relever, on peut s'en amuser : elles sont au fond dans une sorte de jeu de rôle assez convenu finalement.

Il y a une autre contradiction qui m'apparaît être beaucoup plus lourde parce qu'au fond je me dis qu'elle frise un peu la duplicité, une contradiction qui vise à poser, à afficher un discours qui se veut être un discours de vérité, mais qui en réalité est un discours fondé sur un double mensonge.

Comment pourrait-on faire confiance à ce discours prétendu de vérité alors qu'il se fonde d'abord sur la volonté de faire peur pour l'avenir et de dire que l'on doit avoir peur pour l'avenir parce qu'il y aurait un stock de dette ? Mais ce stock de dette, il n'est pas dangereux pour l'avenir. Ce qui est dangereux pour l'avenir, c'est l'absence d'agilité, ce serait l'absence d'agilité de notre collectivité. Et je peux vous dire qu'au sein des services et dans la tête de pas mal de personnes qui sont là, il y a cette capacité à rendre notre collectivité agile et c'est bien évidemment cette agilité qui, seule, permettra, quel que soit par ailleurs le montant du stock de dette, à notre collectivité de franchir avec beaucoup de bonheur l'avenir qui se présente devant elle.

Et puis le deuxième mensonge consiste à dire qu'il n'y a pas eu de dialogue, d'autant plus étonnant de la part d'un collègue qui, par ailleurs, préside une commission des finances et qui, me semble-t-il, est assez bien placé pour poser toutes les questions qu'il souhaite avant, pendant, après et à qui il le souhaite. Or, de ce collègue, j'ai vu beaucoup de sourires au moment de la présidence de la commission des finances, très peu de questions, très peu d'ailleurs d'approfondissement des dossiers et cela me semble être véritablement un mensonge qui augure mal d'un certain avenir. En tout cas, moi, je ne parie pas sur cet avenir-là.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Merci Benoît MERCUZOT.

Quelques remarques complémentaires pour rétablir la vérité pour un certain nombre de points inexacts qui ont été soulevés par tel ou tel de nos collègues.

Tout d'abord, sur la question de la rénovation énergétique des bâtiments, je pense qu'il y a eu des confusions entre autorisations de programme et crédits de paiement, de même d'ailleurs que sur le Marais des Trois Vaches par un autre collègue où, là aussi, il a confondu l'autorisation de programme et les crédits de paiement.

Je redis ce qu'a dit très justement Jean-Christophe LORIC : lors du prochain conseil municipal, on abordera ce sujet précisément et donc on aura l'occasion d'indiquer quelle est la politique forte et vraiment utile pour l'ensemble des Amiénois que nous allons mettre en place pour leur permettre, en tout cas pour permettre à ceux qui ne peuvent pas être raccordés au réseau de chaleur et qui ont des difficultés en effet à envisager une rénovation de leur bâtiment pour des raisons financières évidentes, de le faire grâce aux dividendes que nous allons obtenir de la SEMOP Amiens Énergies puisque cette SEMOP, on aura l'occasion d'y revenir aussi bien sûr, dégagera des marges importantes. Il n'est que de voir la commercialisation de ce réseau de chaleur qui a été réalisée.

Sur les déplacements doux, nous faire le procès de dire que nous ne nous occupons pas des déplacements, quelque part je suis un peu étonnée parce qu'il me semblait justement que dans le grand public on nous faisait suffisamment le reproche des travaux lourds et longs qui se réalisent actuellement pour nous permettre de bénéficier, dès le printemps prochain, d'un bus à haut niveau de service de qualité dans un environnement totalement rénové.

Je voudrais aussi dire, en ce qui concerne le personnel, que le point d'indice a bougé en 2017, contrairement à ce qui a été indiqué que le point d'indice n'aurait pas bougé depuis de longues années. Ce n'est pas exact : il a bougé en 2017 et nous y avons évidemment fait face.

Enfin, préciser que le budget d'action du CCAS n'a en aucun cas été amputé ; qu'il a été, en ce qui concerne les actions, totalement maintenu ; que certes le budget a été géré d'une manière beaucoup plus vertueuse, ce qui a permis de dégager justement des marges de manœuvre et c'est tant mieux.

Enfin, je voudrais conclure en remerciant tous mes élus pour leur énergie, pour leur passion et pour leur sens de l'intérêt général parce que trop souvent on voit les petits ego poindre le bout du nez et donc je voulais leur tirer ce coup de chapeau. Vous les avez entendus, les uns et les autres, et vous avez pu constater à quel point ils sont impliqués dans leurs missions, j'ose ce terme fort, et donc je voulais les remercier.

Je remercie également évidemment, comme il est d'usage, l'administration et en particulier le service des finances qui nous a permis de préparer un budget dans de bonnes conditions, malgré les difficultés, malgré les incertitudes sur les recettes que nous pouvions envisager de disposer et donc je voulais vraiment les remercier pour leur engagement sans faille à nos côtés.

Je vais maintenant passer au vote de ce budget.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.  
M. BOURGOIS s'est abstenu.*

**MME FOURÉ :** Je vous remercie. Nous allons pouvoir travailler sereinement et paisiblement sur le budget qui a été voté par ma majorité et je l'en remercie chaleureusement.

#### **9 - BUDGET PRIMITIF 2019. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.**

**M. MERCUZOT :** Le point 9 concerne la programmation pluriannuelle des investissements avec le tableau qui est annexé. Par ailleurs, je signale juste que nous créons neuf autorisations de programme, mais elles étaient sur le tableau, donc je propose de ne pas y revenir.

**MME FOURÉ :** Non, je pense que le débat a eu lieu sur le point précédent. Donc, est-ce qu'on peut passer directement au vote ? Merci. Est-ce que c'est le même vote que le vote précédent, j'imagine ? C'est le même vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.  
M. BOURGOIS s'est abstenu.*

#### **10 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS.**

**M. MERCUZOT :** Comme vous le savez, la commune a été appelée dans un certain nombre de contentieux et il convient de provisionner dans l'hypothèse où nous ne gagnerions pas ces contentieux.

**MME FOURÉ :** Parce que nous sommes responsables et raisonnables. J'ai envie de dire encore d'autres choses. Ce n'est pas la peine. On peut passer au vote sur ce point.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **11 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DU GRAND AMIENS ET AMENDES. CHANGEMENT DE COMPTABLE.**

**M. MERCUZOT :** Parce que nous avons changé de comptable public, il s'agit donc de voter l'indemnité de conseil au trésorier du Grand Amiens et Amendes.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **12 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS.**

**M. MERCUZOT :** Je trouve que le titre est presque poétique : dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. En fait, il s'agit tout simplement des titres de recettes, non pas de 34 millions, on le regrette, mais des titres de recettes qui ont été légalement émis mais qui probablement, parce qu'ils ont été émis avant 2012, risquent fort de ne pas pouvoir être recouverts. Et avant de les admettre en non-valeur, ce qui pourrait arriver à un moment donné, il est proposé, là encore, de provisionner l'éventualité de la dépréciation de ces actifs qui ne circulent que très lentement du même coup.

**MME FOURÉ :** Ça s'appelle de la prudence. On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **13 - AGENCE FRANCE LOCALE. DÉLIBÉRATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNÉE 2019.**

**M. MERCUZOT :** Chacun se rappelle que l'Agence France Locale est ce nouvel organisme constitué, à l'origine, à l'initiative de collectivités territoriales et qui permettrait ou permettra de faire face, si à nouveau une crise financière devait intervenir comme elle est intervenue dans les années 2008 et suivantes.

La particularité de cette Agence France Locale, c'est qu'elle demande à ses propres membres d'apporter par une délibération la garantie sur le montant des emprunts qu'ils sollicitent auprès d'elle. Ça fait déjà plusieurs années que nous votons cette délibération de garantie et la délibération qui est proposée vaudra pour l'année 2019, étant souligné que l'Agence France Locale faire partie, à ce jour, peut-être que ce ne sera pas toujours comme ça, des organismes bancaires qui nous proposent des conditions particulièrement intéressantes.

MME FOURÉ : Merci. Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14 - AVIS SUR LES PROJETS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DE 6 MONUMENTS HISTORIQUES AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE.**

**M. LORIC :** Il est proposé d'émettre un avis favorable à la proposition des deux périmètres délimités des abords « Henriville et Petit faubourg de Noyon » qui regroupent 6 monuments historiques. Je vous les cite.

Pour le petit faubourg de Noyon, sont concernés : le Couvent de la Visitation Sainte-Marie, l'Église Sainte-Anne et le Pavillon de l'octroi, et pour Henriville sont concernés : le Cirque, l'Hôtel Acloque et la maison Jules Verne.

Cette proposition doit être ensuite soumise à enquête publique conjointe à celle afférente à la 13<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme.

Je donne quand même un petit peu de contexte et d'explications.

Ce que vous voyez, ce sont les deux périmètres qui vous sont proposés. Comme vous l'avez compris, il y a, dans chacun de ces périmètres, trois monuments historiques et historiquement justement la protection aux alentours de ces monuments historiques était dans un périmètre de 500 mètres avec une règle qui est que quand on avait une covisibilité dans ce périmètre des 500 mètres avec le monument en question, on devait faire appel à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour l'instruction des permis de construire.

L'idée, c'est qu'on ait un découpage qui soit beaucoup moins... Parce que si on fait les périmètres autour et les covisibilités, ça fait des périmètres qui sont assez bizarres, qui d'ailleurs découpent des parcelles cadastrales de manière arbitraire. Donc l'idée, c'est de sortir de cette disposition, d'utiliser en fait la disposition de la loi CAP qui le permet depuis 2016 et de bâtir des périmètres dans lesquels on va protéger le patrimoine.

Alors ça se traduit comment ? Ça se traduit par ces deux périmètres qui sont les périmètres dans lesquels on va demander, pour le coup, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour l'instruction des permis de construire. Et dans ces périmètres, ce sera un avis conforme, donc ce ne sera pas un avis simple, c'est-à-dire qu'on devra se conformer à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France avec lequel on travaille très bien par ailleurs, contrairement à ce que quelques articles de presse parfois le disent. Mais je ferme cette parenthèse-là.

L'idée, c'est de vous soumettre ces deux périmètres et d'intégrer donc ces deux périmètres dans la démarche puisqu'on va faire aussi une enquête publique en même temps que la 13<sup>e</sup> modification du plan local d'urbanisme.

**M. ANGER :** Madame le Maire, les deux secteurs concernés sont des secteurs où est très présente une architecture du XIX<sup>e</sup> siècle qui est une des identités de notre ville. On pourrait en rajouter d'autres. Amiens se caractérise comme une des villes de France qui a le plus beau patrimoine XIX<sup>e</sup>, aussi bien par ses monuments remarquables comme le cirque, mais aussi les usines comme l'usine Cosserat. Et puis aussi, et on ne le sait pas assez, par l'homogénéité de

l'alignement des amiénoises, qu'elles soient à une fenêtre, deux fenêtres ou à beaucoup de fenêtres comme dans Henriville.

Mais au-delà des façades, il y a effectivement aussi derrière les façades des intérieurs qui sont remarquables et qui sont menacés par la promotion immobilière et par le dépeçage des maisons en petits logements.

Donc, je pense qu'il serait de l'intérêt commun de regarder, alors je ne dis pas que ma solution est miraculeuse, mais en tout cas de regarder ce que pourrait donner la demande d'inscription au secteur sauvegardé notamment d'Henriville mais pourquoi pas au-delà, de manière à ce que non seulement on puisse travailler sur la typologie du quartier tout en gardant le caractère des maisons, mais ça peut être des grandes ou des petites amiénoises, et qui ouvrirait aux propriétaires la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents. Là pour le coup, on aurait intérêt à garder l'habitat dans son état et de le restaurer plutôt que de le démolir et de le dépecer.

Alors, je vous propose d'y regarder, de l'étendre au maximum sur la ville. Ça me paraît une piste pour répondre aux difficultés de nos quartiers traditionnels qui sinon risquent d'avoir des jours difficiles à vivre.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il d'autres observations ? Non. Jean-Christophe LORIC va répondre.

**M. LORIC** : Effectivement, je partage tout à fait le constat qui est fait sur la qualité du bâti, que ce soit sur des sites industriels, comme vous avez mentionné le site Cosserat dont je vous rappelle que l'étude patrimoniale qu'on a faite, et *Le Courrier picard* s'en était fait l'écho, nous révèle qu'on a des qualités de patrimoine qui sont dignes d'un potentiel classement au patrimoine mondial de l'UNESCO sur ce type de patrimoine industriel. Et que ça va bien au-delà d'ailleurs du patrimoine industriel monumental : c'est que même l'habitat commun, l'habitat de l'amiénoise pourra aussi faire partie de ce genre de démarche, et on est sur le secteur d'Henriville et du petit faubourg de Noyon sur des secteurs où effectivement ce bâti issu de la révolution industrielle et de la production massive de logements pour les ouvriers du textile notamment et les cadres aussi des usines textiles en font un résultat vraiment exceptionnel.

Vous faites référence en fait au dispositif MALRAUX qui permet, quand on fait des investissements en tant que bailleur privé, dans du bâti existant, notamment par exemple pour des bâtiments qui sont inscrits ou classés, d'avoir des avantages fiscaux intéressants et on peut déduire ces investissements de l'impôt qu'on paye sur le revenu. Ce sont des dispositifs qu'on a vus à l'œuvre et qui ont permis notamment à Amiens de réhabiliter complètement le beau projet de l'ancien séminaire, enfin ce qui est connu plus sous le nom de caserne Dejean, avec une belle réhabilitation du patrimoine qui avait été portée.

Et l'idée d'étudier un périmètre de sauvegarde du patrimoine pourrait effectivement être intéressante, à une seule réserve près : c'est que quand on fait ça, on se soumet y compris pour des projets de particuliers, y compris pour des projets intérieurs, à l'agrément de l'architecte des Bâtiments de France, donc c'est toute la difficulté. C'est-à-dire que quand on commence à classer et à protéger les choses comme ça, il faut trouver le curseur entre ce que peut être la rigidité parfois ou le surcoût des travaux qui vont être exigés et mettre en balance l'avantage fiscal qui peut être mis en contrepoids. Donc, je ne veux pas du tout fermer la porte à cette possibilité, mais je ne veux pas non plus prendre l'engagement que ça va être fait.

En tout cas, ce que je souhaite faire, c'est au moins étudier la proposition qui est faite et voir s'il y a effectivement des périmètres qui mériteraient qu'on fasse cette démarche.

**MME FOURÉ :** Oui, je pense que c'est en effet prudent de réagir de cette façon. On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15 - ILOT DIT DE LA DODANE. SITE DES ANTIQUAIRES. PARCELLES CADASTRÉES AC N°429 ET AC N°372. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE DÉMOLIR, DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER.**

**M. LORIC :** Dans le cadre d'un projet de diversification de l'offre de l'habitat, la collectivité entend procéder à une mise en concurrence pour vendre le tènement dit des Antiquaires situé 47, boulevard du Cange. C'est au cœur de ce que vous connaissez sous le nom de l'îlot dit de la Dodane à Saint-Leu. Ce secteur à proximité du quartier prioritaire politique de la ville nécessite une approche globale et transversale. Donc, avant de procéder à une future cession de ce tènement, il appartient au maire de déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme.

Ainsi, je vous propose d'autoriser Madame le Maire, d'une part, à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives de démolir, de construire et d'aménager sur les parcelles cadastrées AC n°429 et AC n°372, d'une superficie totale de 2 991 m<sup>2</sup> et, d'autre part, à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération.

**MME FOURÉ :** Des d'observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MME FOURÉ :** On reviendra évidemment sur le dossier ultérieurement. Je pense que c'est pour ça qu'il n'y a pas eu de remarque parce que cela attendra un projet plus explicite.

**16 - SERVITUDES DE PASSAGE DE RÉSEAUX RUE ALEXANDRE DUMAS. AUTORISATION D'ACTER TOUTE SERVITUDE AVEC ENEDIS ET GRDF. CONVENTIONS.**

**M. LORIC :** Le passage du réseau de chaleur rue Alexandre Dumas nécessite la création de servitudes de passage pour des canalisations en polyéthylène au profit de GRDF et pour des lignes électriques au profit d'ENEDIS.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions afférentes ainsi que toute constitution de servitude au profit d'ENEDIS et de GRDF.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLÉ. OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 72 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RÉSIDENCE MONT THOMAS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** L'OPH d'Amiens Métropole sollicite la participation financière de la ville d'Amiens à hauteur de 8,8 % du coût du projet, soit 288 000 €, soit 4 000 € par logement, ce qui est notre dispositif habituel, afin de concourir à la réalisation de son opération de réhabilitation de 72

logements collectifs qui sont situés résidence Mont Thomas au 11 chemin du Mont Thomas et au 11-13 allée du Petit Prince, tout ça dans le quartier Henriville, près de la rue Saint-Fuscien.

Les travaux prévus pour une durée de 12 mois sont estimés à 3 272 000 €. Je vous propose donc d'approuver cette aide financière en autorisant Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**MME FOURÉ :** Moi, je me réjouis des travaux dans cette résidence parce que c'était en effet extrêmement utile. Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. ACQUISITION DE 17 LOGEMENTS RUE LUCIEN LECOINTE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** L'OPAC d'Amiens Métropole, toujours, sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 709 496 € destiné à financer l'acquisition de 17 logements locatifs collectifs (11 en PLUS et 6 PLAI) que vous voyez apparaître sur les écrans. Ils sont situés rue Lucien Lecointe.

La livraison des logements est prévue pour décembre 2019, et je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**MME FOURÉ :** La perspective est un peu raide, mais je pense que la réalité n'est pas tout à fait conforme. Enfin j'espère...

**M. LORIC :** Ce sera meilleur.

**MME FOURÉ :** ... que la réalité n'est pas tout à fait conforme à ce qu'on voit sur cette image de synthèse. On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**19 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 127 LOGEMENTS RÉSIDENCE LES PARCHEMINIERS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose d'accorder la garantie de la ville à l'OPH pour le remboursement d'un prêt à hauteur de 100 % d'un montant maximum global de 1 803 658 €, souscrit auprès de la CDC, et destiné à financer la réhabilitation de 127 logements collectifs de la résidence des Parcheminiers. Je vous encourage d'ailleurs à passer dans le quartier Saint-Leu. C'est assez conséquent ce qui est en train de se produire sur Saint-Leu. On vous avait promis des investissements il y a déjà quelque temps et là on est en pleine réalisation avec de belles isolations par l'extérieur dans le style Saint-Leu avec des palettes de couleurs qui sont vraiment très belles.

Il y a lieu d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ :** Je rappelle que ce quartier est maintenant en politique de la ville, même s'il n'est pas en quartier d'intérêt national ni même régional. Néanmoins, c'est utile que ces rénovations aient lieu et je m'en réjouis. Je pense que c'est également le cas de Patrick PIGOUT qui doit voir arriver cette rénovation avec bonheur.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20 - SIP. ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS ROUTE DE DOULLENS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** La SIP sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt à hauteur de 100 % d'un montant de 1 183 059 € destiné à financer l'acquisition de 14 logements locatifs, dont 10 en PLUS et 4 en PLAI. On est situés route de Doullens. Ce sont des travaux qui sont en cours, que vous pouvez observer en ce moment. La livraison des logements est prévue pour février 2019.

Je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21 - SIP. RÉHABILITATION DE 38 LOGEMENTS RUES DUPONT-BACQUEVILLE ET DE L'ÉTANG SAINT PIERRE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** La SIP sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt à hauteur de 100 % d'un montant de 2 035 532 €, souscrit toujours auprès de la CDC, pour financer la réhabilitation de 38 logements qui sont situés rues Dupont Bacqueville et de l'Étang Saint-Pierre.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**22 - SIP. RENÉGOCIATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** La SIP sollicite la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 37 183 182 € pour le réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente.

**MME FOURÉ :** Vous avez omis les 17 centimes, mais bon, on ne va pas chipoter.

M. LORIC : À 37 millions, c'est vrai que...

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**23 - ZAC RENANCOURT. CESSION D'EMPRISE (IO 756) SITUÉE 16, RUE HAUTE DES CHAMPS AU PROFIT DE LA SAEM AMIENS AMÉNAGEMENT.**

M. LORIC : Dans le cadre de la concession d'aménagement qui lui a été confiée par Amiens Métropole, la Société d'Économie Mixte, la SAEM Amiens Aménagement, a pour mission d'acquérir les terrains à l'intérieur du périmètre de la ZAC RENANCOURT, en vue de les viabiliser et de les céder ensuite à des constructeurs et afin de mettre en œuvre le programme de logements et d'activités prévus dans ladite concession.

Je vous propose donc de lui céder l'une des dernières parcelles cadastrée, la IO n°756, sise 16 rue Haute des Champs pour une surface de 451 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 4 510 €. Je ne sais pas si vous arrivez à la distinguer : c'est une toute petite parcelle qui se situe sur la partie nord de l'ensemble que vous voyez en couleur jaune sur les écrans.

Une partie de cette parcelle accueillera un bassin de rétention paysager et la partie restante sera utilisée pour la construction de logements.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**24 - LES COURSIVES. ACQUISITION DES LOCAUX APPARTENANT À LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE.**

M. LORIC : La collectivité est propriétaire de la quasi-totalité des cellules commerciales de la galerie commerciale des Coursives. Afin de poursuivre la requalification de l'îlot des Coursives que vous a présentée régulièrement Nedjma BEN MOKHTAR, il convient de procéder à l'acquisition des locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, lots de copropriété situés en rez-de-chaussée supérieur et en sous-sol, cadastrés section IT n°299 et 719 d'une superficie totale d'environ 650 m<sup>2</sup>.

Je vous propose donc d'approuver cette acquisition moyennant le prix de 320 000 €, frais de notaires compris.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE. TRAVAIL EN PARTENARIAT ET MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS POUR 2020.**

MME DELÉTRÉ : C'est un dossier qui aurait dû vous être proposé au vote au moment de la présentation du dossier « Capitale européenne de la jeunesse » en octobre dernier, il me

semble bien, puisqu'il s'agit tout simplement d'approuver le financement des actions, des dépenses matérielles et des partenariats liés au projet Amiens 2020.

Comme vous le savez, l'obtention du titre est l'occasion bien évidemment de nouer des partenariats, je cite par exemple celui avec Procter & Gamble, mais je pourrais aussi vous parler de celui qui a été initié par Ambition Grand Amiens avec la ville de Lille notamment ou avec la Youth Card.

Il s'agit également de mettre en œuvre les actions du dossier bien entendu telles qu'elles vous ont été présentées en octobre dernier et elles nous obligent par ailleurs à accueillir, par exemple, une fois par an, les membres du réseau des villes qui sont ou qui ont été Capitales européennes de la jeunesse ou de se rendre, lorsque cela est nécessaire, aux réunions du network hors d'Amiens.

Entreprendre suppose des moyens financiers qu'il convient d'affecter pour couvrir les dépenses à engager. Je vous remercie.

**MME LION-LEC :** Je voudrais quand même revenir sur la politique de la jeunesse. Je ne parlerai pas du laboratoire puisque les objectifs figurent encore dans cette délibération. Mais je reviendrai quand même sur la baguette magique dont vous avez parlé tout à l'heure. À ce propos, je voudrais rappeler les assises de la jeunesse parce qu'il y a deux mois et demi, vous avez rassemblé des jeunes. Madame le Maire, vous avez, en ouverture de ces journées, précisé que l'objectif était de faire appel aux Amiénois pour construire cette politique de la jeunesse.

On n'a rien vu venir. J'abonde dans le sens de mon collègue BEUVAIN. Je suis d'ailleurs assez surprise parce que vous avez organisé aussi un nombre important d'ateliers sur des thématiques intéressantes (la citoyenneté, la solidarité, l'insertion, l'emploi) et j'y ai moi-même participé et ce jour-là on n'a pas eu de restitution des travaux. Je me demande ce que sont devenues toutes ces idées, toutes ces propositions. C'est quand même un effort que vous avez demandé à certains de notre population et finalement il n'en est rien ressorti. Il n'y a rien de concret, il n'y a pas de construction politique.

Ce que je voudrais aussi préciser, c'est que vous avez, dans votre propos tout à l'heure, parlé des difficultés de la jeunesse, de la pauvreté. Là aussi, vous avez parlé de transversalité. Là aussi, que faites-vous du plan pauvreté ? Lors de l'évaluation à mi-mandat du contrat de ville, on a découvert avec effroi les taux de pauvreté dans les quartiers : alors que dans les quartiers politique de la ville, la moyenne nationale est de 42 %, là, à Étouvie, elle est de 57 %, Amiens Nord de 52 %. Donc, je pense qu'il y a un gros travail à faire à ce niveau-là. Donc on est en attente.

Pareil pour le plan logement d'abord. On est quand même en attente d'éléments concrets, d'une construction d'une politique, surtout dans le cadre de ce titre prestigieux. Donc, il n'est pas question de revenir sur ce titre et de le déprécier, mais enfin il y a une impatience. Comment voulez-vous mobiliser la population et les élus si on n'a pas de calendrier, si on n'a pas de contenu ? Tout à l'heure, vous avez dit un budget de 315 000 € et dans le document les 94 000 € par an, mais on voudrait avoir un peu de précisions.

Je pense que vous avez dû, au cours de ces assises, récolter un ensemble d'éléments pour vous permettre de construire cette politique.

**MME FOURÉ :** Madame LION-LEC, je vais passer la parole à Margaux DELÉTRÉ pour vous répondre sur le fond. Mais sur la question de la situation dans certains quartiers de notre ville, attendez, je ne peux pas imaginer une seule seconde que vous découvriez là le niveau de difficulté de nos quartiers qui sont quand même en difficulté depuis de longues années, qui sont en procédure de politique de la ville depuis des dizaines d'années pour certains d'entre eux, et je ne m'en réjouis pas en disant cela évidemment.

Votre époux lui-même a suivi ces questions pendant... Non, non, mais bien sûr : lui, c'est lui ; vous c'est vous, j'entends bien. Mais je n'imagine pas une seconde que vous ne soyez pas au fait du degré des difficultés qui est vécu dans les quartiers nord de la ville ou dans le quartier Étouvie. Je voulais juste dire ça. Oui, allez-y.

**MME LION-LEC :** Je suis administratrice du CCAS et le lundi je siége à la commission d'attribution, mais qu'il y ait de tels taux et là il y a un plan pauvreté qui est lancé par l'État. Donc comment vous inscrivez-vous dans ce plan ? Comment déclinez-vous ce plan à l'échelon local ? C'était ça la question.

**MME FOURÉ :** Je vous redis mon étonnement que vous soyez étonnée. Margaux DELÉTRÉ.

**MME DELÉTRÉ :** Madame LION-LEC, d'autant que vous savez, puisque vous venez de le rappeler, vous êtes au CCAS, vous savez que cette année, le CCAS a fait de la jeunesse une priorité et donc vous vous doutez bien qu'Annie VERRIER, Madame GIRARD, moi-même et Mme LIA nous sommes penchées plus que sérieusement sur la question et sur la manière dont on peut effectivement s'y associer.

Juste sur les assises, vous êtes un peu comme moi : vous êtes impatiente d'en obtenir les conclusions écrites. Juste pour information : elles ont été confiées à des jeunes qui sont en train de finaliser la transcription précise des ateliers, mais pour votre information, et je pense que vous êtes restée jusqu'au bout, chaque participant a eu droit, au moment des assises, lors de la dernière journée, à la restitution des ateliers. Donc, ils ont été restitués le jour même et on a pu en tout cas assister aux conclusions de l'ensemble des ateliers. Madame le Maire y a assisté elle-même. C'était le dernier jour en fin de journée.

**MME FOURÉ :** Je vous confirme parce que j'y ai assisté le vendredi jusqu'à 17 heures-17 h 30.

**MME DELÉTRÉ :** Pour autant, ils seront transmis à l'ensemble des participants par voie numérique dès que le dossier sera prêt. Il est en finalisation.

Comment ? Oui, absolument.

**MME FOURÉ :** Simplement ce que vous dit Margaux DELÉTRÉ, c'est qu'il y a une restitution qui a été faite oralement à l'issue des ateliers, mais elle attend la restitution écrite... Attendez, j'y étais, donc je sais. Je me souviens très bien.

**MME DELÉTRÉ :** Moi aussi.

**MME FOURÉ :** Attendez, l'information n'est pas passée. Elle est passée avec ceux qui étaient là. Non, mais attendez, on ne va pas épiloguer, ce n'est pas.... S'il vous plaît ! Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole et je la lui donne volontiers.

**M. THÉVENIAUD :** Merci Madame le Maire.

Un bref rappel tout de même. C'est très important : on parle souvent de social, mais tout de même je rappelle que concernant la jeunesse, la journée du 29 janvier, la journée des acteurs du social sera basée sur cette thématique, sur la jeunesse et le social, et bien entendu avec les acteurs du terrain parce que toutes les associations liées à ces problématiques et l'ensemble des élus sont invités .

Merci.

**MME FOURÉ** : Merci à Philippe THÉVENIAUD pour cette précision. Et je précise, parce que je me remémore maintenant le déroulé du programme des assises de la jeunesse, que dans le programme tel qu'il a été écrit dans le document, il était bien prévu les restitutions des ateliers. Certes, ces restitutions ont duré largement plus longtemps que ce qui était prévu, je m'en souviens fort bien, mais elles étaient indiquées dans l'ordre du jour.

On peut passer au vote si vous le voulez bien.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MME FOURÉ** : J'attendais un petit peu pour être sûre de ne pas faire d'erreur parce que Madame BERGER manifestait une...

**MME BERGER** : Tout simplement par rapport à ce qui a été dit. Comment voulez-vous qu'on se prononce ? On ne sait pas, donc on ne s'abstient pas, on ne vote pas contre. On fait comme tout le monde parce que bon.

**MME FOURÉ** : Mais Madame BERGER...

**MME BERGER** : On n'arrive pas à trouver ce qu'il y a là-dedans.

**MME FOURÉ** : Madame BERGER, j'étais soucieuse de laisser les différents membres de l'opposition s'exprimer, ça me semble normal, et je voyais que vous attendiez. Donc, j'attendais de voir comment vous alliez voter. Rien d'autre.

## **26 - NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE. CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI. APPROBATION.**

**MME ROY** : Ce point concerne ce qu'on appelle le plan mercredi et puis dans le cadre du nouveau projet éducatif de territoire également, le fait de pouvoir d'abord valider ce projet éducatif de territoire et approuver la charte qualité du plan mercredi, et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Juste pour rappel, vous dire que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, jusqu'à la rentrée de cette année, nous avons le projet éducatif de territoire qui était en vigueur et qui régissait l'application des rythmes scolaires. Comme vous le savez, après concertation de l'ensemble des parties prenantes, nous sommes passés, comme cela nous avait été rendu possible l'année dernière, à la semaine des 4 jours et nous avons eu l'accord de l'inspection académique pour revenir aux 4 jours à la rentrée de septembre. Par conséquent, le périmètre du projet éducatif de territoire revêt exactement la carte scolaire depuis cette rentrée, c'est-à-dire 81 écoles avec 10 286 élèves qui sont scolarisés dans nos écoles amiénoises.

Le projet éducatif de territoire sera poursuivi dans la gestion en mode projet, donc avec un chef de projet, un comité de pilotage au niveau central, des comités de suivi territoriaux dans chacun des cinq secteurs de la ville et l'ensemble des pôles d'action éducative de chacun des secteurs qui sont également mobilisés.

Et enfin, dans chaque école également, la déclinaison des actions à la fois sur le temps périscolaire et sur le temps de la pause méridienne de midi.

Ce projet éducatif de territoire est valable pour 3 ans, de 2018 à 2020. Il fera l'objet d'une évaluation régulière de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre des activités périscolaires. On le mesurera également par des indicateurs quantitatifs, notamment avec la mesure du taux de fréquentation, et aussi à la fois sur le nombre et la diversité des parcours thématiques.

Les partenaires institutionnels sont ceux qu'on connaissait déjà dans le cadre du précédent PEDT, à savoir bien sûr la direction académique, mais aussi la direction départementale de la cohésion sociale et bien entendu la caisse d'allocations familiales qui finance.

La collectivité mobilise des ressources pour le mettre en œuvre, à la fois bien sûr des locaux de toutes natures (scolaires, périscolaires, équipements sportifs ou culturels), les personnels municipaux, également les associations qui mettent en œuvre ces activités.

Le périmètre concerne les journées bien entendu, mais également les jours de semaine et en particulier les mercredis désormais toute la journée depuis cette rentrée. En soirée, ce sont 41 accueils de loisirs qui ont été mis en œuvre, qui permettent de mailler l'ensemble du territoire de la ville. Et également, le mercredi, nous avons 31 structures municipales qui sont ouvertes et nous assurons également un accueil du soir.

Je rappelle juste que nous avons l'ensemble des écoles qui sont ramenées aux mêmes horaires, à l'exception de deux, depuis cette rentrée, qui l'avaient souhaité.

Il y a la garderie périscolaire le matin à partir de 7 h 30, une pause méridienne de 2 heures le midi et également à la fin du temps scolaire, un accueil périscolaire qui est mis en place jusqu'à 18 h 30. Des études surveillées également sous la responsabilité des équipes enseignantes et le temps périscolaire du mercredi de 8 heures à 18 heures, ainsi que la restauration liée à la fréquentation d'un accueil de loisirs. La fréquentation aux accueils périscolaires du matin, soirée et mercredi est également mise en œuvre sous la base d'une tarification. Par contre, l'étude surveillée est effectivement gratuite.

Les différents accueils (pause méridienne, études surveillées, accueil périscolaire en soirée et le mercredi) ont pour but de pouvoir permettre d'offrir des temps d'accueil, des temps également de repos après la classe pour les enfants qui ont envie de décompresser, du temps également pour mettre en place l'ensemble des activités et des parcours, lesquels doivent concourir à la fois à l'épanouissement et à la scolarisation de l'enfant, à son développement et également à son intégration sociale et à sa réussite éducative. Les activités sont à la fois sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et liées au développement durable et elles sont encadrées.

Nous avons également mis un accent fort sur l'accueil et la possibilité de pouvoir offrir des activités aux enfants handicapés avec un projet d'accueil individualisé et nous avons mobilisé des moyens supplémentaires pour pouvoir accueillir ces enfants en situation de handicap ou présentant des déficiences.

Bien entendu, tout ça s'accompagne d'un plan de formation annuel et nous mettons en œuvre l'ensemble des différentes formations nécessaires pour appréhender l'ensemble de ces objectifs.

La nouveauté, c'est qu'avec le retour à la semaine de 4 jours, nous déclinons le plan mercredi qui fait aujourd'hui l'objet de la délibération et donc nous intégrons la déclinaison du projet éducatif de territoire dans ce plan mercredi, lequel est lui-même adossé au projet éducatif global municipal que nous vous avons présenté en début de mandat.

Sur ce que j'ai pu dire, je ne vais pas le rappeler : 31 accueils de loisirs qui sont mobilisés pour couvrir l'ensemble de la ville ; un comité de pilotage et des comités de suivi territoriaux avec également l'ensemble des secteurs avec les pôles d'action éducative de chacun d'entre eux qui sont également mobilisés ; et puis à l'échelle des écoles, les conseils d'école où le directeur d'accueil périscolaire et le coordonnateur de la pause méridienne sont systématiquement invités. Nous nous sommes adossés exactement à la même gouvernance que dans le cadre du projet éducatif de territoire qui prévalait.

L'ensemble des objectifs, des actions, est également lié à la mise en musique, si je puis dire puisqu'on a utilisé pas mal de métaphores ce soir, de nos différentes valeurs : la démocratie, la solidarité, la citoyenneté, la laïcité, l'ouverture sur le monde, l'égalité des chances et tout ce qui a trait à l'environnement.

Les objectifs de ce plan mercredi sont d'apprendre à vivre ensemble, de développer la citoyenneté, de participer à des projets collectifs, de favoriser également les initiatives individuelles, de s'enrichir à travers des expériences nouvelles, qu'elles soient culturelles, physiques, sportives et scientifiques, mais également de comprendre son environnement pour l'apprécier et le respecter.

Sur les moyens du plan mercredi, il s'agit de pouvoir permettre dans le temps de la journée de l'enfant de respecter le rythme de l'enfant, de faire en sorte que le temps du repas aussi soit également un moment où il peut à la fois bien entendu se nourrir, se reposer, mais aussi acquérir des notions telles que celles relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets, et puis également bien entendu le respect de toutes les règles d'hygiène et le fait de veiller à la santé de l'enfant.

Toutes les activités doivent être en cohérence par rapport au projet pédagogique de la structure et doivent s'inscrire dans une démarche d'enrichissement de l'enfant. Ce n'est pas de l'activité pour de l'activité. Ça doit être des activités qui sont justement pensées pour être complémentaires de ce qui se fait également en temps scolaire. C'était un des objectifs de cette réforme du plan mercredi de ne pas jeter en gros tout ce qui a pu être fait dans la précédente réforme mais qui a été bénéfique, et de pouvoir faire en sorte que ce lien qui a été établi avec les 4 jours et demi entre les équipes d'animation des centres périscolaires et les équipes éducatives soit maintenu et perdure au bénéfice des enfants.

Sur maintenant sa déclinaison, ça passera à la fois par la mise en œuvre des activités, des réunions également d'enfants, des aménagements des espaces, l'accueil, je l'ai évoqué aussi, des enfants porteurs de handicap. Ce sera également lié à la mise en œuvre d'un plan de formation annuel des animateurs sur les principaux axes qui les concernent et la mise en place de projets d'accueil individualisés pour les enfants qui en ont besoin.

Le projet est également partagé avec les parents bien entendu et le renforcement de la relation avec les parents qui est indispensable à la fois avec les structures pour justement pouvoir faire connaître davantage ce qui est proposé aux enfants et avoir un retour aussi sur des difficultés que les enfants pourraient rencontrer.

Ça fera également l'objet de différents critères d'évaluation, à la fois quantitatifs, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, sur les taux de fréquentation, mais aussi qualitatifs, notamment sur les projets pédagogiques et sur la diversité et la richesse des parcours qui sont développés.

Voilà, Madame le Maire, ce que l'on peut dire, sachant que ça fera l'objet d'une signature avec les autorités de tutelle : préfecture bien entendu, direction académique, caisse d'allocations familiales de la Somme et vous-même.

**MME FOURÉ** : Très bien ! Quelqu'un demande-t-il la parole ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Merci Madame le Maire.

C'est bien de vouloir mettre de la cohérence dans toutes les activités. Donc ça, c'est une bonne chose.

Par contre, le fait qu'il y ait d'un côté un plan mercredi qui concerne en fait les centres de loisirs, comme en gros ce qui se faisait avant, et d'un autre côté les temps scolaires avec les temps périscolaires, comment est-ce que les enseignants des écoles vont pouvoir rencontrer les gens, les animateurs et les directeurs des centres de loisirs qui s'occupent du mercredi ? Parce qu'habituellement il n'y a jamais de lien.

Dans le PEDT, il est indiqué que les directeurs de l'accueil périscolaire et le coordonnateur de la pause méridienne sont systématiquement invités aux conseils d'école, mais ceux qui participent au mercredi vivent leur vie chacun de leur côté. Donc là, comment vous allez faire le lien entre les deux ?

Et puis l'autre question, c'est en fait par rapport au financement parce que finalement c'est écrit que la CAF va s'engager à apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi, je ne vois pas en quoi ce sera nouveau, et dans la limite des fonds disponibles. Donc, il n'y a aucun engagement finalement très clair là-dessus. Finalement, ce sera comme les centres de loisirs, non ?

**MME FOURÉ** : D'autres remarques ? Oui, Monsieur DUPILLE.

**M. DUPILLE** : Oui. Pour moi, ce plan mercredi et puis ce projet éducatif ne sont pas nouveaux. C'est peut-être bien que ce soit mis par écrit et que ce soit affirmé.

Ce qu'il y a de bien là-dedans, c'est qu'au moins il y a un plan de formation des agents de la collectivité. Ça, c'est très important, voire même c'est primordial. D'ailleurs, je voudrais poser la question, à savoir qui va les former exactement parce qu'il y a une phrase qui est un peu bizarre : « s'articulera autour de fruits d'un travail partenarial », etc. Ce n'est pas très net. Donc, j'aimerais bien savoir qui va les former exactement.

Pour ce qui est de la relation avec les parents, c'est bien qu'on les informe quand ils s'inscrivent, mais il faudrait peut-être les informer avant aussi si on veut que les enfants s'inscrivent ou soient inscrits parce que je pense qu'il est important que les parents connaissent le projet qui se

développe dans tel centre et qu'ils puissent, s'ils sont intéressés, inscrire leurs enfants. Donc, il faut prévoir un plan en direction des parents, mais avant l'inscription, pour qu'ils soient bien au courant.

Et est-ce que tout le monde dans le milieu éducatif est informé de tout ça ? Est-ce que chacun a reçu le projet ? Est-ce que ça a été envoyé à tous les enseignants ? Comme moi, je ne fais plus partie de la maison, je ne peux plus le savoir. Est-ce que chacun est informé de ce plan et de ce plan mercredi ? Parce que ce serait quand même la moindre des choses que les enseignants le sachent, qu'ils puissent aussi pousser un petit peu les enfants aussi dans les quartiers difficiles à s'inscrire dans ce processus.

**M. BEUVAIN :** À 21 h 25, j'ai bien entendu la petite musique de nuit de Madame ROY. J'émettrai juste un bémol qui me fera aller *andante* sur cette délibération. Comme je l'ai rappelé *fortissimo* lors du débat d'orientations budgétaires, c'est juste la question tarifaire qui nous invite à peut-être nous priver de certains publics. Mais sur le contenu pédagogique, après, j'y souscris totalement. C'est le seul point qui me chagrine, mais je voterai cette délibération.

**MME FOURÉ :** La musique adoucit les mœurs. Mathilde ROY va répondre.

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

Je voudrais quand même rassurer un petit peu tout le monde sur différents points qui semblent inquiéter.

Tout d'abord, sur les temps d'échange entre les enseignants et les animateurs, comme ça a pu être évoqué, effectivement ils sont invités aux conseils d'école et l'inspection académique est très soucieuse du fait que les apports qui ont eu lieu avec le projet éducatif de territoire soient maintenus et donc ont attiré l'attention de l'ensemble des directeurs d'école pour qu'eux-mêmes se rapprochent également des directions des centres de loisirs pour être bien avisés de ce qui se fait et pouvoir se coordonner et être bien en tout cas en connaissance de l'offre qui était proposée aux parents. C'était justement un des points forts également dans sa déclinaison du lien qui avait pu être établi entre le temps scolaire et le temps périscolaire que le ministre de l'Éducation nationale souhaitait maintenir.

En ce qui concerne maintenant la bonification des nouvelles heures le mercredi dans la limite des fonds disponibles, effectivement, les heures sont dites bonifiées dans la mesure où il y a un doublement pratiquement de l'aide qui peut être octroyée à hauteur d'un euro par enfant contre précédemment 59 centimes d'euro.

Quant à de nouvelles heures, ça peut s'entendre par exemple, mais on attend la réponse définitive de la caisse nationale, par exemple, par les heures que nous avons créées le mercredi matin. On pourrait considérer que ce sont des nouvelles heures puisqu'à la période scolaire précédente, c'étaient des heures scolaires puisqu'il y avait école le mercredi.

Et il y a également le fonds d'action sanitaire et sociale, le fonds national d'action sociale de la branche famille qui est vraiment partie prenante sur le sujet, puisque c'est grâce à ce fonds national que l'on percevra les aides et nous avons, pas plus tard que récemment, sollicité l'octroi d'un financement auprès de la caisse d'allocations familiales de la Somme sur ce sujet et nous sommes en attente de la réponse. Mais il n'est pas exclu qu'on puisse bénéficier de cette aide.

Sur l'information sur le plan mercredi pour répondre à Monsieur DUPILLE, plusieurs choses.

Bien entendu qu'on a souhaité que l'ensemble des parents puissent savoir ce qui était proposé. Ça s'était fait notamment aussi en lien avec la concertation de l'ensemble des parents qui avait été lancée pour savoir s'ils jugeaient utile qu'on puisse revenir à la semaine des 4 jours et il y a eu des modalités justement d'échange notamment en termes d'affichage, etc., de l'offre qui est proposée pour que les parents sachent, quand ils inscrivent leurs enfants dans les écoles, ce qui peut être proposé dans les centres de loisirs. Donc bien sûr qu'on y pense puisque c'est important que les parents sachent pour inscrire leurs enfants. Cependant, on sait bien que la communication passe aussi par la pédagogie, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, et passe aussi par la répétition de l'information pour que le message soit connu.

Quant à dire si le plan mercredi aujourd'hui a été diffusé et qu'on en a parlé, je vais faire une réponse de Normand, je regrette. J'ai vécu quelques années en Normandie avant de revenir sur Amiens. Donc, je dirai oui et non. Oui, on a communiqué là-dessus lors des précédentes réunions des directeurs d'école, puisque ça faisait partie des mesures phares de cette rentrée sur son contenu. Et non sur sa déclinaison dans la Somme puisqu'on est quand même assez respectueux du protocole et du formalisme et il fallait quand même d'abord que ce soit validé par l'inspection, adopté ici par nous tous, avant qu'on puisse le diffuser dans ses modalités pratiques de déclinaison. Donc, ça n'est qu'une fois qu'il pourra être adopté et signé de l'ensemble des parties prenantes que nous pourrions bien entendu le diffuser, je dirais, *largo manu*, je vais continuer dans les métaphores et les expressions, pour qu'on puisse effectivement même accompagner l'ensemble des élus dans les conseils d'école s'il faut l'expliquer parce qu'on peut convenir que ce ne soit pas forcément toujours simple quand on n'est pas dedans. Et on vous rendra compte également de la réalité concrète que ça peut représenter, à la fois en termes de nature d'activités puisqu'on avait évoqué que certaines étaient mises en œuvre, dont l'apprentissage des langues par exemple, avec le soutien d'étudiants de l'UPJV ou par exemple tout ce qui a trait à l'usage de la robotique ou de la programmation, et également sur les fréquentations, comme on l'a toujours fait.

Voilà ce que je peux dire, Madame le Maire, par rapport aux quelques inquiétudes que j'ai pu cerner dans l'assemblée.

**MME FOURÉ :** Merci. En même temps, je vous ferai remarquer qu'un certain nombre de remarques qui viennent d'être faites et auxquelles Mathilde a répondu sont plutôt des remarques à faire en commission, mais je n'ai pas voulu couper court aux échanges. Mais néanmoins, à l'avenir, j'aimerais bien qu'on essaye de se concentrer en conseil municipal sur les arguments qui relèvent du conseil vraiment.

On peut passer au vote donc sur le point 26.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 - ASSOCIATION SYNAPSE 3I. CONVENTION D'OCCUPATION DU 93, RUE VICTORINE AUTIER.  
AVENANT.**

**MME LAVALLARD :** Je vous propose un avenant à une convention d'occupation pour l'association Synapse 3i qui occupe les locaux situés 83, rue Victorine Autier.

La ville d'Amiens propose de modifier par avenant la convention d'occupation dans le but de mutualiser l'espace d'exposition à raison de 10 journées par an et une salle de réunion équipée en matériel informatique au profit d'autres associations amiénoises pour satisfaire des besoins

réguliers ou ponctuels en échange d'une révision de la redevance annuelle. Donc, ça leur donnera un sérieux coup de pouce.

Je vous propose donc d'approuver la diminution du coût du loyer pour Synapse 3i de 20 %, soit un loyer à 23 088 €. Le coût des charges est estimé à 10 958,33 €.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant précité.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s), j'imagine ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**28 - ECOLE MATERNELLE MARIVAUD. CRÉATION D'UN AUVENT SUR L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE AFIN DE PERMETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE S'ABRITER LORS D'INTEMPÉRIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**MME FOURÉ** : En l'absence de Vladimir MENDÈS-BORGÈS qui devait arriver en cours de conseil, je vais présenter moi-même le point 28.

Un projet de création d'un auvent à la maternelle Marivaux, située 2 rue Beaumarchais, de 20 m<sup>2</sup> est envisagé par la collectivité. Il sera installé au niveau de la façade de la maternelle et abritera également l'entrée du bâtiment. Le coût estimé est de 20 000 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver le lancement de ces travaux et de m'autoriser à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**29 - BHNS. GESTION DES ABRIS VOYAGEURS PAR AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.**

**M. RIFFLART** : Dans le cadre de la mise en place du BHNS, il a été décidé en 2018 de confier à Amiens Métropole l'installation, la gestion et l'entretien des abris voyageurs, après délibération des communes concernées.

Il est à noter que les recettes liées à l'affichage publicitaire, ça, c'est nouveau, sur certains abris voyageurs seront perçues par le gestionnaire, à savoir Amiens Métropole.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention de règlement exposant les conditions d'installation, d'entretien et de gestion des abris. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**M. HUTIN** : Écoutez, on parle d'abris bus. C'est vrai qu'on n'en a plus beaucoup actuellement sur le réseau. Ils ont été enlevés depuis des mois. Les conditions climatiques sont quand même difficiles. On devait en avoir pour le mois de novembre, on est déjà en décembre.

On a transféré cette responsabilité à Amiens Métropole et avec une indemnité, et Amiens Métropole a choisi un prestataire qui est classique, qui est Decaux, et qui va en même temps augmenter la publicité dans notre ville.

Un contrat est signé pour 20 ans. J'ai demandé des éléments, et on m'en a donné une partie lors de la commission, sur ce contrat qui a été signé avec Decaux. C'est vrai que c'est quelque chose qui est assez rentable pour le prestataire, puisqu'il récupère 1 million € par an sur ses contrats publicitaires et qu'il nous en redonne une partie (220 000 €) sur une redevance.

Il est question de consignes à vélos dans ce marché, à un moment donné, et je voulais savoir si c'était Vélam ou si c'étaient d'autres consignes à vélos.

**M. ANGER :** Juste une question sur la communication institutionnelle parce que je pense que dans le contrat avec le prestataire, il y a une partie d'espace qui est réservée à la communication institutionnelle. Comment on s'organise entre Amiens et Amiens Métropole pour qu'Amiens garde la possibilité de communiquer gratuitement sur ce support ?

**MME FOURÉ :** Pascal RIFFLART pour les réponses.

**M. RIFFLART :** Avec plaisir, Madame le Maire.

Je suis quand même très content qu'en effet Monsieur HUTIN souligne le fait qu'on va toucher à peu près 20 % de la recette publicitaire concernant cet affichage. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : je rappelle quand même pour mémoire que sur l'ensemble du territoire métropolitain, en dehors d'Amiens, il n'y avait pas, dans le marché existant avec Decaux, la fourniture, l'entretien d'abris sur l'ensemble de son territoire, ce qui est, je pense, une bonne chose parce que ça met à peu près toutes les communes d'Amiens Métropole qui sont desservies par le bus sur un pied d'égalité avec un niveau de service qui va être comparable. Actuellement, il suffit d'aller dans certaines communes pour s'apercevoir qu'on a des abris bus qui sont dignes de la reconstruction et qu'on va enfin pouvoir offrir un service de qualité égalitaire sur l'ensemble du territoire. Ça, c'est le deuxième point.

Je dirai aussi que la renégociation qui a été faite de ce marché avec Decaux, qui a été longue et ardue, comme à peu près toutes les négociations que nous avons menées depuis 4 ans sur un grand nombre de sujets avec des conséquences économiques lourdes et notamment avec des renégociations et avec, je pense, une volonté d'optimiser un petit peu les ressources que l'on pouvait générer à partir des contrats que nous avons passés. Je pense qu'historiquement c'est la première fois que Decaux, qui n'est quand même pas un opérateur tout à fait amateur et anodin, qui a quand même des marchés qui sont extrêmement importants – il suffit d'aller, si vous voyagez un peu, à Londres, vous verrez que ce sont des abris Decaux, à Tel-Aviv, vous verrez que ce sont des abris Decaux, à Tokyo, vous verrez aussi que ce sont des abris Decaux, enfin ce sont quand même des gens qui ont un savoir-faire – et leur modèle économique, c'est vrai, que pour l'instant, il reposait uniquement sur le fait qu'ils concédaient en fait... enfin, qu'ils prenaient la concession et l'exploitation de tous ces abris, ces stations parce que dans le monde il n'y a pas que des abris bus, il y a aussi d'autres éléments, et qu'en contrepartie ils disposaient en effet d'une ressource qui était générée par l'utilisation des supports publicitaires que sont ces abris.

C'est la première fois dans l'histoire de Decaux où dans un marché qui est renégocié, ils s'engagent à rétrocéder une partie de leurs recettes publicitaires, et pas des moindres puisque je pense que 20 % de la recette publicitaire est rétrocédée à Amiens Métropole par le cheminement qui est ici écrit dans ce rapport. Je pense que c'est quand même quelque chose de tout à fait nouveau.

Je sais que pour vous, Monsieur HUTIN, quand vous parlez de millions d'euros, ce n'est pas cher, qu'on les trouve toujours aisément. Ça ne coûte que 5-6 millions €, j'ai entendu dire pour la gratuité. Excusez-moi, mais de 200 000 € par an de... à 200 000 là, là et ailleurs, on arrive quand même, je pense, à dégager un petit peu de ressources pour financer un peu plus sereinement et un peu moins au détriment du pouvoir d'achat de nos contribuables parce que ce sont finalement eux qui payent et je pense qu'on n'a qu'à se féliciter de ce type de marché.

Pardonnez-moi, mais Vélam, ça n'a rien à voir ici. C'est hors sujet. À mon avis, c'est hors sujet. Je n'ai pas très bien compris votre question parce que je ne vois pas le rapport avec les supports publicitaires et Vélam. Il y a très peu de publicité sur... Il n'y en a quasiment pas sur ce qui est support Vélam. Il y a trois fois rien, attendez ! Sur les vélos, il n'y a rien. Il y a un fameux totem sur lequel il y a une face publicitaire, enfin bon. De toute façon, c'est un marché qui n'a pas été renégocié dans ce cas-là. On a simplement fait un avenant sur ce marché Vélam pour pouvoir transporter des stations à d'autres endroits. On a négocié un peu le prix de nouvelles installations, mais enfin ça reste quand même très, très à la marge.

Vous m'avez parlé aussi des consignes à vélos. À ma connaissance, sur les consignes à vélos, il n'y a pas de marché publicitaire associé. En plus, je ne vois pas ce que non plus Decaux vient faire là-dedans, puisque c'est un marché qui relève de la DSP transports et donc c'est Keolis qui exploitera, enfin qui n'exploitera pas, mais en tout cas qui gèrera l'utilisation de ces consignes à vélos. Donc pour moi, c'est aussi un peu hors sujet.

La juste question de Monsieur ANGER, c'est de savoir quel est le prorata d'utilisation. Alors il y a un prorata. Sincèrement, je ne peux pas vous le dire ce soir. Ça m'a échappé.

**MME FOURÉ :** On verra de toute façon...

**M. RIFFLART :** Je suis assez, en général, tenace en matière de négociation. Je pense que ce que j'ai dû obtenir de Decaux, sincèrement ça devait être le maximum de ce qu'on pouvait obtenir. Mais rassurez-vous, je vous le communiquerai.

**MME FOURÉ :** Sur la répartition ville/métropole, sans botter en touche, je vous répondrai simplement que notre service com' est mutualisé, donc ce sera la ville et la métropole. On trouvera à s'arranger sans difficulté pour faire de la communication institutionnelle équilibrée entre la ville et la métropole en fonction des thématiques, en fonction des besoins.

**M. RIFFLART :** Merci Madame le Maire.

Le dernier point, c'était sur en effet le dérangement occasionné par la dépose de ces abris bus actuellement. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer là-dessus. Il survient évidemment après le temps de transaction qui était nécessaire, enfin le temps de la rédaction de l'appel d'offres, le temps aussi de transaction nécessaire avec Decaux et les autres répondants à l'appel d'offres qui avait été lancé. Ce marché a été finalement attribué à Decaux en juin de l'année dernière, si mes souvenirs sont bons, ce qui fait qu'évidemment après la mise en œuvre de ces nouveaux abris bus prend un certain temps et que passé l'été malheureusement il y a l'automne et après il y a l'hiver. Et donc de ce fait-là, c'est une logique qui reste une logique, pour l'instant, comment dirais-je, pas écologique, mais enfin il y a encore des saisons, pour l'instant. Et donc le fait que ces saisons continuent à se suivre, et pour l'instant de manière assez réglée, fait qu'évidemment le temps de pose et de dépose va se passer pendant l'hiver. C'est regrettable. Et je dirai quand même qu'on a pris des dispositions intermédiaires, c'est-à-dire qu'il faut évidemment déposer, il faut faire le socle, il faut reposer après, il y a le temps de travail. Il y a 160 abris bus sur

l'ensemble du territoire métropolitain. C'est quand même assez conséquent. On a quand même pris un certain nombre de dispositions pour que les 30 ou 40 abris, vous me pardonnerez l'erreur de dizaine, qui sont les plus fréquentés soient couverts quand même pendant cette période hivernale. Donc, c'est quand même une demi-vérité de dire qu'on laisse sous les affres des vents et pluies hivernales nos voyageurs.

**MME FOURÉ :** Merci. Donc si tout le monde est suffisamment éclairé, je vais faire voter sur cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**30 - QUARTIER HENRIVILLE. STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL PAYANT. APPROBATION DU RÈGLEMENT ET DE LA TARIFICATION.**

**M. RIFFLART :** La dématérialisation de l'abonnement (macaron) au stationnement payant résidentiel nécessite un règlement de distribution. Ça, c'est du formalisme.

En application de ce règlement, il est nécessaire de créer de nouveaux tarifs. Alors, ce ne sont pas des nouveaux tarifs, j'arrête tout de suite. C'est tout simplement de s'adapter au fait que le stationnement sera mis en service à partir du mois de janvier, donc en hiver, et que le cycle n'est pas un cycle civil mais un cycle saisonnier, c'est-à-dire que comme le stationnement résidentiel commence à l'automne et se termine à la fin de l'été qui suit, de ce fait-là évidemment le temps d'occupation de l'espace public dans le cadre du stationnement résidentiel ne sera pas le même dans le quartier Henriville puisqu'on l'installe à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Il faut donc établir une tarification proportionnelle. On ne va quand même pas faire les sept dixièmes d'un euro, donc ça restera quand même un euro pour la première voiture. Par contre, pour la deuxième voiture, on sera donc à 35 euros et pour la troisième voiture, si nécessaire, on sera à 70 euros en application de ce règlement.

En outre, il faut aussi analyser les conditions de stationnement dans le quartier Henriville. Il a été démontré que pour permettre aux résidents de ce secteur d'accéder à proximité de leur domicile, il y avait lieu d'instaurer un stationnement résidentiel. Il est ainsi proposé la mise en place du dispositif à minima sur le secteur nord d'Henriville, actuellement à saturation, éventuellement étendu à la zone centre d'Henriville.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le règlement de distribution des abonnements, la tarification, en tout cas pour cette année, du stationnement payant résidentiel et ses modalités, mais également le périmètre d'application du dispositif sur le secteur nord d'Henriville et sur sa possibilité d'extension.

**M. HUTIN :** Je ne vais pas encore énerver Monsieur l'Adjoint en lui demandant un bilan et l'efficacité du stationnement résidentiel. On a bien compris que c'était un mode de péage urbain pour empêcher les gens qui viennent travailler à Amiens de prendre leur voiture jusqu'au centre-ville et de se garer dans des parkings relais et de payer le bus.

Simplement, actuellement, le bus est un réseau dégradé. Vous espérez beaucoup qu'en mars 2019 tout soit réglé avec un bus électrique dont on attend le retour.

Et puis, sur cette extension, on avance effectivement, on tourne autour du centre-ville, donc on arrive au quartier plus aisé d'Henriville. Vous avez fait une enquête et effectivement les gens le demandent. C'est vrai qu'on a quand même beaucoup de maisons aussi découpées, un type

d'habitat qui est un peu particulier et en plus des maisons qui sont de plus en plus découpées pour faire du logement locatif. Là-dessus, vous prévoyez donc un premier secteur et ensuite une extension vers le sud avec un deuxième secteur où les gens n'étaient pas encore très sûrs.

Je pense qu'il serait très rapidement utile de regarder, quitte à mettre toute la ville en stationnement résidentiel, du côté du Faubourg Saint-Honoré/Jeanne d'Arc parce que beaucoup de gens viennent travailler dans ce secteur ou aux abords et vont forcément se reporter soit sur le Cirque Jules Verne, mais qui est quand même limité puisque lui reste gratuit, donc la cohérence, on ne la comprend pas, soit effectivement vers ce quartier Saint-Honoré/Jeanne D'Arc.

Se posent aussi des questions au niveau des professionnels qui travaillent dans ce secteur, qui n'ont pas le droit au macaron. Donc, ils vont devoir se garer ailleurs et puis s'ils ont des déplacements professionnels, ils vont aller chercher leur mode de déplacement plus loin. Il n'y a pas forcément de parkings. Vous aviez évoqué, même promis, à une époque, un parking en ouvrage, pas que j'y sois forcément favorable, mais au moins qu'on ait quand même les éléments pour juger du bien-fondé de votre décision. Trois lieux avaient été étudiés. On n'a pas eu de retour.

**M. DUPILLE :** Je vais être très bref. Comme pour les autres quartiers où ça a été instauré, je voterai contre cette délibération parce qu'intrinsèquement je suis contre le stationnement résidentiel payant. Monsieur HUTIN vient de rappeler quelques problèmes qui se passent notamment pour les professionnels qui sont là, etc. OK. Mais par principe, je ne vois pas pourquoi on fait payer aux habitants, aux citoyens, le stationnement dans une voie publique.

**M. BEUVAIN :** Mon collègue Thomas HUTIN a résumé la situation fort bien.

Je voulais commencer par dire que je me félicitais que le gouvernement ait eu la bonne idée d'annuler la disposition de créer un péage urbain en entrée de ville de plus de 100 000 habitants. Il l'a appelé sous une autre forme. À défaut qu'on ait un péage urbain et je ne me projette pas sur l'idée que vous aviez envisagé d'en créer un, je ne dis pas ça, on continuera quand même de rendre une ville de plus en plus chère pour le plus grand nombre, sachant que pour le moment, si pour beaucoup d'entre vous il y a une cohérence dans le plan de déplacements urbains, moi, j'y vois toujours et encore un plan de déplacements urbains qui peut être punitif, même si en début de semaine vous avez fait un tout petit effort qui mériterait d'aller encore beaucoup plus loin, mais on va être à vos côtés également pour vous y accompagner. On salue l'effort quand même. Ça nous a aussi coûté beaucoup de sueur pour le faire entendre.

Mais pour ces raisons-là, bien évidemment je m'opposerai à l'extension de ce stationnement résidentiel, sachant que j'entends aussi, ici et là dans la ville, des propositions alternatives de zones bleues résidentielles avec deux à trois macarons parce qu'au-delà des professionnels qui travaillent dans ces quartiers, il y a également des familles qui viennent visiter. Et en pleine semaine, ce sont des obligations de payer un stationnement pour visiter sa famille. Je ne vais pas vous refaire le couplet une nouvelle fois que j'ai déjà fait sur cette ville que l'on vend, etc. On la connaît, la sempiternelle rengaine.

Je conclurai mon propos pour dire que je voterai contre mais je n'engage pas le vote de Didier CARDON qui ne m'a pas fait savoir le sens de son vote. Donc par honnêteté, il ne prendra pas part au vote.

Merci Madame le Maire.

**M. ANGER** : On est appelés à se prononcer sur un dispositif de régulation du stationnement pour faire face à des difficultés dans la journée en vérité, mais ça ne résout pas le problème global du stationnement qui est le même le soir parce qu'effectivement l'urbanisme étant ce qu'il est, plutôt l'absence d'urbanisme, on a un problème de déficit de places de stationnement.

Je pense que je l'ai déjà demandé lors de conseils précédents : on a besoin d'avoir d'abord une vision globale sur les solutions qu'on peut apporter, je sais bien que ce n'est pas facile, au stationnement des véhicules, les mesures d'urbanisme qui permettent de limiter le nombre aussi de véhicules dans les quartiers. Là, c'est une solution qui est demandée en désespoir de cause par une partie de la population parce que les gens ne savent pas où se garer. Mais ce n'est pas pour autant une bonne solution, d'autant qu'effectivement la régulation n'implique pas forcément le paiement, une confusion qui est souvent entretenue, comme l'a indiqué notre collègue BEUVAIN. La zone bleue peut être une solution, mais ce n'est pas la seule solution. Donc moi, je redemande un débat ouvert sur les manières de stationner dans cette ville en voyant les différentes situations de nos concitoyens, ceux qui viennent de l'extérieur et qui ont besoin de garer leur véhicule. D'ailleurs, on pourrait même imaginer associer à la réflexion les employeurs parce qu'ils sont aussi un peu concernés. Il y a un vrai problème et là on gère le problème par une sanction financière. Donc, je voterai contre cette délibération.

**M. RIFFLART** : Madame le Maire, je suis très heureux parce que pour moi, cette expérience d'élue que vous m'avez donné l'occasion de connaître m'a permis de voir des choses extraordinaires. Là, je viens d'assister à la conversion de Monsieur HUTIN qui est devenu un grand défenseur de l'automobile, de la manière de venir en ville, de se garer avec son automobile, de quand même imposer des contraintes aux usagers d'utiliser leur automobile. Enfin franchement c'est beau d'assister à une conversion comme ça ! C'est extraordinaire ! C'est extraordinaire cette conversion !

Après, je pense qu'il y a en effet des questions sérieuses qui sont posées sur comment en effet réorganiser un petit peu le stationnement dans notre ville et puis c'est la place de ce stationnement résidentiel payant.

Je dirai d'abord à Monsieur DUPILLE que la première des raisons pour laquelle on a permis le stationnement payant résidentiel des quartiers, ces gens, que vous disiez, à qui on imposait ce stationnement résidentiel, c'est parce qu'ils l'ont demandé quand même. Il ne faut pas l'oublier. C'est-à-dire que c'est ce qu'ils ont exprimé. On ne leur a pas imposé : ce sont eux qui l'ont demandé.

Et depuis 4 ans, alors je sais que peut-être on a une cinétique que vous avez peut-être découverte ces 4 années, je pense qu'on est quand même allés assez vite, et que dans tous les quartiers à peu près où on a installé le stationnement résidentiel, c'est-à-dire quand même quelques-uns quand même depuis 4 ans, puisqu'en effet on est arrivés presque à 3/4 de couronne autour du centre-ville. Franchement après, je dois être peut-être un peu comme Jeanne d'Arc aussi : je n'entends que des voix positives. Alors c'est difficile à mettre en place, mais après finalement on n'a que des voix positives et on a des gens qui réclament de telle sorte que quand on vous fait cette démonstration des zones, la première zone où il y avait une forte adhésion, c'est-à-dire une forte demande, que finalement on a une deuxième zone où là finalement, puisque l'adhésion n'était pas autant exprimée sur cette deuxième zone qui est donc un peu plus au sud, on a dit : on va se donner le temps et puis on va attendre les réactions. Déjà maintenant, je commence déjà à avoir une inversion de la tendance, des gens qui me réclament le stationnement là. Même chose pour le quartier Sainte-Anne, même chose dans

plein d'autres quartiers. On reçoit sans arrêt, Madame le Maire, des mails de gens qui nous demandent l'extension du stationnement résidentiel. Alors bon, on verra au bout du compte qui est l'autiste. Vous savez, on verra un peu comment ça va se traduire dans les urnes. Moi, j'attends ça avec impatience.

La question de mon collègue René ANGER est en effet pertinente puisqu'on peut se poser la question de savoir finalement : est-ce que le fait de mettre du stationnement résidentiel libère quand même de la place la nuit ?

Ma vieille expérience de lecteur d'études scientifiques et surtout le fait de relativiser un peu ce qui s'écrit nous ont fait finalement opter vers une technique beaucoup plus précise d'analyse de l'occupation des places de stationnement. C'est-à-dire que là, on a mandaté des gens. J'ai quand même un peu vérifié le sérieux de l'étude, le sérieux de la méthodologie et puis surtout les résultats parce qu'on essaye sans arrêt, quand on est élu, de vous démontrer que l'eau est mouillée. Et là, je pense qu'on a eu quand même une étude qui était assez sérieuse, et pour moi, cette répartition qui m'a surpris, par exemple, l'étude SARECO sur Henriville nous a dit quand même qu'il y avait 40 % de riverains, 40 % de pendulaires et 20 % de visiteurs. C'est-à-dire qu'on savait qu'il y avait plus de 100 % d'occupation des places et donc on pouvait se poser la question.

Mon cher collègue, vous habitez dans un quartier qui est le même que le mien d'ailleurs, et on a tous les deux été, je pense, à un moment donné en limite de zone de stationnement résidentiel, c'est-à-dire qu'on a pu en effet avoir ces effets délétères des limites de zones, ce qui n'était pas le cas dans les zones concernées.

Moi, je prends un petit peu de recul, j'essaie de voir un petit peu comment les choses évoluent parce que c'est un peu complexe, le report des véhicules. On ne sait jamais trop comment ça va se passer. Et j'ai la vague impression quand même que ces problèmes, à partir des statistiques que je viens de vous donner, c'est-à-dire que finalement il y a assez peu de gens qui résident dans les places de jour et que la nuit, il y a quelques travailleurs nocturnes, c'est sûr, ça peut arriver, à Amiens, il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a quand même et qu'il peut y avoir des gens qui peuvent en effet se retrouver la nuit, mais je pense qu'ils ne vont pas totaliser 40 % des places. Et quant aux 20 % de visiteurs, le spectacle Chroma attire beaucoup de monde, mais je ne pense pas que les gens se garent, pour l'instant, dans Sainte-Anne pour descendre voir Chroma, qu'on les trouve la nuit en occupant nos places.

Donc je suis perplexe vis-à-vis de tout cela et, encore une fois, je n'ai pas de retours. Autant c'est très difficile à délibérer, à convaincre et à savoir quelle est la réalité de la demande dans les quartiers, autant le recul finalement est assez parlant. Il n'y a pas de gens qui continuent à lever le poing, etc., c'est rare, dans les quartiers qui ont été touchés, parce que le bien-être, il est immédiat. Je vous conseille d'aller voir à Saint-Pierre. Interrogez les gens à Saint-Pierre. Allez voir les gens à Saint-Maurice, allez les interroger et vous verrez le résultat.

Donc forts de cette non-contestation, après certains tumultes d'ailleurs très bien entretenus... Il y a beaucoup de tumultes entretenus en ce moment, provoqués avec évidemment des assertions très souvent farfelues. Je ne vais même pas commenter l'histoire du stationnement bleu sur toute la journée parce que c'est tellement... Il n'y a pas d'expérience mondiale sur ce genre de chose, alors que... Je ne vais pas rentrer dans cette forme de canular qu'on essaye de faire passer à un certain nombre de gens.

Concernant Saint-Honoré, je pense que c'était clair : moi, Madame le Maire m'a missionné pour consulter ces quartiers. J'ai vu à plusieurs reprises le comité de quartier Saint-Honoré qui est un comité de quartier très actif avec un *triumvirat* et qui n'est pas des plus faciles. On ne peut pas dire qu'il soit spécialement à la botte. Je leur ai demandé de bien formuler les choses, c'est-à-dire qu'au fil du temps, je m'aperçois qu'il faut vraiment des procédures écrites et il faut vraiment un temps. Et je leur ai dit : écoutez, nous, il n'y a pas de problème, on a prévu. De toute façon, c'est une méthodologie qui me paraît tout à fait, comment dirais-je, solide. Je ne vais pas revenir sur le fait qu'un hypercentre, ça doit être commerçant, qu'une première couronne avec un habitat dense, ancien, ça doit être résidentiel et qu'une troisième couronne où il y a un habitat qui est beaucoup moins dense avec un habitat qui a été construit pour la voiture, on n'est pas du tout dans les mêmes problématiques. Je l'ai dit et répété. Je ne vais pas vous abîmer encore une fois les oreilles avec cette démonstration.

Simplement à Saint-Honoré, on leur a dit : écoutez, moi, je veux bien faire la concertation, mais il faut qu'il y ait une vraie volonté populaire, il ne faut pas qu'on vienne me dire après en criant, comme ça, avec des bouts de carton d'un agitateur qui vient troubler parfois la sérénité des débats. Je leur ai dit : vous nous formulez votre demande, vous l'écrivez, vous la faites parvenir à Madame le Maire qui dans son autorité me délèguera, si elle le veut bien, cette concertation qui sera organisée avec une grande technicienne de la concertation qui est Madame LAVALLARD et avec quelqu'un qui est censé connaître quand même le quartier, c'est-à-dire l'adjoint de secteur.

Cette demande a été suscitée auprès du quartier Saint-Honoré. Je pense qu'elle est en train de se réaliser. Apparemment, l'expérience d'Henriville a été très bonne en matière... Ce n'est pas facile de déterminer la bonne méthodologie en termes de concertation, de consultation populaire en tout cas. Ce n'est pas facile et donc je pense qu'on appliquera la même méthodologie.

Madame le Maire, je ne sais pas si à ce jour vous avez reçu une lettre du comité de quartier, mais je pense que si vous l'aviez reçue, vous me l'auriez communiquée et je crois avoir lu dans la PPI que nous a présentée ce cher Benoît MERCUZOT une petite ligne de réserve qui me semble tout à fait convenir à peu près à la dépense qui pourrait être engagée sur Saint-Honoré.

Donc, ne vous en déplaise : à la fin de ce mandat, cet objectif qui avait été proposé sera tenu, bouclé et nous en verrons bien les conséquences en termes de choix ou de reconnaissance des Amiénoises et des Amiénois.

**MME FOURÉ** : Merci Pascal RIFFLART. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT),, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE), M. DUPILLE et M. MONTIGNY ont voté contre M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) n'a pas pris part au vote.*

**31 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2018. 3ÈME RÉPARTITION. CONVENTION.**

**M. THÉVENIAUD** : Pour cette troisième et dernière répartition de subventions au titre de l'année 2018, je vous propose d'approuver le versement d'une aide d'un montant de 6 600 € à

l'association UDAUS. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**32 - SEMOP AMIENS ENERGIES. FINANCEMENT BANCAIRE, GARANTIES DES ACTIONNAIRES ET MODIFICATION DES STATUTS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2016, la ville d'Amiens a confié à la SEMOP Amiens Énergies un contrat de production et de distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur. Un avenant n° 1 a été conclu le 18 mai 2017 pour l'affermissement de la tranche n° 1, la TC1, ZAC Gare la Vallée, dont le périmètre est par ailleurs précisé par l'avenant n° 2 également présenté à notre conseil municipal.

Pour poursuivre son développement et faire face aux investissements initiaux de développement du réseau de chaleur, la SEMOP Amiens Énergies a entamé des négociations avec le secteur bancaire pour mobiliser un emprunt de 36 millions €. Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 septembre 2018, s'est prononcé favorablement sur les termes et conditions de cette offre, et sur les engagements apportés par notre collectivité en tant qu'actionnaire. Les deux autres actionnaires ont également exprimé leur accord quant aux engagements sollicités par les établissements bancaires. Le montant total garanti et sollicité auprès de l'ensemble des actionnaires s'élève au total à 13,5 millions €. Puisqu'elle détient 34 % du capital, la ville d'Amiens pourrait donc au maximum être amenée à garantir un montant de 4,59 millions €.

L'avancée des travaux du réseau de chaleur nécessite désormais de pouvoir mobiliser ce financement bancaire rapidement.

La finalisation de cette signature nécessite cependant l'avis favorable de notre collectivité pour modifier les statuts de la SEMOP Amiens Énergies et autoriser le nantissement des actions de l'actionnaire privé.

Par souci de transparence, la documentation financière, désormais disponible, vous est également jointe, permettant de s'assurer de leur conformité avec les termes de la délibération du 13 septembre dernier et ainsi d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble de ces actes et contrats.

Cela ne nécessite pas de vote.

**MME FOURÉ** : Si, si, je vais faire voter.

**MME RODINGER** : Je n'ai rien dit.

**MME FOURÉ** : Non. Je vais faire voter après le débat le cas échéant. Mais je précise dès maintenant que Benoît MERCUZOT, Florence RODINGER et Nathalie LE CLERCQ ne participeront pas au vote puisqu'ils représentent notre collectivité au sein de la SEMOP Amiens Énergies.

Y a-t-il des observations ? Oui, René ANGER.

**M. ANGER :** En ce qui nous concerne, nous nous abstenons sur ce vote, n'y voyant pas complètement clair sur la SEMOP, prenez ça au sens littéral et sans autre forme de procès, et souhaitons avoir un éclairage, comme on l'a évoqué en réunion des présidents tout à l'heure, plus global à la fois sur l'échelonnement des travaux, les montages financiers, etc. Donc nous nous abstenons dans cette attente.

**MME FOURÉ :** C'est un point que vous avez abordé lors de notre réunion avec les présidents de groupe et je vous ai dit, et je le redis donc publiquement, que je suis évidemment d'accord pour que dans un prochain conseil municipal – pas le prochain, ça, c'est sûr parce qu'on a déjà un ordre du jour qui est très chargé – ou dans une commission – on avait parlé plutôt d'une commission plénière d'ailleurs – le sujet puisse y être étudié de manière plus technique, que le mode de fonctionnement de la SEMOP, les travaux réalisés, la commercialisation, enfin tous les aspects qui intéressent la SEMOP puissent être abordés. Donc, on va veiller à faire ça début 2019, on va dire, probablement vers février-mars. On va voir comment caler une date qui convienne aux différents intervenants dont la présence est hautement souhaitée lors de cette commission plénière.

Je passe au vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. MERCUZOT, Mme RODINGER et Mme LE CLERCQ n'ont pas pris part au vote.  
M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN), Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

### **33 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.**

**MME FOURÉ :** Nous arrivons ainsi au dernier point de l'ordre du jour : les questions orales et vœux.

#### **VŒU RELATIF À UNE RÉFORME FISCALE, SOCIALE ET TERRITORIALE.**

**MME FOURÉ :** Je passe la parole à Monsieur BEUVAIN pour le vœu relatif à une réforme fiscale, sociale et territoriale.

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

Comme je l'avais évoqué à la fin de mon propos sur le vote du budget, comme nous avons été plusieurs amis, collègues, camarades et également des membres de votre majorité à nous retrouver pour partager les colères et les craintes qui s'expriment en France, nous avons rédigé un vœu que nous vous soumettons afin que nous portions une parole auprès de l'État.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS EXIGE DE L'ÉTAT LA JUSTICE SOCIALE, FISCALE ET TERRITORIALE**

Depuis le 17 novembre dernier, dans tout le pays monte une grande colère populaire contre l'injustice sociale, fiscale et territoriale.

Les Français, dans leur diversité, de l'ouvrier à l'agriculteur, du retraité à l'étudiant en passant par les pompiers et les routiers, qu'ils aient des gilets jaunes, des blouses blanches, des cols bleus ou des robes noires, tous expriment une révolte pour la dignité.

Il n'est plus possible de laisser se dégrader la situation sans apporter les réponses nécessaires et d'urgence au mieux vivre pour tous.

Ainsi, le conseil municipal d'Amiens réuni le 12 décembre 2018 :

- Considérant l'article 72 de la constitution française préservant la libre administration des collectivités locales ;
- Considérant qu'il est du devoir de l'État d'assurer le bon fonctionnement des services publics pour tous sur tout le territoire ;
- Considérant qu'il est du devoir de l'État d'assurer à chaque citoyen les conditions et les moyens de vivre dignement ;
- Considérant que la concentration des richesses est de plus en plus mal répartie ;

Demande à l'État :

- D'ouvrir un Grenelle des salaires et du pouvoir d'achat pour engager des négociations dans toutes les branches professionnelles publiques et privées,
- D'impulser une augmentation générale des salaires et des pensions, dans le public comme dans le privé,
- D'augmenter le SMIC de 200 euros nets,
- De supprimer la baisse des APL et d'encadrer les loyers,
- De supprimer la CSG sur les retraites,
- De ramener le taux de la TICPE à son niveau de 2017 et de l'affecter réellement à la transition écologique,
- D'adopter une taxation exceptionnelle des 10 milliards de profits annuels des compagnies pétrolières,
- D'instaurer une taxation du kérosène dans le monde de l'aviation,
- Le maintien des lignes ferroviaires de proximité menacées de fermeture,
- Le développement du fret ferroviaire,
- Le retour à une TVA de 5,5 % sur les transports en commun,
- De revenir sur l'ensemble des mesures fiscales en faveur des plus riches en réinstaurant l'ISF,
- De prendre des mesures efficaces pour en finir avec l'évasion fiscale,
- De supprimer les récentes exonérations de cotisations patronales,
- De supprimer le dispositif CICE et de reverser les 40 milliards à la réhabilitation, la modernisation et le développement des services publics et pour l'investissement massif dans les transports collectifs et la rénovation énergétique des logements.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Mon voisin suggérait, mais c'était de l'humour, je crois, d'exiger aussi le retour de la capitale régionale à Amiens, ce qui nous séduirait évidemment tous.

Quoi d'autre encore ? Vous voulez qu'on propose de rajouter quoi d'autre encore ?

Trêve de plaisanterie, je pense que le sujet est sérieux et que ça mérite qu'on dise les choses. Et donc moi, je vous dirai tout simplement que je reprendrai une partie de mes propos tenus lors de la présentation du budget tout à l'heure : proximité, rayonnement, développement durable constituent l'ADN de notre action au service des Amiénoises et des Amiénois. Il est pour nous capital d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie de qualité et d'assurer dans le même temps le développement durable de notre ville.

Grâce à une gestion financière responsable, nous arrivons à dégager les moyens suffisants pour satisfaire leurs attentes. Il n'est pas question pour nous d'augmenter les impôts, et pour financer nos projets, nous trouvons des solutions avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de privilégier l'investissement et limiter le recours à l'emprunt pour ne pas endetter la ville.

D'une manière générale, j'estime que la personne du maire est avant tout l'incarnation de la commune, c'est-à-dire de l'institution la plus à même de répondre concrètement aux besoins variés de nos concitoyens. Le maire demeure par ailleurs le premier repère dans un environnement politique et administratif qui évolue sans cesse.

Dans un monde en plein bouleversement, les maires et les élus locaux incarnent le visage humain d'un État qui est de plus en plus perçu comme une machine administrative. On le voit bien au long des différents sondages qui peuvent se réaliser.

Les maires se dressent comme autant de pôles de stabilité. Avec leurs équipes, ils participent à la cohésion du corps social en maintenant le lien entre les territoires et le territoire de la République. Ils sont le ciment républicain qui fait vivre l'unité dans la diversité des territoires. Les citoyens ne s'y trompent d'ailleurs pas. Le maire est précisément la figure républicaine la mieux identifiée et reconnue.

La commune est l'ADN de la France, le plus petit maillon, celui qui permet encore à la démocratie de fonctionner.

Le mécontentement des Français est une réalité, les gilets jaunes en sont l'expression. Ce qui se passe avec les maires toutes tendances confondues prouve aussi cette colère avec la baisse continue des dotations.

C'est pourquoi depuis notre élection en 2014, nous nous mobilisons pour être au plus près de nos concitoyens avec les valeurs incarnées par le groupe Rassemblement pour Amiens. Valeurs de soutien au travail et à l'activité économique par l'investissement, je le disais tout à l'heure. Valeurs de soutien à l'éducation et aux activités associatives. Valeurs de préservation et de modernisation du cadre de vie. Valeurs de respect des personnes et de solidarité envers les moins favorisés. Attachement à ne pas laisser à ceux qui viendront après nous une dette insupportable.

Pour autant, nous ne sommes pas dans une enceinte délibérative nationale, et le conseil municipal, s'il a trop souvent été une chambre d'enregistrement des politiques gouvernementales, parfois même sous la précédente majorité, se doit d'en revenir à sa première fonction : l'intérêt général des Amiénoises et des Amiénois.

La meilleure réponse aux différents points de mécontentement que vous listez, c'est l'action que nous menons depuis 2014. Aussi, je vous invite à vous rapprocher d'élus nationaux qui sauront être les interlocuteurs efficaces, je n'en doute pas, quant à vos demandes.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

On va passer au vote sur ce vœu, si vous le voulez bien, à moins que... Oui, Madame BERGER.

**MME BERGER :** Oui, un petit mot parce que comme certainement tout le monde ici, j'ai écouté le Président de la République, l'autre jour, et même si les annonces ont été très vagues et sans doute pas à la hauteur de ce que les gens attendaient, j'ai senti qu'il y avait peut-être une possibilité d'un bras tendu aux maires pour que les maires soient des courroies de transmission entre la population qui rejette les institutions... Donc c'est peut-être aussi une façon, à nouveau, de mettre dans leur cœur l'institution locale qu'est une mairie.

Donc, moi, ma question, c'était : est-ce que vous ne pensez pas qu'en réponse à ce mouvement... ? Enfin peut-être que vous considérez qu'il n'y a pas de réponse à donner au niveau local, mais ne pourrions-nous pas avoir une chance qu'il y ait des grands rassemblements citoyens auprès de vous pour que vous soyez une courroie de transmission auprès des autorités gouvernementales ? Puisqu'il y a quand même une chose que l'on voit : c'est que les gens ne veulent plus du descendant, mais veulent aussi des choses qui remontent.

Ça a un petit rapport quand même avec ce vœu et voilà ce que je pensais peut-être suggérer.

**MME FOURÉ :** Alors peut-être vous dire d'abord que bien entendu nous entendons tous le mécontentement, la colère, l'incompréhension parfois aussi de bon nombre de nos concitoyens sur un certain nombre de sujets. Et ce que je constate, c'est que les maires ne sont pas en première ligne des récriminations qui sont marquées par bon nombre de nos concitoyens. Et pour moi, il n'y a pas de hasard : c'est aussi parce que probablement les maires, dans leur ensemble, toutes tendances politiques confondues d'ailleurs, cherchent à répondre concrètement aux préoccupations des habitants.

Pour vous donner juste un petit exemple, la politique que nous avons mise en œuvre depuis 2014 en ce qui concerne l'accession sociale à la propriété me semble un des éléments de réponse, pas le seul, pas suffisant, à la problématique de personnes, par exemple, qui dans un couple gagnent chacun le SMIC et qui ne peuvent évidemment accéder directement à la propriété à Amiens et sont obligés donc d'aller partir à 30, 40, 50 kilomètres d'Amiens, d'avoir deux voitures et d'avoir les problèmes que nous connaissons tous et que nous voyons bien. Et donc en facilitant l'accession sociale à la propriété, on régule un certain nombre de sujets avant qu'ils ne concrétisent.

J'ajoute que d'ailleurs, quand on y regarde bien, on constate aussi que les habitants des cités, des villes qui vont habiter à l'extérieur, à 30, 40 ou 50 kilomètres, y arrivent avec souvent des attentes de citadins, des attentes d'urbains en termes de centres de loisirs, en termes de crèches, en termes de centres culturels, en termes d'activités sportives et j'en passe. Et souvent nos collègues élus dans les petites communes ne savent pas comment répondre ou n'ont pas les moyens financiers pour répondre à ces besoins. Donc, je trouve vraiment que c'est nul sur toute la ligne et donc il faut absolument qu'on arrive à réguler pour faire en sorte que ceux de nos concitoyens qui souhaitent habiter à la campagne, loin des villes, puissent le faire évidemment, on est dans un pays de liberté, et qu'ils puissent vivre décemment en tirant les conséquences de leurs choix. Mais que ceux qui sont en réalité, pour l'instant, contraints de partir à l'extérieur ne le soient plus. Et je pense que c'est aussi en ayant une politique de cette nature qu'on peut réguler les choses.

Enfin, je vous répondrai, Madame BERGER, et je vous rejoins évidemment : on ne peut pas ne pas être à l'écoute. En fait, une délégation de gilets jaunes est venue hier à l'hôtel de ville en demandant à me rencontrer. Il se trouve qu'hier je n'étais pas à l'hôtel de ville ; j'étais en déplacement loin d'Amiens, dans le cadre de mon mandat de maire bien sûr. Je participais à un colloque sur l'importance des centres-villes commerçants. C'était un colloque organisé par la Caisse des dépôts et consignations, pardon ça s'appelle maintenant la Banque des territoires. Ça se passait à Poitiers au Futuroscope et l'objectif était donc de voir comment mettre en œuvre le plan « Cœur de ville ». C'est bien ça le nom du programme. Et en fait, on m'avait demandé d'intervenir parce qu'Amiens justement apparaissait comme un modèle intéressant en matière de présence de la biodiversité dans le cœur de ville. Je ferme la parenthèse. Ce qui veut dire que parfois Amiens est reconnue à l'extérieur, parfois et de plus en plus Amiens est reconnue à l'extérieur comme exemplaire dans bon nombre de domaines. Évidemment je m'en réjouis. C'est pour ça que j'ai accepté de participer à ce colloque.

Je ferme donc la parenthèse et je reviens à mon propos sur les gilets jaunes. Je ne pouvais donc pas les recevoir hier, évidemment, mais je leur ai fixé rendez-vous dans les jours prochains, dès que possible. Le rendez-vous est fixé parce que ça me semble en effet important que je puisse les entendre. Alors peut-être une partie d'entre eux, parce que par hypothèse il n'y a pas de structuration de ce mouvement. Mais ça me semblait évidemment normal de répondre à leur demande et de les rencontrer pour les écouter et pour remonter leurs préoccupations qui sont déjà connues au niveau national bien entendu, mais je pense que c'est important qu'ils soient écoutés par leur maire.

Voilà ce qui me semblait utile de vous dire.

Je vous propose de mettre au vote ce vœu. Pour ma part, je voterai contre ce vœu pour les raisons que j'ai expliquées.

**REJETÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN), Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté pour*

*M. DUPILLE et M. MONTIGNY avaient quitté la séance au moment du vote.*

*M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

*Les autres membres du conseil municipal ont voté contre.*

**VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA MDSI JEAN MOULIN.**

**MME FOURE :** Le deuxième vœu, le vœu en faveur du maintien de la MDSI Jean Moulin, c'est Madame LEPRESLE qui le présente.

**MME LEPRESLE :** Merci Madame le Maire.

On a appris par le directeur de cabinet du conseil départemental que le département souhaitait fermer les MDSI sur Amiens et Longueau et donc nous, on était opposés et on souhaite que le conseil municipal s'oppose aussi. Donc j'ai rédigé ainsi :

Le conseil départemental de la Somme a annoncé son souhait de faire évoluer les implantations territoriales des Maisons Départementales de Solidarité et d'Insertion sur Amiens Métropole.

Il s'agirait de regrouper les services des Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion de Jean Moulin à Amiens et de Longueau sur le site de la rue Riolan, et dans le même temps d'installer un accueil multiservices au sein de la mairie du secteur Pierre Rollin.

Le site Jean Moulin, propriété du département depuis 2010, a pourtant fait l'objet de travaux jusqu'en 2017 pour accueillir de nouveaux bureaux. C'est une réponse à des besoins sociaux essentiels pour la protection infantile, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, l'accès aux droits...

Le conseil municipal d'Amiens s'oppose à cette réorganisation des MDSI. Celle-ci ne nous paraît pas pertinente. Elle déstabilise les personnels et les usagers. Nous déplorons encore une fois l'absence totale de débat démocratique dans cette affaire sur des sujets qui touchent à la préservation des services publics de proximité dans notre pays. Cette réorganisation relève d'une totale méconnaissance des besoins des usagers qui, vu les distances séparant deux MDSI, n'auront d'autre solution que de ne plus s'y rendre et ainsi de ne plus accéder à leurs droits.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Amiens réuni en séance le mercredi 12 décembre 2018, demande au président du département de la Somme de revoir sa décision de réorganisation de l'implantation des MDSI sur notre territoire.

Je précise que dans le courrier que tous les conseillers départementaux ont reçu du cabinet du président du département, il était écrit qu'ils avaient demandé l'avis d'Amiens et de Longueau et que toutes les deux étaient favorables. Je pense que ce n'est pas le cas, puisque Longueau s'est prononcée tout de suite après par la voix de son conseil municipal en opposition à cette annonce. Donc, je suppose que vous allez aussi vous prononcer tous contre cette réorganisation.

**MME FOURÉ** : Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ.

**MME LE CLERCQ** : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Suite à ce vœu, nous avons interrogé bien entendu le conseil départemental et ainsi je vais vous donner leur réponse.

Aucune décision de fermeture des MDSI de Longueau et de Jean Moulin n'a été prise à ce jour. Il s'agit donc d'une fausse information.

En effet, si une décision de modification de l'organisation des services du département devait être prise, elle le serait dans le respect du fonctionnement de l'institution départementale, de ses personnels et de ses partenaires, et en particulier après avis des instances représentatives du personnel, et bien entendu après des échanges préalables avec les personnels départementaux et les collectivités des territoires concernés.

Ensuite, l'information interne faite aux agents, le 19 novembre dernier, visait à recueillir leur avis sur une possibilité d'organisation alternative du territoire sud d'Amiens qui permette de mieux répondre aux besoins de nos usagers et en particulier dans la perspective de la mise en œuvre

du plan pauvreté, et sans changer surtout le nombre des MDSI desservant le territoire d'Amiens Métropole.

Donc, il nous semble que ces éléments sont de nature à demander le retrait de ce vœu.

**MME FOURÉ** : Merci, Nathalie LE CLERCQ.

Je précise que le président SOMON a reçu, à la suite de cette... Alors je ne sais pas comment qualifier... Est-ce que c'est une rumeur ? Est-ce que c'est... ? Que sais-je ? Je ne sais pas. Mais il a reçu les organisations syndicales et il les a assurées qu'il n'y aurait pas de fermeture des MDSI de la rue Jean Moulin et de Longueau.

Donc moi, je crois ce qu'affirme le président du conseil départemental. Je crois ce qu'il nous écrit, ce que nous écrit l'administration départementale quand nous l'interrogeons sur le sujet. Donc, je me joins à la remarque de Nathalie LE CLERCQ qui demande que vous retiriez votre vœu qui n'a pas de raison d'être d'après ce que nous dit le président du conseil départemental et d'après ce que nous dit l'administration du conseil départemental.

Après, si vous voulez le maintenir, nous voterons contre, non pas que nous soyons contre l'idée de nous opposer à une fermeture, mais compte tenu de ce que cette rumeur nous est affirmée comme étant une fausse rumeur par le département lui-même.

Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : D'abord, ce n'est pas une rumeur puisque le courrier, on l'a bien reçu. Le courrier du directeur de cabinet du président du département nous a été adressé directement à chacun, donc ce n'est pas une rumeur, dans lequel il est écrit qu'Amiens et Longueau avaient donné un avis favorable. Je peux vous le montrer. Je vais même vous l'envoyer, comme ça vous verrez que le courrier, on l'a bien reçu. Ce n'était pas une rumeur.

En fait, ils ont enquêté auprès des personnels effectivement pour demander leur avis, enfin peut-être pas leur avis. En tous les cas, ils ont aussi contacté des gens des services de la mairie pour demander leur avis et, disent-ils, enfin dit-il, le directeur de cabinet, c'est quand même le représentant politique du président ou alors, il écrit... je ne sais pas, sans contrôle, mais... et donc, il a dit que vous aviez émis un avis favorable.

Dans la mesure où déjà par expérience antérieure sur les collègues on nous disait : « Aucune décision n'a été prise » et puis qu'en fin de compte il nous annonce deux jours après qu'il avait décidé de fermer trois collègues. Après évidemment, il est revenu en arrière, mais enfin, moi, je pense qu'il faut être prudent dans l'affaire.

Si on a un courrier, s'ils ont été voir des gens et puis en plus il disait que l'avis était favorable pour Longueau aussi alors que Longueau a démenti en prenant aussi une délibération en conseil municipal pour dire que non, non, il n'en était pas question. Je pense qu'il faut se méfier. Donc moi, je laisse le vœu. Je pense qu'il ne faut pas le retirer. Je pense qu'il faudrait prendre une position.

**MME FOURÉ** : D'accord. Olivier JARDÉ.

**MME LEPRESLE** : On peut peut-être le modifier si ça vous arrange, mais en tous les cas, je pense qu'il faudrait prendre une position.

**MME FOURÉ** : Olivier JARDÉ.

**M. JARDÉ** : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

C'est sortir un élément de son contexte. Il y a eu le plan pauvreté qui a été publié le 19 novembre et effectivement il y a eu une note interne pour demander l'avis du personnel sur des réformes qui pouvaient être envisagées. C'était une demande d'avis aux personnels qui travaillent dans ces maisons. Il y a des procédures et je vous rassure : le conseil départemental respecte les procédures. Alors c'est sûr qu'on était dans une période pré-électorale pour certains syndicats et donc cette note interne, qui était sortie de son contexte, a été publiée. Je confirme qu'il n'y a aucune décision qui a été prise, mais on a le droit de réfléchir quand même et avec une donnée nouvelle qui était celle du plan pauvreté. Et donc je suis désolé, Madame LEPRESLE : vous le sortez du contexte et je voterai contre votre vœu.

**MME FOURÉ** : Merci Olivier.

Moi, ce que je vous propose, parce qu'il faut qu'on s'en sorte, de cette histoire, c'est que Madame LEPRESLE, ce vœu que vous avez préparé pour ici, vous le présentiez au conseil départemental justement parce que ce sera l'occasion d'avoir l'explication vraiment avec les bons interlocuteurs. Parce que là en fait, nous, nous reprenons ce qui nous a été écrit, pas seulement dit, mais ce qui nous a été écrit tant par le président du conseil départemental que par l'administration du département. Donc moi, je ne me vois pas votant un vœu mettant en doute ce que m'a écrit l'administration du département, ce que m'a écrit le président du département. Voilà où j'en suis.

Madame BERGER.

**MME BERGER** : Si au dernier paragraphe, on mettait : « C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens réuni en séance affirme garder une grande vigilance sur la répartition, la réorganisation des MDSI sur son territoire », c'est ne pas mettre en doute la réponse qui a été donnée par le président du département et c'est dire qu'il ne faudra pas changer des MDSI sans demander l'autorisation à Amiens. Qu'est-ce que vous en pensez ?

**MME FOURÉ** : Alors, il va de soi qu'il me semble logique que l'avis de la ville d'Amiens soit demandé avant qu'une modification ait lieu. Ça va de soi. Sauf qu'un peu plus haut dans le vœu, il est indiqué : « Le conseil municipal d'Amiens s'oppose à cette réorganisation des MDSI ». Je suis désolée : peut-être qu'on pourrait envisager une réorganisation des MDSI, je n'en sais rien. Je n'ai pas examiné le sujet dans le détail. On ne va pas couper les cheveux en quatre sur un vœu.

Pour moi, vous avez déposé un vœu que je comprends parfaitement, Madame LEPRESLE, disant qu'il y a une crainte de fermeture d'une structure, je dépose un vœu au conseil municipal d'Amiens. Maintenant, nous, saisis de votre vœu, nous avons interrogé par écrit le conseil départemental qui nous répond que non, ce n'est pas le cas. Je ne peux pas décemment voter un vœu qui remettrait en cause la parole qui m'a été adressée par le conseil départemental. Donc après, libre à vous évidemment de maintenir votre vœu et de le voter. Ça, bien sûr. Nous sommes en démocratie.

Donc, je mets aux voix ce vœu.

**REJETÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD (pouvoir à Mme ANNOOT), M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN), Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté pour.*

*M. DUPILLE et M. MONTIGNY avaient quitté la séance au moment du vote.*

*Les autres membres du conseil municipal ont voté contre.*

**QUESTION ORALE RELATIVE À L’AFFICHAGE PUBLIC À AMIENS.**

**MME FOURÉ :** On passe maintenant à la question orale relative à l’affichage public à Amiens et je passe la parole à Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, par un mail le 26 octobre dernier, je vous ai interrogée à propos de la réglementation sur l’affichage public à Amiens. J’ai pris soin d’adresser cette interrogation à l’ensemble des adjoints des secteurs concernés ainsi qu’à Nathalie LAVALLARD, adjointe à la démocratie locale.

N’ayant eu aucune réponse depuis, je formule mon interrogation en séance publique du conseil municipal d’Amiens.

Madame le Maire, lors du dernier conseil municipal en date du jeudi 18 octobre, j’ai fait une brève communication pour vous alerter sur la disparition ou le mauvais état de plusieurs panneaux d’affichage public dans différents quartiers d’Amiens.

Permettez-moi de vous rappeler la localisation des matériels en souffrance ou disparus pour que les services de la proximité de secteur puissent être bien informés.

Il s’agit des emplacements :

Rue Cagnard : il reste les poteaux sans le panneau,

Rue Alfred Manessier : il reste les poteaux sans le panneau,

Rue Corneille à Longpré-les-Amiens : il reste les poteaux sans le panneau,

Boulevard Bapaume – carrefour Pierre Rollin : il reste les poteaux sans le panneau,

Boulevard Saint-Quentin - devant la cité scolaire : les deux panneaux ont disparu, opération travaux,

Rue Simone Signoret – Parking Étoile du Sud : le panneau est par terre, mais Madame BOUCHEZ m’a affirmé qu’il avait dû être remis, je n’y suis pas repassé depuis,

Rue Delpech – Cirque : le panneau a disparu, travaux,

Rue Jules Barni – angle rue de Cagny : le panneau est inaccessible, caché par le collecteur de verre,

Rue Émile Francfort : le panneau est en très mauvais état, il est tombé depuis.

Enfin Madame le Maire, il me semble que la ville d'Amiens ne respecte pas la loi qui régit l'affichage réglementé par la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 et par le décret d'application n° 82-220 du 25 février 1982 ; actuellement régi par les articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3 du code de l'environnement. Ça vous rappelle Francis LEC, non ?

Cette réglementation stipule en particulier que toutes les communes françaises doivent disposer d'au moins : douze mètres carrés plus cinq mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants. Ainsi, la ville d'Amiens, avec 135 000 habitants, devrait disposer au minimum de 82 mètres carrés d'affichage public.

Avec l'absence relevée des panneaux dégradés et disparus, nous sommes bien en deçà de la législation et je crains qu'avec leur réinstallation nous soyons encore en souffrance de quelques mètres carrés.

Les 46 panneaux installés, en ayant vérifié l'information sur le site de la ville, représentaient 69 mètres carrés, soit un manque de 13 mètres carrés par rapport à la législation, ce qui n'est pas rien pour un panneau de 1,50 mètre sur 1 mètre, avec vos petites affiches, vous verrez, c'est...

La disparition de 10 panneaux nous ramène à une surface corrigée de 54 mètres carrés, soit un manque de 28 mètres carrés.

Par ailleurs, la législation précise que le ou les emplacements réservés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif doivent être disposés de telle sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux.

Il demeure des quartiers et secteurs à Amiens non couverts par un mobilier d'affichage public : La Neuville, Saint-Ladre, Gare la Vallée, centre-ville récemment, Jean-Marc Laurent, Saint-Anne etc.

De même que ces emplacements d'affichage sous différentes formes (panneau, colonne Morris, mur...) doivent être réservés aux associations ou à toute personne voulant passer une annonce gratuitement sans but lucratif ou commercial.

Malheureusement, à Amiens, l'affichage commercial ne respecte pas ces règles et s'octroie l'occupation abusive des panneaux d'affichage public dit libre.

Nous vous serions très obligés et reconnaissants que vous agissiez pour rétablir ces règles élémentaires à l'exercice de la démocratie dans notre ville d'Amiens et pour que vous interveniez auprès des publicistes et organisateurs des spectacles dont les sièges sociaux sont à Amiens pour leur rappeler la loi.

Je sais pouvoir compter sur votre attention et votre attachement à faire vivre la citoyenneté pour constater dans quelque temps des aménagements et des décisions qui vont répondre à nous conforter dans cette vision que nous partageons.

Le rappel de mes interrogations ayant été renouvelé, je suis maintenant tout attentif, Madame le Maire, à l'exposé de vos réponses.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Merci Monsieur BEUVAIN. Je rappelle que les questions orales font l'objet d'une réponse et pas de débat ensuite. On arrêtera donc là, je vous rassure tous. Et je passe la parole à Patrick PIGOUT pour la réponse.

**M. PIGOUT** : Merci Madame le Maire.

La commune d'Amiens compte 132 479 habitants au dernier recensement de 2014. Nous devons donc en effet disposer de 82 m<sup>2</sup> d'affichage libre selon le code de l'environnement. 46 panneaux ont été implantés en 2013 en respectant non seulement les surfaces minimales obligatoires, mais aussi la distance d'un kilomètre entre deux panneaux. En effet, les 46 panneaux disposent de 73 faces. La surface d'affichage étant de 1,30 m<sup>2</sup>, la ville a donc réservé 94,9 m<sup>2</sup> pour l'affichage libre, surface supérieure aux 82 m<sup>2</sup> minimum.

Il est néanmoins exact que deux panneaux ont été déposés place Gambetta, que l'un a été repositionné et que les services travaillent en vue de déterminer un site pour y installer le deuxième.

Bien conscients que ces mobiliers urbains ont vieilli ou ont été dégradés, nous allons procéder au remplacement des panneaux que vous avez signalés dégradés en urgence.

Un état des lieux a été demandé...

**MME FOURÉ** : La parole est à Monsieur PIGOUT et à lui seul.

**M. PIGOUT** : Merci.

Un état des lieux a été demandé et est en cours sur l'ensemble du parc mobilier. Tout panneau non utilisable sera également remplacé en urgence. Une reprise complète de l'ensemble du mobilier est dans tous les cas programmée au premier trimestre de l'année 2019.

À titre d'information, le coût d'un panneau est estimé à 1 000 € TTC environ. Le budget qui y sera consacré sera d'environ 50 000 € TTC, pris sur le budget de la refonte de la signalisation directionnelle.

Enfin, toutes les équipes de nettoyage des secteurs sont attentives au respect des conditions d'utilisation de ces panneaux d'affichage libre et que notamment seules les associations ou toute personne voulant passer une annonce gratuitement sans but lucratif ou commercial soient autorisées à y afficher. Ces règles seront également rappelées aux publicistes, organisateurs de spectacles et tous les autres contrevenants.

**MME FOURÉ** : Merci à Patrick PIGOUT. Ah ! Il n'a pas fini.

**M. PIGOUT** : Je n'avais pas fini, Madame le Maire, désolé.

**MME FOURÉ** : Pardon !

**M. PIGOUT** : L'arrêté du 6 avril 2011 réserve ces panneaux à l'affichage d'opinion et aux activités des associations sans but lucratif et prévoit que les infractions seront constatées par des

procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions en vigueur. Les agents assermentés de la collectivité, notamment les agents de la police municipale, sont habilités à constater les infractions et à saisir le parquet en vue de poursuites.

**MME FOURÉ** : Et ils le font.

**M. PIGOUT** : Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Et ils le font.

Merci, Patrick PIGOUT, cette fois, et je lève la séance. Et je souhaite à tous ceux que je ne reverrai pas de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous le mercredi 30 janvier. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 40.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ